



**Master 1 GEOGRAPHIE**

*Option : Gouvernance territoriale*

**La politique et la place des espaces verts**  
**en milieu urbain**

*Cas d'étude : les six préfectures départementales de la région Centre*

**Réalisé par Sylvain RICHARD**

Tuteur : Jean-Louis YENGUE

*Année 2013*

# Remerciements

---

Je tiens à remercier particulièrement, en témoignant ma reconnaissance, mon tuteur, monsieur Jean-Louis Yengué, qui m'a encadré et conseillé tout au long de cette étude.

Je remercie également le personnel gestionnaire des espaces verts des six villes étudiées (Orléans, Tours, Châteauroux, Chartres, Blois et Bourges) qui m'a accueilli et accordé son temps et son intérêt pour l'obtention des données disponibles.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont accordées leur aide, notamment les participants au programme régional de recherche SERVEUR, pour laquelle cette étude fait partie intégrante, ainsi que les personnes qui m'ont conseillé durant les ateliers d'aide à la recherche.

Enfin, je remercie mon entourage, ma famille et mes amis, qui m'ont soutenu dans cette étude.

# Sommaire

<b><u>Introduction</u></b> .....	5
<b><u>Partie 1 : les espaces verts en milieu urbain</u></b> .....	8
<b>1- Notions et concepts autour des espaces verts</b> .....	9
1-1. Paysage et cadre de vie urbains.....	9
1-2. Diversité des espaces verts.....	11
1-3. Historique et évolution des espaces verts en France .....	13
1-4. Des typologies d'espaces verts existantes .....	19
<b>2- Constats sur la place de l'espace vert en ville</b> .....	24
2-1. Une difficile distinction des parcs, jardins et squares publics.....	24
2-2. Une forte prise en compte de l'importance à accorder au végétal.....	26
2-3. Vers une gestion durable des espaces verts.....	27
2-4. L'inclusion des espaces verts dans la ville .....	28
2-5. L'enclavement de certains espaces verts .....	29
2-6. Quantité et répartition idéale des espaces verts .....	29
<b>3- Questionnement de la recherche</b> .....	31
3-1. Questionnement .....	31
3-2. Des hypothèses de réponse au questionnement.....	32
<b><u>Partie 2 : La politique du patrimoine vert des six villes étudiées</u></b> .....	36
<b>1- Un engouement des espaces verts sur les sites internet des six villes</b> .....	37
1-1. Les caractéristiques des espaces verts .....	38
1-2. Politique et gestion du patrimoine vert.....	44
<b>2- Des informations sur les espaces verts de Tours disponibles sur des recherches précédentes</b> .....	52
2-1. Une typologie des parcs et jardins de la ville .....	52
2-2. La démarche d'embellissement de la ville .....	57
2-3. Le service des Parcs et Jardins de Tours.....	58

<b><u>Partie 3 : Une typologie des espaces verts des villes d'Orléans, Tours et Châteauroux</u></b> .....	60
<b>1- La collecte des données disponibles : le travail de terrain</b> .....	61
<b>2- L'exploitation des données : la typologie des espaces verts</b> .....	63
2-1. Un tableau de typologie des espaces verts uniforme aux trois villes étudiées....	63
2-2. Des critères d'analyse liés entre eux : tableaux croisés dynamiques .....	70
2-3. Des cartes de localisation et du poids des espaces verts .....	71
<b>3- Résultats et réponses au questionnement</b> .....	72
3-1. Les types d'espaces verts .....	72
3-2. L'ancienneté des espaces verts .....	77
3-3. Diversité végétale : composition et quantité.....	79
3-4. Gestion du patrimoine végétal.....	86
3-5. Analyses croisées de plusieurs critères .....	89
3-6. Localisation et poids des espaces verts dans les trois villes .....	93
 <b><u>Conclusion</u></b> .....	 108
<b><u>Bibliographie</u></b> .....	110
<b><u>Table des figures</u></b> .....	112
<b><u>Table des photos</u></b> .....	112
<b><u>Table des tableaux</u></b> .....	113
<b><u>Table des matières</u></b> .....	114
<b><u>Annexes</u></b> .....	117

# INTRODUCTION

---

L'évolution des relations entre l'homme et la nature en milieu urbain est à la fois profonde et récente, et encore mal connue (Bougé, PFE<sup>1</sup>, 2009).

L'urbanisation croissante récente présente beaucoup d'inconvénients : les espaces dits « naturels », occupés par les espaces verts, la biodiversité, sont menacés. Les politiques actuelles, avec le développement de l'écologie, prennent en compte cette menace.

Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, la prise en compte des espaces végétalisés urbains a connu des étapes contrastées. Ce sont les préoccupations hygiénistes engendrées par « la révolution industrielle » qui ont conduit toute une génération de penseurs à se focaliser sur la contribution du végétal à l'amélioration du cadre de vie urbain. Cette progression a été également inhérente à l'évolution des idéologies (progressiste, culturaliste, écologiste, etc.) et du contexte environnemental. Ainsi, et depuis le début du siècle précédent au moins trois périodes se distinguent, l'urbanisme fonctionnaliste, l'urbanisme durable et enfin l'émergence de l'urbanisme écologique. Ces tendances urbanistiques ont mis en exergue de nouveaux modes de gestion (de la gestion horticole à celle dite écologique ou intégrée) et des choix typologiques d'espaces verts spécifiques (des jardins privés aux corridors écologiques et réserves urbaines de biodiversité).

De nos jours, les politiques urbaines associent aux espaces végétalisés en général, et aux espaces verts urbains en particulier, des fonctions et des formes très variées, allant d'une « nature artificialisée » à forte valeur esthétique à « une nature sauvage » à forte valeur écologique. Selon les enjeux politiques, socioculturels, biophysiques, etc., de chaque agglomération, les stratégies de planification et de gestion des futures trames vertes doivent trouver une cohérence entre ces deux types de « nature » (Mehdi, 2010).

Une circulaire datant du 8 février 1973 sur la politique d'espaces verts met en avant l'objectif d'une quantité disponible de 25m<sup>2</sup> par habitant en fin de semaine (soit 60 % environ de la population vivant à proximité) et de 10 m<sup>2</sup> par habitant d'espaces verts en zone intramuros. Ces perspectives n'ont pas été atteintes dans beaucoup de villes, notamment à Paris, où seulement 2,3 m<sup>2</sup> par habitant d'espaces verts sont ouverts au public (Boutefeu, 2005). Les dernières lois en matière d'environnement (Grenelle 1 et 2) prônent la nécessité d'une préservation et d'une amélioration de la biodiversité, dont le végétal est partie intégrante.

---

<sup>1</sup> Projet de Fin d'Etude

Dans le cadre du Master 1 Géographie, notre recherche relate de la place des espaces verts en milieu urbain. Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche, à l'échelle de la région Centre, sur les services écosystémiques rendus par les espaces verts. Notre terrain d'étude sera donc les six préfectures départementales de la Région Centre.

A l'heure actuelle, peu de recherches ont été consacrées aux services écosystémiques. Ils constituent une problématique récente et d'avenir, s'inscrivant dans les bienfaits et la nécessité d'espaces verts en milieu urbain, reconnus pour satisfaire les habitants à plusieurs niveaux, notamment dans le cadre de vie.

Dans notre étude, il s'agira tout d'abord de rappeler le contexte général de la recherche, à savoir de définir les espaces verts et notions associées (paysage et cadre de vie urbain, diversité des espaces verts), de résumer l'historique et l'évolution des espaces verts en France et ce depuis l'époque médiévale, avant de rappeler des typologies déjà existantes sur ces espaces. Cette étape s'effectue à l'aide des références bibliographiques que nous avons obtenues. Aussi plusieurs PFE ont déjà eu pour sujet ce thème. Une large compilation d'informations est donc disponible et permet de bien comprendre les notions associées à notre recherche.

Après avoir cerné les concepts autour des espaces verts, nous pourrons établir plusieurs constats sur la place des espaces verts en ville.

En fin de cette première partie, il s'en suivra le questionnement général de notre recherche :

*Comment caractériser les espaces verts de notre terrain d'étude et quel est le lien avec les politiques locales menées en leur faveur ?*

Déjà, des hypothèses de réponse pourront être évoquées aux niveaux politique, spatial, ainsi que dans le mode de gestion du patrimoine vert et dans sa diversité végétale.

En deuxième lieu, il s'agira d'abord de présenter le terrain d'étude. De ce fait, nous décrirons en premier l'engouement des espaces verts sur les sites internet de chaque ville étudiée. Par la suite, pour la ville de Tours, nous détaillerons des informations obtenues sur un mémoire de recherche précédent, à savoir une typologie des parcs et jardins déjà existante, une démarche d'embellissement de la ville ou encore quelques éléments concernant le service des Parcs et Jardins de la municipalité.

En troisième partie, nous évoquerons notre méthode de travail et nos résultats sur les caractéristiques des espaces verts de trois villes : Orléans, Tours, Châteauroux. En effet, les données les plus nombreuses proviennent de ces trois municipalités.

Nous justifierons notre méthode de collecte et exploitation des données nécessaires pour répondre à notre problématique.

L'exploitation s'est effectuée à l'aide de tableurs sur le logiciel Microsoft Excel, suite aux données recueillies sous forme de SIG ou de tableurs également. Il s'agit d'une reprise de la typologie de l'AIVF<sup>2</sup> établie en 1995, en ayant ajouté d'autres critères d'analyse. Des cartes et photos accompagnent visuellement les résultats obtenus.

Viendront ensuite les résultats de caractérisation des espaces verts des trois villes étudiées, et cela avec les différents critères d'analyse évoqués précédemment. Nous pourrons donc évoquer des résultats de la place des espaces verts à l'échelle de la ville, mais également par quartier. Nous pourrons par ailleurs comparer les caractéristiques du patrimoine vert entre les trois municipalités. C'est ainsi qu'un bilan de la place du végétal en zone urbaine sera fait, en justifiant si les constats et les hypothèses de réponse à notre questionnement se confirme ou non dans cette troisième partie.

La conclusion évoquera l'intérêt de cette étude en dressant un bilan de la place du végétal en zone urbaine au sein des villes concernées. Les caractéristiques des espaces verts pourront être réutilisées par la suite.

---

<sup>2</sup> Association des Ingénieurs des Villes de France

# Partie 1

## LES ESPACES VERTS EN MILIEU URBAIN

---

Pour démarrer notre recherche, il est nécessaire de mettre en contexte son sujet, à savoir les espaces verts urbains. C'est ainsi que des notions sont importantes à définir avant tout : paysage urbain, cadre de vie, espaces verts et typologies. Ces concepts sont essentiels et constituent le contexte de la recherche. Ils nous permettront de mieux comprendre les caractéristiques des espaces verts urbains, notamment grâce à des typologies déjà existantes.

Ces espaces sont avant tout une partie intégrante du paysage en ville, liés au cadre de vie, et aménagés à l'heure actuelle dans un souci de gestion durable. Nous aborderons donc ces notions imbriquées en évoquant également le fait que la nature en ville est le résultat également d'une politique nationale qui a favorisé, ces dernières décennies, une nécessité de présence de la biodiversité végétale en zone urbaine.

Ceci nous permettra d'établir des constats à l'échelle de notre terrain d'étude, à savoir au sein des collectivités. En effet, elles prennent de plus en plus en considération l'importance à accorder au végétal, avec une gestion différente d'auparavant, et n'hésitent pas à le communiquer, notamment sur leur site web. Cette politique est due à la crise économique, aux réductions des budgets pour les espaces verts, et au souci actuel d'une gestion écologique. Suite à cela, nous pourrions définir le questionnement central de cette recherche et ses hypothèses avant les analyses de fond sur le sujet.

# **1- Notions et concepts autour des espaces verts**

Pour s'approprier le sujet et élaborer le cadre théorique de notre recherche, à l'aide des recherches bibliographiques, nous définirons les notions pertinentes du sujet : espaces verts, paysage et cadre de vie urbain. La notion de typologie des espaces verts sera abordée et explicitée à travers des exemples existants, s'agissant du cœur de notre recherche.

## **1-1. Paysage et cadre de vie urbains**

Il est intéressant de s'intéresser au paysage car il façonne notre cadre de vie, en étant présent partout au quotidien. Toutefois, cette notion polysémique est très difficile à cerner, et a souvent divisé les scientifiques.

Le paysage a été défini pour la première fois par Le Robert en 1549 : « partie d'un pays que la nature présente à l'œil qui le regarde ».

« Au XVII<sup>ème</sup> siècle, Pascal propose une définition plus détaillée : une ville, une campagne, de loin est une ville et une campagne ; mais, à mesure qu'on s'approche, ce sont des maisons, des arbres, des tuiles, des feuilles, des herbes, des fourmis, des jambes de fourmis, à l'infini. Tout cela s'enveloppe sous le nom de campagne » (Sanson, date inconnue).

Nous pouvons dire que ces définitions rejoignent une autre, celle du paysage naturel, où le terme de campagne est substitué à celui du paysage.

En 1984, dans la réédition de son dictionnaire de géographie, Pierre George définit le paysage comme un « ensemble de signes caractérisant une unité géographique sur le plan physique ou humain. D'acception originellement descriptive, il a pris une signification synthétique rassemblant l'ensemble des traits issus de la géographie naturelle et des apports accumulés des civilisations qui ont façonné successivement le cadre initial et sont entrés dans la conscience de groupe des occupants. Il devient synonyme d'environnement dans les processus de perception de l'espace – se confond alors avec l'espace vécu ».

Dans les années 1980, les opérations architecturales et paysagères d'envergure au centre de certaines grandes villes européennes (Lyon, Barcelone), sur les lieux publics, ont participé à l'élaboration de la notion de paysage urbain et à l'émergence de nouvelles façons de penser la ville et son développement (Valois, 2006). C'est ainsi qu'un projet d'aménagement d'un site urbain doit aujourd'hui répondre aux critères de qualité du cadre de vie, concept qui a remplacé la vision fonctionnaliste de l'approche quantitative de ce cadre.

En 2000, à Florence, la convention européenne du paysage a donné une définition partagée, comprenant deux dimensions et ajoutant une part culturelle. Il s'agit d'une « partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leur interrelations ». Chacun apprécie donc le paysage à sa manière. Il constitue et façonne notre cadre de vie en étant « l'expression de l'interaction dynamique entre des forces naturelles et culturelles dans l'environnement » (Cardarely et Mereau, PFE, 2012).

Améliorer la qualité de vie en valorisant le paysage urbain implique la diversification des pratiques (loisirs, festivités), la pluralité des lieux mis en valeur, la participation des usagers de la ville. Cela passe notamment par le verdissement, associé à « l'environnement agréable » (Valois, 2006), fréquenté de manière quotidienne. En effet, les citoyens recherchent un cadre de vie de qualité, autant du point de vue de la vie publique que du paysage urbain.

Les stratégies actuelles d'économie du territoire et de renouvellement urbain posent la question de « bâtir la ville sur la ville » et de la régénération des paysages urbains. L'évolution urbaine concernera alors les réhabilitations de friches industrielles, de dents creuses urbaines...

L'importance économique et sociale du critère paysager se révèle également aujourd'hui dans les enjeux et les tendances significatives de reconversion et de réhabilitation des lieux périurbains, des « tiers-espaces » : grands ensembles, entrée de villes... Ces projets comportent de réels enjeux sociaux, politiques et fonctionnels et utilisent de plus en plus le paysage comme support de concertation et de communication, comme mode d'action.

L'idée d'une ville qui donnerait une place plus large à la nature reste une aspiration profonde des populations qui se traduit notamment par le développement de certaines banlieues « vertes » et par des requalifications paysagères : voies de chemin de fer, berges...

## **1-2. Diversité des espaces verts**

Les espaces verts font partie du paysage et du cadre de vie urbains. Leur signification diffère selon les acteurs concernés, comme un usager, un paysagiste, un géographe ou politique. L'espace vert constitue donc une entité complexe où il est intéressant de s'attarder, avec de multiples facettes et des rôles différents.

### **1-2.1 Une notion aux multiples facettes**

La notion d'espace vert est introduite en 1903 lors d'une cartographie de l'ensemble des parcs et jardins accessibles, à Londres et Paris, par Eugène Hénard (CERTU<sup>3</sup>, 2009). Cette notion est apparue en 1925 en France avec Jean-Claude-Nicolas Forestier, conservateur des parcs et jardins de la ville de Paris. Elle est difficile à appréhender et a beaucoup évolué au fil des années, gardant un sens large, un caractère ambigu.

En guise de première réflexion, on peut s'appuyer sur la définition proposée par le CERTU : « sous le terme d'espace vert sont regroupés tous les espaces végétalisés, arborés ou non, qui prennent place dans le tissu urbain.

Qu'ils soient publics ou privés, ouverts ou fermés aux habitants, les espaces verts ménagent une discontinuité végétale entre les zones bâties et les annexes minéralisées. Ils composent un maillage interstitiel de verdure et ils se définissent par opposition aux espaces construits » (CERTU, 2009). Les espaces verts sont donc ici propres au monde urbain, et non au rural.

Cette notion était longtemps limitée aux squares présents en centre ville. Elle apparaît avec le développement des agglomérations et au fur et à mesure que l'espace naturel collectif se rétrécit (Cottel, PFE, 2009). Les forêts sont souvent exclues du domaine des espaces verts, faisant référence plutôt à des « espaces naturels », assimilées à des paysages sauvages ou moins artificialisés, anthropisés et laissant place à une nature spontanée (CERTU, 2009).

---

<sup>3</sup> Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques

Dans cette recherche, nous aborderons ce terme dans son sens large, en considérant toutes les formes végétales qui structurent la ville : parcs et squares, alignement d'arbres, friches, végétation d'accompagnement... En effet, les espaces périurbains ou plus « naturels » englobent également les plaines de jeux, les équipements sportifs, les prairies...

Pour les espaces verts urbains, on considère qu'il s'agit des jardins, squares, arbres d'alignement, plantations, jardinières, jardins sur dalle, jardins des ensembles immobiliers, places et parkings plantés... Il s'agit de sites plus ou moins artificialisés par l'homme.

Nous détaillerons les différents types d'espaces verts par la suite, et que nous allons considérer à travers une proposition de typologie, ce qui constitue l'objet central de notre étude.

### ***1-2.2 Trois principaux rôles attribués espaces verts***

Les espaces verts répondent à de nombreux usages et attentes de la part des habitants, ce qui est un enjeu important, notamment en milieu urbain. Ils permettent une aération profitable du tissu urbain (CERTU, 2009).

La première fonction est urbanistique, car les espaces verts peuvent être considérés comme un « maillage de verdure » au sein de la ville, s'opposant ainsi à la ville « construite ». De ce fait, ils contribuent à l'esthétique de la ville, à sa lisibilité et donc à une possible identification des sites qui la composent, et enfin à la protection contre les nuisances sonores.

Le second rôle que l'on peut attribuer aux espaces verts est environnemental. Les végétaux qui les composent permettent d'épurer les quartiers de la ville, d'absorber les eaux de pluie, de fixer les pollutions présentes dans l'air, de réguler la température et enfin d'offrir de l'ombre aux citoyens.

Le troisième rôle est social. A travers cela, ces espaces peuvent proposer aux habitants quatre fonctions principales :

- Détente, permettant l'oubli des inconvénients de la vie urbaine (nuisances, encombrements...) en améliorant la qualité de vie ;
- Culturelle, avec le symbole et l'histoire qui entoure ces lieux, dans un contexte politique, social et économique particulier de l'époque de leur création ;
- Ludique, sportive, avec les équipements récréatifs et sportifs (aires de jeux, terrains de sport, parcours de santé...) ;
- Pédagogique et de découverte, en favorisant chez les usagers une curiosité pour la diversité de la nature et donc une meilleure connaissance de cette dernière.

Ces quatre fonctions peuvent se retrouver sur notre terrain d'étude, que nous détaillerons dans la deuxième partie de notre recherche.

Nous pouvons dire également que plus on s'éloigne du centre ville, plus il s'agit de la fonction d'accueil du public qui est en jeu, dans le cadre des activités de loisirs en plein air, de promenade. Les espaces périurbains permettent de créer une transition entre la campagne et la ville.

Aussi, tous les parcs et jardins ont des points communs, comme le maintien de la biodiversité et la préservation du patrimoine paysager. Les espaces verts sont donc des « éléments fondateurs de l'identité d'une ville » (CERTU, 2009). Faisant l'objet de réglementations, ils permettent d'offrir aux habitants un coin de verdure de proximité.

Aujourd'hui, il existe une forte demande sociale concernant la présence d'une nature en ville (Clergeau, 2007). Au-delà de cela, les espaces verts apparaissent comme des refuges pour la biodiversité. Penser à sa préservation est donc nécessaire, avec de nouveaux enjeux de protection de la nature.

### **1-3. Historique et évolution des espaces verts en France**

En France, les villes sont dotées d'espaces verts depuis l'époque médiévale. Comment ont-ils évolués jusqu'à ces dernières décennies ? Quelles furent les politiques publiques en leur faveur au XXème et XXIème siècle ? Pour répondre à ces questions importantes à notre étude, nous allons détailler les principales périodes d'évolution du monde végétal en ville, et leur politique de gestion, vers une trame verte multifonctionnelle.

### 1-3.1 De la période médiévale à aujourd'hui

Après avoir défini les notions autour de la nature urbaine et des espaces verts, il semble intéressant de rappeler l'historique et l'évolution de ces espaces, afin de mettre en lumière le contexte historique de la création et la place des espaces verts (Cardarely et Mereau, 2009 ; Miniot et Rodriguez, 2012 ; Mehdi, 2012).

Déjà, dès la période médiévale, les villes possédaient des parcs et jardins. C'est au fil du XVI<sup>ème</sup> siècle que l'on assiste à la création des grands espaces publics avec les promenades urbaines et les jeux, comme le mail, qui fut l'un des premiers espaces publics profitable à l'aristocratie. Au cours du XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècle, de grands projets d'aménagement en ville naissent, dans un souci d'hygiène, avec notamment des places, des bordures de fleuves et des boulevards plantés de diverses essences arboricoles (orme, tilleul, platane, marronnier). Les municipalités ont ouvert, jusqu'alors, des jardins qui étaient fermés à la population (jardins d'hôtel de ville, de facultés).

C'est finalement au XIX<sup>ème</sup> siècle que la création de parcs et jardins publics s'accélère avec un environnement mis en scène tel un spectacle : ornementation florale, jardins plus proches de la nature. Durant la deuxième moitié de ce siècle, les frères Bühler sont parmi les plus grands architectes paysagistes de l'époque, avec la création de plusieurs parcs réputés comme celui des Prébendes d'Oë à Tours ou la Tête d'Or à Lyon. Ces derniers constituent un véritable patrimoine d'espace vert à l'heure actuelle. Le jardin anglais supplante la rigueur du jardin à la française (Clergeau, 2007). Des espaces plantés apparaissent au cœur des villes et sont quotidiennement fréquentés.

Par la suite, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les parcs récréatifs ou de faubourgs apparaissent à destination des usagers éloignés des centres où se situent les principaux parcs et jardins. De ce fait, une couronne de squares naît en bordure d'extension de la ville, pour un espace de loisir et un bon cadre de vie.

Après la seconde Guerre Mondiale, on considère qu'il est nécessaire d'intégrer les parcs et squares dans les grands ensembles. Puis, dans les années 70, des bases de plein air et de loisirs sont créées en bordure des villes moyennes françaises : terrains de sports, étangs, parcours naturels pour les joggeurs.

Dans les années 1980 et 1990, des parcs naturels apparaissent aux marges des villes. Il est question de grands espaces où la nature reprend ses droits, dans un lieu plus sauvage, telles des réserves naturelles de biodiversité régionale, à des fins de préoccupation pour le développement durable.

Au cours du temps, les espaces verts ont tous un point commun : les rôles qu'ils tiennent dans une ville, de manière plus ou moins importante selon leur place, leur organisation, leur histoire...

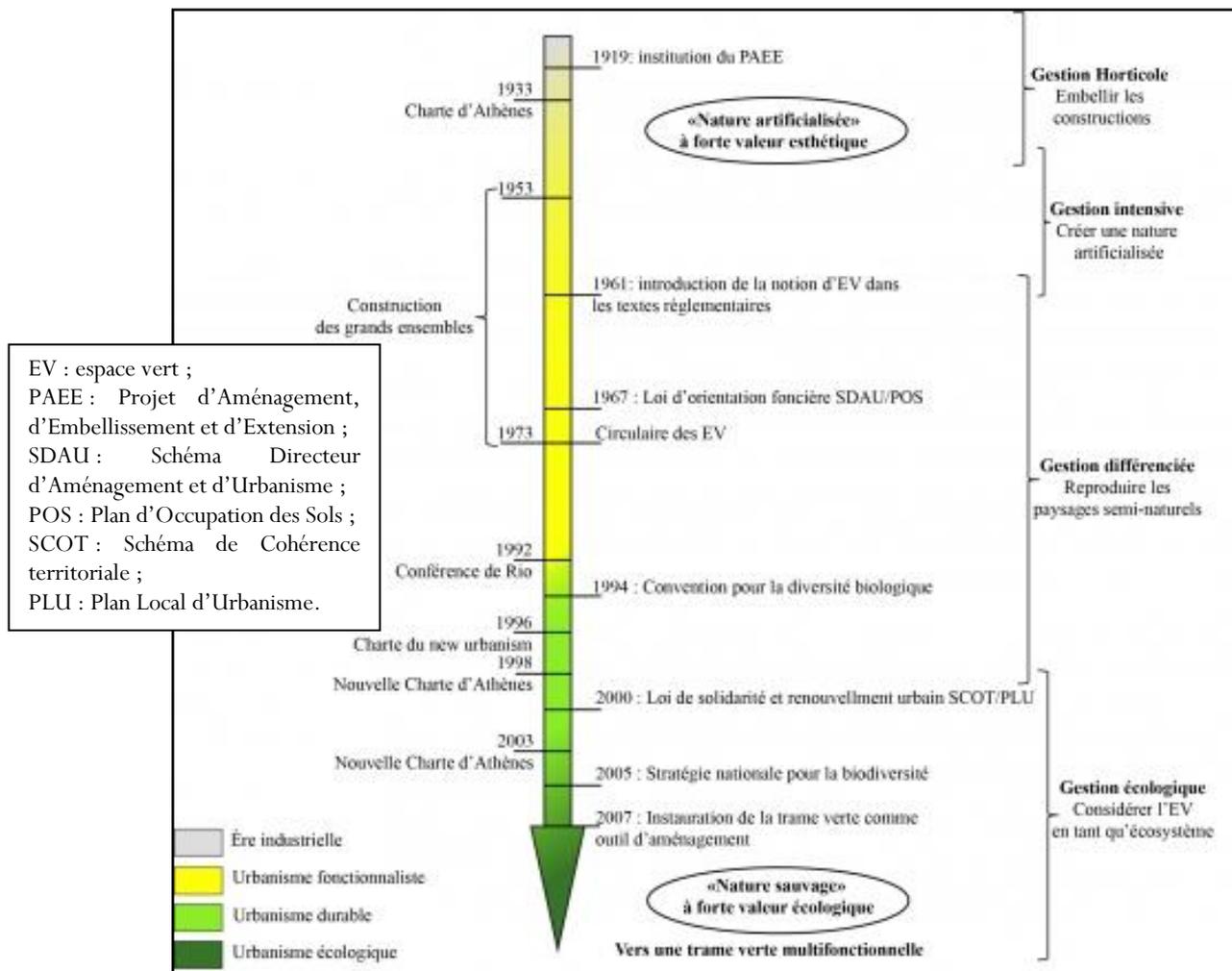
### *1-3.2 Le végétal favorisé par les politiques publiques du XXème et XXIème siècle*

Au XXème siècle, la planification urbaine a permis d'intégrer définitivement les espaces plantés dans les politiques et les pratiques urbaines. C'est au moyen des documents d'urbanisme que ces équipements sont conçus et maintenus (Merlin et Choay, 2009).

La place attribuée aux espaces verts par les politiques urbaines depuis le XIXème siècle en France a connu plusieurs phases. En effet, trois périodes principales peuvent être identifiées :

- l'ère de l'urbanisme fonctionnaliste ;
- l'urbanisme durable ;
- l'urbanisme écologique.

Tout au long de ces périodes, de nouvelles pratiques de gestion et différentes typologies d'espaces verts sont apparues. Les espaces verts en ville ont ainsi évolué de jardins privés à forte valeur ornementale à la trame verte urbaine multifonctionnelle.



**Figure 1 : Schéma représentatif de l'évolution de la prise en compte des espaces verts dans les théories et pratiques urbaines au XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècle**

(Mehdi, *Evolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte*, 2012).

En 1919, l'expression « espace vert », et encore moins celle « d'espace vert public », n'étaient utilisées.

Ce n'est qu'en 1961 que cette notion fait ses premières apparitions dans les textes juridiques. Dans la même décennie, les SDAU ont été instaurés par la Loi d'Orientation Foncière du 30 décembre 1967, qui a fixé la destination générale des sols. Cette loi a tenté de maintenir un relatif équilibre spatial entre la ville et la campagne, en conservant et en créant de nouveaux espaces verts.

La circulaire ministérielle du 8 février 1973 a complété la loi LOF en montrant que les espaces verts constituent un intérêt public et nécessitent donc une accessibilité aux habitants. La construction des grands ensembles des années 1960 et 1970 a été un premier tournant dans les politiques d'aménagement des espaces verts (Reygrobellet, 2007). Ces types d'habitat ont favorisé le développement d'« espace vert d'accompagnement », de statut public ou privé ; puis d'autres types plus anciens et plus répandus : les parcs, les jardins et les squares de proximité.

Le second tournant important concernant la place attribuée aux espaces verts correspond à l'avènement du développement durable dans les années 1990 (Mehdi, 2012). Aujourd'hui, les documents d'urbanisme favorisent de plus en plus les trames vertes et bleues, mettent en avant la nécessité d'ouvrir de nouveaux parcs urbains, prônent une gestion durable des territoires comme norme d'action. C'est ainsi que s'accumule les plans, les chartes et documents d'orientation stratégique, la pédagogie de l'espace naturel dans les plans d'urbanisme...

Cet état d'esprit va inciter récemment (années 2000 et 2010) les collectivités territoriales à mettre en place, pour la gestion de leurs espaces verts, des bases de données spatialisées. Ces dernières se construisent à l'aide d'outils informatiques, les SIG<sup>4</sup>, montrant la situation de leur infrastructure verte.

Une loi importante également fût celle de SRU<sup>5</sup> de 2000, qui vient compléter la LOF<sup>6</sup> de 1967, en incitant les politiques urbaines à la préservation des écosystèmes, et donc des espaces verts. Toutefois, la densification urbaine limite la création voire le maintien d'espaces verts à l'intérieur de la ville. Jusqu'aux années 2000, les espaces verts ne sont pas ainsi considérés en tant qu'écosystème, mais toujours en qualité d'équipement urbain essentiellement à vocation sociale.

Par ailleurs, les lois LOF et SRU n'ont abordé ni les modes d'entretien à préconiser, ni l'harmonisation des programmes de gestion et d'aménagement des espaces verts à l'échelle de l'agglomération. La plupart des municipalités sont souveraines quant aux choix de financement et de gestion de leur infrastructure verte.

C'est également dans les années 2000 et 2010 que les notions « d'écologie », « nature » et « durable » connaissent un franc succès avec l'avènement de coulées vertes, d'éco-quartiers, ou encore de ville durable. Ainsi, ces dernières années, le rôle écologique des espaces verts commence à être pris en compte dans la planification urbaine au même titre que les fonctions sociales et urbanistiques. On peut même parler de nos jours « d'urbanisme écologique » (Blanc, 2007, et Clergeau, 2007).

### *De l'espace vert à la trame verte multifonctionnelle*

L'idée de trame verte, proposée par le Grenelle de l'environnement (en 2007), remonte aux années 1970 (plan général d'organisation nommé « la Trame verte de la région parisienne » en 1976).

---

<sup>4</sup> Système d'Information Géographique, permettant de créer, d'organiser et de présenter des données spatialement référencées (géoréférencées), afin de produire des plans et cartes

<sup>5</sup> Solidarité et Renouvellement Urbain, sur le droit de l'urbanisme et du logement en France

<sup>6</sup> Loi d'Orientation Foncière, constituant les principaux documents d'urbanisme ayant servi à l'aménagement local

L'application de cette trame verte en tant qu'outil d'aménagement du territoire en 2007 est un élément important dans la prise en compte des espaces végétalisés urbains par les politiques. Elle devrait permettre de décliner les objectifs et les actions de préservation des écosystèmes de l'échelle nationale à celle locale, voire du site (arbres d'alignement, bords de routes, terrains vagues, espaces isolés à forte valeur patrimoniale ou écologique...).

Les acteurs concernés par la mise en œuvre de la trame verte urbaine se focalisent actuellement sur au moins deux enjeux principaux (Mehdi, 2012) :

- la mise en continuité et en connectivité des espaces végétalisés urbains ;
- l'évaluation des services rendus par le végétal pour la société (services écosystémiques), pour deux raisons principales :
  - ➔ le changement de perception des espaces verts, qui sont considérés non plus uniquement comme un décor urbain, mais aussi comme un écosystème modifié par l'homme, percevable dans la gestion, l'organisation spatiale et la fréquentation des espaces verts... ;
  - ➔ le progrès technique, permettant une évaluation plus précise de ces interactions.

### En conclusion

Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, la prise en compte des espaces verts urbains a connu des étapes contrastées. Les préoccupations hygiénistes de la révolution industrielle ont amené les acteurs à se pencher sur la contribution du végétal à l'amélioration du cadre de vie urbain.

Ainsi, depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, au moins trois périodes se distinguent, l'urbanisme fonctionnaliste, l'urbanisme durable et enfin l'émergence de l'urbanisme écologique. Ces tendances urbanistiques ont conduit à de nouveaux modes de gestion (de la gestion horticole à celle dite écologique ou intégrée) et des types d'espaces verts spécifiques (des jardins privés aux corridors écologiques et réserves urbaines de biodiversité).

Aujourd'hui, les politiques urbaines associent aux espaces végétalisés en général, et aux espaces verts urbains en particulier, des fonctions et des formes très variées, allant d'une « nature artificialisée » à forte valeur esthétique à « une nature sauvage » à forte valeur écologique.

## **1-4. Des typologies d'espaces verts existantes**

La typologie des espaces verts est une question centrale de cette recherche. Nous allons tenter, comme cela a été dit en introduction, de caractériser plus en détail les espaces verts en milieu urbain des villes étudiées, à l'aide d'une typologie. Celle-ci sera analysée à l'aide de critères précis (taille et organisation des espaces verts, ancienneté, composition végétale), destinés à justifier de la place accordée aux espaces verts sur notre terrain d'étude. Cette recherche permettra donc d'établir et d'étudier l'état des lieux des espaces verts au sein des villes concernées.

### **1-4.1 Des critères d'analyse typologiques variés**

Les espaces verts proprement dits peuvent prendre des formes différentes et occuper des superficies et des emplacements variables selon les besoins auxquels ils répondent, leur aire d'influence et la diversité du milieu avoisinant (Merlin, Choay, 2009).

De multiples types de classement des espaces verts sont possibles selon la localisation, le degré d'aménagement de l'espace, le statut de propriété, le type d'utilisation ou encore la fréquentation. Les urbanistes font référence à la typologie regroupant une variété de forme et dimensions.

De ce fait, on peut distinguer divers types de classement, à différentes échelles :

- de l'unité d'habitation, avec les jardins d'immeubles et privés (aires de jeux et de repos, pelouses) ;
- de l'unité de voisinage, comme les squares, places et jardins publics, plaines de jeux, terrains de sport scolaires, parcs de voisinage ;
- du quartier, avec les parcs et promenades de quartier, les terrains sportifs
- de la ville, comme les parcs urbains ou d'attractions, les jardins botanique, zoologique, les équipements sportifs polyvalents ;
- de la zone périurbaine, avec les bases de plein air et loisir, les forêts promenades...

### 1-4.2 La typologie de l'AIVF

Plusieurs auteurs et chercheurs ont élaboré des typologies d'espaces verts, notamment l'Association des Ingénieurs de Villes de France (AIVF) qui, en 1995, a présenté un projet de classement des espaces verts publics disséminés dans les communes.

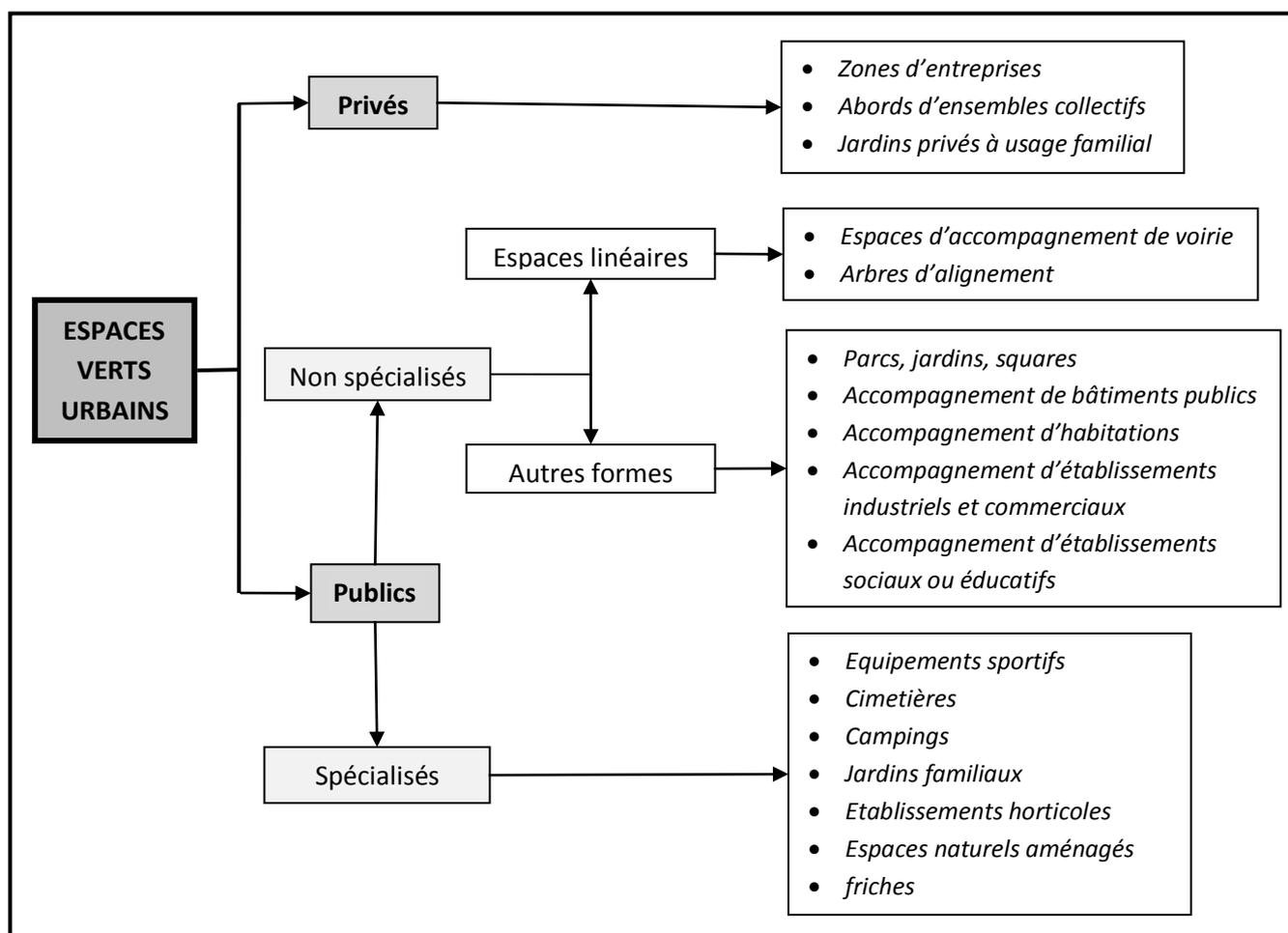
Le mode opératoire repose sur un inventaire actualisé des différents espaces couverts de végétation répartis à l'intérieur du territoire de la collectivité.

Suivant qu'ils appartiennent à des établissements publics, à la commune ou à d'autres collectivités territoriales, qu'ils soient fermés ou ouverts au public, tous les espaces publics sont systématiquement pris en compte (CERTU, 2009).

Cette classification montre treize types d'espaces, avec une multitude d'éléments présents derrière cela, incluant les parcs, jardins et squares mais pas seulement.

En effet, nous ne pouvons négliger les autres espaces verts :

- d'accompagnement (voies, bâtiments publics, habitations ou établissements industriels et commerciaux) ;
- établissements sociaux ou éducatifs ;
- des stades et centres sportifs ;
- cimetières ;
- campings ;
- jardins familiaux ;
- établissements horticoles à vocation publique ;
- espaces naturels aménagés ;
- arbres d'alignement sur la voie publique, groupés ou non.



**Figure 2 : Typologie des espaces verts de l'AIVF**

(Diagramme élaboré par Medhi Lofti, 2004).

Le classement que nous allons proposer est basé sur cette typologie de l'AIVF, intéressante car elle comprend une liste exhaustive de types d'espaces verts. Nous avons rajouté des critères d'analyse que nous détaillerons dans la deuxième partie de l'étude. Notre typologie doit permettre de pouvoir relier et comparer les villes analysées entre elles, sur la base de plusieurs types et critères couramment présents et de réduire les erreurs d'évaluation.

### 1-4.3 Une typologie proposée par Catherine de Vilmorin

Dans son livre « La politique des espaces verts » (1976), Catherine de Vilmorin montre une autre typologie inspirée de la loi sur les espaces verts de 1973. D'après elle, cette typologie possède les inconvénients de toutes les typologies, notamment du fait d'un mélange de termes faisant référence à des aménagements spécifiques (squares, jardins) ou reflétant de la fonction structurante de l'espace (espaces verts interstitiels, coupures vertes).

Elle ajoute que « cela tient également au fait que les fonctions des espaces verts dépendent de leur situation et de leur relation à l'espace bâti. Au fur et à mesure que l'on progresse du milieu rural vers le centre de l'agglomération, la fonction d'accueil des espaces verts se développe et donne lieu à des aménagements pour l'ouverture du public ».

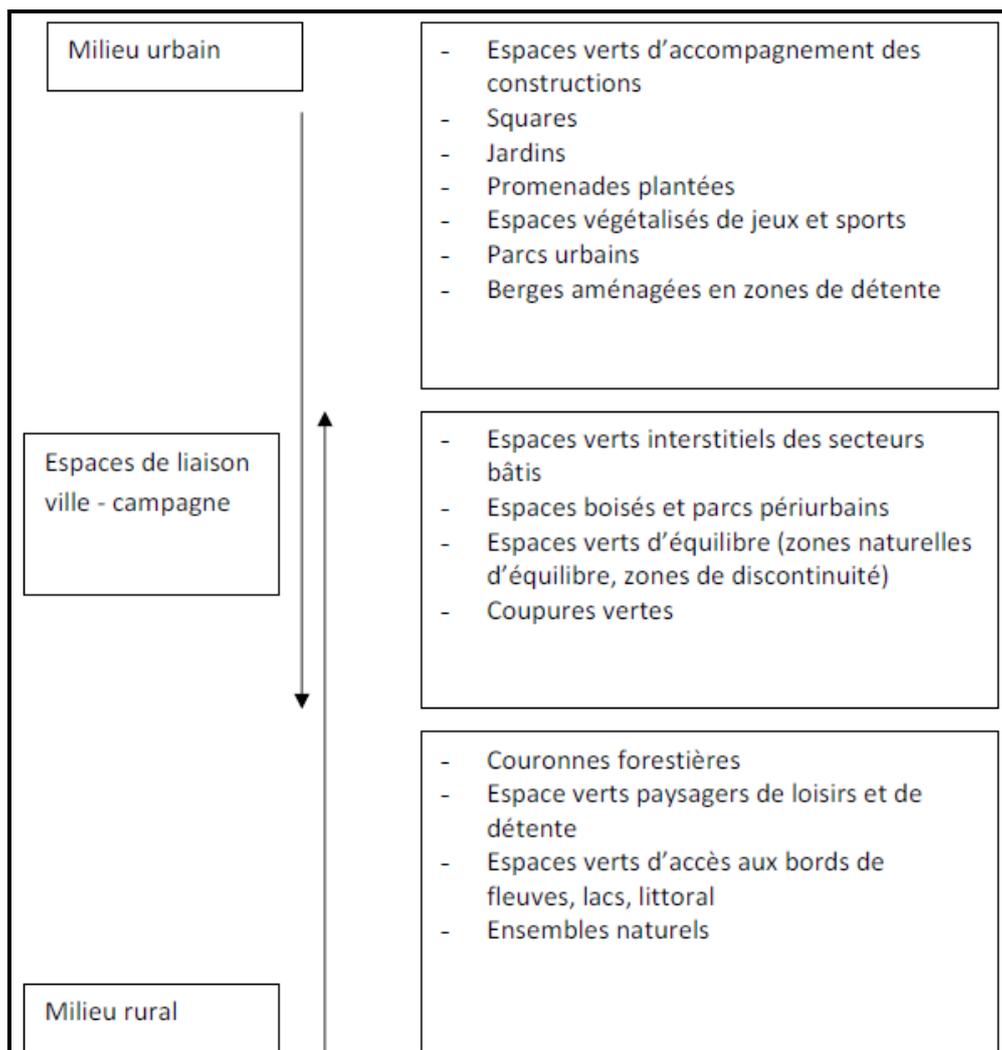


Figure 3 : Typologie des espaces verts urbains de Vilmorin (Cottel, 2010)

#### **1-4.4 La typologie de Philippe Clergeau**

P. Clergeau (2007) démontre l'importance de la localisation dans une typologie des espaces verts, avec la notion de centre et de périphérie. En définissant et en distinguant l'urbain et le rural, on peut caractériser les espaces verts en fonction de leur emplacement.

On peut constater que le centre ville ancien présente moins de 15 % de surface végétale, tandis que le péricentre (couronne d'habitations où les jardins sont fréquents) en possède jusqu'à 40 %, et même jusqu'à 70 % en zone suburbaine : jardins, lotissements, grandes surfaces de pelouses, parcs, cimetières, terrains sportifs (Clergeau, 2007).

## **2- Constats sur la place de l'espace vert en ville**

L'espace vert en ville se présente sous la forme de parcs, jardins et squares publics, ouverts à la population. Ces types d'espaces verts sont souvent difficiles à cerner, leurs critères de différenciation sont parfois contradictoires d'un auteur à l'autre.

Au cours du temps, notamment à partir de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, la prise en compte des bienfaits du végétal en ville s'est accélérée. Nous sommes passés d'une gestion horticole des espaces verts à une gestion différenciée, face à de nouvelles problématiques, économiques et environnementales. Les politiques locales en faveur des espaces verts sont communiquées en particulier sur les sites internet des villes.

Nous pouvons dire également que le patrimoine vert est d'abord inclus dans une ville, à travers son rôle urbanistique, hygiéniste. Certains sont parfois enclavés à cause de problèmes topographiques, d'un tissu urbain dense et contraignant.

Enfin, il existe une offre en matière d'espaces verts en ville, évoquée dans le passé, parfois vérifiable mais souvent mal répartie. Les habitants de zones urbaines attendent plus d'espaces verts accessibles pour un meilleur cadre de vie.

### **2-1. Une difficile distinction des parcs, jardins et squares publics**

#### **2-1.1 Les parcs publics urbains**

La distinction entre un parc et un jardin publics est souvent floue. Tout d'abord, ces deux espaces peuvent être différenciés de part leur taille, puisqu'un parc a une surface généralement comprise entre un et plusieurs dizaines d'hectares. Le parc est ainsi vu par les gestionnaires comme un « grand jardin présentant un important couvert » (Jarnier, 2011).

Un autre élément de distinction entre ces deux types d'espaces est lié à leur aménagement et leur gestion. En effet, un parc est géré à partir de techniques « forestières » (CERTU, 2009), afin d'obtenir un aspect paysager naturel à l'intérieur. C'est pour cela qu'ils offrent souvent des pièces d'eau et des massifs de boisement, mais aussi des espaces créés comme des pelouses.

Cette recherche prend en compte particulièrement aux parcs urbains, faisant partie intégrante du tissu de la ville.

Leur emplacement montre une vocation à un usage récréatif, sportif ou de détente, avec la présence d'aires de jeux, d'équipements sportifs, de bancs.

Emmanuel Boutefeu a décrit et définit le parc urbain comme « un espace public, clos ou non, allant de 5 à 3000 hectares, aménagé à des fins récréatives, composé de pelouses d'agrément, d'arbres d'ornement et de massifs floraux, généralement doté d'un plan d'eau, et dont l'emprise est souvent mitoyenne d'une propriété privée ou attenante à une propriété publique » (Boutefeu, 2005).

### 2-1.2 Les jardins publics et les squares

Caroline Mollie-Stefulesco donne une définition du jardin public comme étant un « espace aménagé comportant un choix de végétaux dont la disposition, la culture et l'entretien obéissent à des intentions de raffinement » (Jarnier, 2011).

La gestion d'un jardin public est basé sur des techniques « horticoles » (CERTU, 2009), à contrario des parcs qui sont basés sur un aménagement plus naturel.

Le jardin public a donc un caractère mieux soigné qu'un parc, il est ouvert au public et a pour vocation la détente, la promenade.

La distinction entre jardin public et square est assez complexe. Jean-Pierre Muret associe les deux notions : un jardin public est un « espace de dimension réduite conçu comme un lieu de détente » et un square est vu comme un espace à la fonction de rencontre. Ils sont régulièrement aménagés au cœur d'une place (Jarnier, 2011).

Dans notre recherche, les espaces verts, quelque soit leur type, sont des lieux accessibles au public, même si des horaires d'ouverture sont imposés pour certains d'entre eux où s'il s'agit d'espaces verts d'accompagnement de sites privés ouverts au public.

## **2-2. Une forte prise en compte de l'importance à accorder au végétal**

À partir des années 1970 et 1980, les collectivités territoriales commencent à manifester un intérêt particulier à l'égard de l'image de leur ville, qui ne doit pas négliger les espaces verts. Le statut de ville verte est donc de plus en plus convoité, non seulement pour répondre aux exigences esthétiques et sociales, mais aussi pour des objectifs économiques : tourisme, valorisation du foncier, choix d'habiter à proximité des espaces verts, développement de l'industrie horticole...

Aussi, grâce au CNVVF<sup>7</sup>, les municipalités peuvent promouvoir des atouts non négligeables : amélioration de la qualité de vie des habitants, de l'accueil des visiteurs, qualification de l'image de sa commune, développement de l'économie locale, de la cohésion sociale, protection et valorisation de l'environnement.

On peut citer en exemple la transformation de l'infrastructure verte de l'agglomération lyonnaise : « Dans les années 1980, la qualité de vie fait une brillante percée dans les rapports de présentation des documents d'urbanisme ; certes, l'espace vert continue de bénéficier d'une fonction d'embellissement, mais il devient un cadre de vie privilégié d'autant plus qu'il est situé à proximité des logements. L'espace vert est alors un luxe, un supplément d'âme pour les quartiers minéralisés en mal de verdure » (Autran et Boutefeu, 2009).

Des problématiques environnementales sont apparues, pour prendre en compte la biodiversité et la nécessité de sa préservation.

« Les villes françaises, en ce début de XXIème siècle, rattrapant une partie de leur retard, ont développé de gros efforts pour « végétaliser » artères, rues, jardins et places, et même bâtiments.

Aussi doit-on considérer les espaces verts dans leurs diversités et leurs particularités : ils sont, au même titre que les espaces bâtis, des éléments fondateurs de l'identité d'une ville » (Oillic, Yengué et Genin, 2012).

Comme vu précédemment, les politiques locales prennent en compte incontestablement l'importance d'accorder un patrimoine vert en milieu urbain, souvent confiné, réduit à des espaces bâtis, manquant de végétal. Pour cela, les municipalités, suite aux politiques nationales, adoptent des mesures qu'elles communiquent à la population, afin de justifier leur intérêt d'accorder plus de place au végétal. Ceci passe notamment par internet, où nous pouvons constater des informations plus ou moins détaillées selon les villes, sur leur patrimoine vert : description des politiques, des parcs et jardins présents, des animations autour de ces espaces.

---

<sup>7</sup> Concours National des Villes et Villages Fleuris

Pour communiquer leur politique, les municipalités sensibilisent les populations à l'importance de la présence du végétal en ville. Les efforts pour végétaliser les espaces urbains passent par la sensibilisation du grand public, et en particulier sur les sites web des différentes communes qui montrent leurs atouts des politiques en faveur des espaces verts. Ces derniers suivent aujourd'hui des modes de gestion différents d'auparavant, à savoir une gestion respectueuse de l'environnement.

## **2-3. Vers une gestion durable des espaces verts**

Les modes de gestion actuels des espaces verts ont changé. La gestion horticole est encore utilisée, mais de nouveaux modes sont apparus pour s'adapter à l'évolution des espaces verts, des mentalités, des conjonctures économiques et dans un souci de développement durable. Aujourd'hui, on peut retrouver le changement d'utilisation des espaces verts au travers de l'adaptation des modes de gestion. Le Schéma représentatif de l'évolution de la prise en compte des espaces verts dans les théories et pratiques urbaines (figure 1) nous montre également ce changement des pratiques de gestion.

Ainsi, nous sommes passés d'une gestion horticole et intensive au début du XXème siècle, à une gestion durable et écologique dans les années 2000.

### **2-3.1 La gestion horticole**

A l'origine, les espaces verts avaient pour vocation l'ornemental et la contemplation. Ils devaient donc atteindre un résultat le plus beau possible, être bien soignés. C'est un mode de gestion intensif, avec une forte intervention de l'homme qui va minutieusement aménager et entretenir les espaces, à l'échelle même de la plante. Le travail mécanique est donc important, nécessitant beaucoup de moyens et de frais, avec également l'utilisation de beaucoup d'eau d'arrosage et de produits chimiques, d'engrais.

### **2-3.2 La gestion écologique**

Dans un souci de gérer les espaces verts de façon plus naturelle, un nouveau mode de gestion est né dans les villes. L'entretien écologique montre une gestion plus souple que l'horticulture, moins intensive, où la nature peut reprendre ses droits. Ici, l'intervention de l'homme est donc plus limitée, et donc l'utilisation de produits phytosanitaires et les frais d'entretien sont restreints.

### **2-3.3 La gestion différenciée, favorisée par le Grenelle de l'environnement**

Récemment, il y a eu une prise de conscience en faveur de la préservation de l'environnement, de la biodiversité, des ressources naturelles. On a repensé la gestion des espaces verts, en associant les domaines du paysage et de l'écologie pour permettre un entretien à la fois esthétique et respectueux de l'environnement. En plus de concilier une demande sociale et de préservation de la biodiversité, ce mode de gestion est rentable à plusieurs niveaux. Les coûts occasionnés sont optimisés car les ressources sont moindres en eau, en produits d'entretien, en temps et personnel de gestion. L'attention des services techniques des espaces verts pour la gestion différenciée ou douce constitue une illustration de l'intérêt grandissant des décideurs pour la préservation des écosystèmes (Mehdi, 2012).

Souvent, la valeur esthétique et le rôle paysager de la végétation sont mis en avant pour justifier sa présence, voire l'exigence de son existence dans le milieu urbain.

## **2-4. L'inclusion des espaces verts dans la ville**

Comme nous l'avons évoqué précédemment, un des rôles majeurs des espaces verts est urbanistique. De part la fonction hygiéniste, ces espaces ont pour but d'aérer un tissu urbain dense en minéral, en intégrant des zones de verdure au sein de ces espaces bâtis. Il s'agit donc d'espaces inclus dans la ville, au même titre que les autres, à des distances plus ou moins élevées des centres historiques, pour le cas des parcs et jardins publics urbains.

Ces espaces répondent également aux besoins de la population citadine, en ayant pour environnement proche une certaine forme de nature. Ils ont aussi pour vocation de pouvoir pratiquer des activités qu'on ne peut effectuer dans les zones bâties de la ville ou encore chez soi (sport, détente et loisirs d'extérieur).

De part leur localisation, les espaces verts sont souvent au centre des activités de la vie urbaine. Ils constituent donc un lieu de passage, permettant de relier certains points dans la ville tout en étant un lieu de repos, où chacun trouve un atout à y aller. Leur rôle au quotidien n'est donc pas à négliger.

Nous pourrions étudier par la suite, au travers de la typologie, ces différents rôles et aspects des espaces verts urbains.

## **2-5. L'enclavement de certains espaces verts**

Du fait de leur emplacement, certains espaces verts peuvent présenter un enclavement par rapport au bâti et au tissu urbain dans lequel ils sont implantés. Cet isolement est sans doute le résultat d'infrastructures difficilement franchissables (voie de chemin de fer, boulevard périphérique...), d'une densité importante de bâtiments, d'une topographie du terrain peu adaptée ou encore de la présence d'éléments naturels tels que des cours d'eau.

Cette situation rend difficile les échanges entre les espaces verts et leur quartier de localisation. Cela peut entraîner des espaces verts qui sont confinés, isolés du reste de la ville, où les connexions ne sont pas assurées. Cette configuration peut engendrer deux effets notables : désintérêt de la part d'usagers, se traduisant par une baisse de fréquentation voire une désertion du site, et adaptation au fil du temps de ces usagers, dans leur intérêt, afin de faire correspondre ces espaces à leurs besoins.

## **2-6. Quantité et répartition idéale des espaces verts**

Combien faut-il d'espaces verts pour une ville ? Quelle grandeur faut-il leur donner pour qu'ils soient fonctionnels ? Ces questions ont déjà été traitées par le passé, il suffit de relever le chiffre de population par groupe d'âge et de lui affecter la catégorie d'espace vert qui correspond aux besoins évalués par la grille des normes (Bougé, 2009).

Les documents d'urbanisme possèdent des indices obligatoires en faveur de la présence d'espaces verts en ville, s'agissant de ratios au vu du nombre d'habitants.

### ***2-6.1 Une offre en matière d'espaces verts***

La circulaire de 1973 sur la politique des espaces verts, évoquée précédemment, donne un objectif de 25 m<sup>2</sup> par habitant d'espaces verts en fin de semaine et 10 m<sup>2</sup> par habitant pour les espaces verts intra-muros. L'OMS<sup>8</sup> recommande elle 10 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant. Il s'agit d'un ratio confortable, mais qui est loin d'être atteint dans de nombreuses grandes villes comme à Paris, où ce ratio est de 2,3 m<sup>2</sup> d'espaces verts ouverts au public par habitant (Boutefeu, 2005).

L'offre en matière d'espace vert est parfois bien raisonnable, mais c'est leur répartition qui est mal établie. Ainsi, si on prend exemple de la ville de Lyon, 95 % des parcs sont localisés le long de la rive gauche du Rhône. Il serait donc opportun de mieux répartir cette offre en aménageant de petites unités distinctes au sein des villes peuplées et minéralisées. On constate un manque d'espaces verts en partie intra-muros.

### ***2-6.2 Des attentes de la part des habitants***

La quantité d'espaces verts est à prendre en considération avec les demandes réelles des citoyens. En effet, la réglementation citée avant ne constitue pas le ressenti des habitants sur cette question analysée finement par Boutefeu, lors de son enquête en 2005.

Les habitants pensent qu'il y a un manque réel d'espaces verts disponibles en zone urbaine. Pour le même exemple de Lyon, ce sont les habitants de la ville dense (Lyon, Villeurbanne, Caluire et Cuire) qui montrent un constat sévère : 62,7 % réclament plus d'espaces verts.

Après avoir cerné les notions qui entourent les espaces verts, les différentes politiques en leur faveur et leur évolution, les typologies, les rôles et leur quantité nécessaire, des questionnements viennent à nous.

---

<sup>8</sup> Organisation Mondiale de la Santé

## **3- Questionnement de la recherche**

Après avoir établi des constats concernant les notions autour des espaces verts et de la place du végétal en ville, nous allons aborder le questionnement central de notre étude ainsi que des premières hypothèses de réponse, à plusieurs niveaux.

### **3-1. Questionnement**

Nous avons pu mettre en contexte le sujet de notre recherche, en constatant tout d'abord le caractère flou de la définition des espaces verts, différente selon les auteurs, et notamment pour ce qui est seulement des parcs, jardins et squares.

Puis, nous avons pu affirmer l'existence de plusieurs périodes dans l'évolution des espaces verts au cours du temps, avec trois périodes de gestion de ces espaces au cours du XXème siècle.

Les politiques ont favorisé leur importance, en particulier au sein du tissu urbain dense, qui en manque encore considérablement.

Les municipalités ont suivi cette politique nationale en faisant des efforts de création d'espaces verts destinés au bon cadre de vie des citoyens, face à des attentes sociales mais pas seulement, grâce au concours national des villes et villages fleuries qui valorise les communes de leur fleurissement et des préoccupations en faveur du développement durable.

Elles n'hésitent pas à montrer et sensibiliser ces atouts sur leur site web.

De plus, pour classer et caractériser les espaces verts, des typologies existent et ont été proposées par plusieurs auteurs, celle de l'association des ingénieurs des villes de France étant la plus connue et la plus utilisée.

Suite à cela, des questionnements se posent à nous :

*Quelle est la politique locale menée en faveur des espaces verts et comment vérifier si cette politique s'accorde avec les résultats obtenus des caractéristiques de ces espaces ?*

Tout d'abord, afin de répondre à notre première partie de questionnaire, nous allons analyser la manière dont est traité le patrimoine vert sur les sites internet des six villes correspondantes. Cela nous permettra de connaître la politique en la faveur des espaces verts au sein de chaque municipalité, et de vérifier si les constats d'évolution de cette politique au niveau national se vérifient au niveau local. Avec les détails présents sur l'emplacement, la quantité et l'atout des espaces verts, nous pourrions dresser des résultats sur la place du végétal dans les six préfectures départementales et les comparer entre elles.

Puis, comme nous l'avons évoqué précédemment et afin d'illustrer cette problématique, nous allons proposer de caractériser les espaces verts au sein de trois villes étudiées en détail, à l'aide d'une typologie, suite à une collecte de données informatiques en matière d'offre des espaces verts : Tours, Orléans et Châteauroux.

Cette typologie, uniforme à chaque préfecture, permettra de caractériser le patrimoine vert de ces trois villes et, dans un second temps, de pouvoir les comparer entre elles, à l'aide de tableaux croisés dynamiques et de graphiques correspondants.

Enfin, nous pourrions nous poser la question, avec les résultats précédents, de savoir si un modèle uniforme de typologie s'établit entre les trois villes étudiées, ou si de nombreuses divergences apparaissent et ne permettent pas ainsi de clarifier un modèle de base. La question peut évoluer également sur le fait de s'interroger si notre modèle proposé est applicable à l'ensemble des villes françaises.

Avant de pouvoir répondre clairement à ces questionnements, nous pouvons déjà émettre plusieurs hypothèses, à plusieurs niveaux.

### **3-2. Des hypothèses de réponse au questionnaire**

Nous venons d'évoquer le questionnaire central de notre étude. Nous pouvons déjà émettre des hypothèses de réponse sur la typologie et la caractérisation des espaces verts en milieu urbain, à différents niveaux.

### **3-2.1 Au niveau politique**

Comme vu précédemment, au fil du XXème siècle et actuellement, les politiques nationales ont prôné la présence de nature en ville et de sa préservation. Les lois sur le paysage, le Grenelle de l'environnement ont mis en évidence la nécessité de préservation de la biodiversité, et notamment les espaces verts. Suite à ces prérogatives nationales, les municipalités adoptent aujourd'hui des chartes, des Agendas 21 et autres programmes de valorisation des espaces verts.

Les enjeux publics des villes accordent une importance de plus en plus grande aux espaces verts et à leur valorisation : concours national des villes et villages fleuris, autres labels de fleurissement. Ces distinctions sont destinées à donner une certaine image de la ville, qui prend part au souci du développement durable et à la valorisation des espaces verts présents sur son territoire. La place des espaces verts au sein du milieu urbain est donc le résultat de la politique de la municipalité en leur faveur.

Cette politique constitue un atout pour les municipalités, où la population demande la présence d'espaces verts de proximité. Celle-ci peut être évoquée sur les sites internet de chaque ville, avec un état des lieux du patrimoine vert et des mesures engagées pour sa valorisation et sa préservation. L'engouement du végétal dans la ville doit donc être visible et communiqué au travers des sites internet, et ceci afin de sensibiliser également les populations à son importance.

### **3-2.2 Au niveau spatial (localisation et répartition)**

Les centres villes urbains sont caractérisés par un tissu urbain dense, dominé par le minéral, où sont généralement situés les parcs et jardins historiques. Le jardin des Prébendes d'Oë à Tours en est un exemple pertinent. Ces jardins, situés dans les quartiers valorisés, proches des catégories de populations aisées, constituent un patrimoine pour la ville. De ce fait, ils doivent être à l'image du quartier, donc soignés, gérés et entretenus d'une manière intensive.

Au cours du temps, les espaces périphériques ont été également urbanisés, mais de manière différente. Si on prend l'exemple de Tours, le quartier des Deux Lions, datant de la fin du XXème siècle, fût construit sur des anciennes prairies et champs cultivés.

Le tissu du bâti est ici beaucoup moins dense, et donc plus favorable au développement des espaces verts. C'est ainsi que les périphéries sont plus favorisées par la présence d'un tissu assez végétalisé, gérés de manière extensive, afin de valoriser un patrimoine naturel respectueux de l'environnement. On suppose donc ici que les espaces verts sont en plus grande quantité, mieux répartis sur le territoire.

En effet, pour la question de la répartition du vert dans la commune, la typologie doit nous montrer que des quartiers sont mieux favorisés que d'autres. La densité du bâti doit être moins favorable à la présence du végétal, à contrario des quartiers situés en périphéries, accueillant les parcs arborés notamment, avec des plus grandes surfaces d'espaces naturels.

De plus, certaines villes étudiées (Blois, Tours, Orléans) sont traversées par la Loire. Le fleuve ligérien présente des abords valorisés en espace naturel, avec des promenades plantées, notamment dans le cadre du programme de la Loire en vélo. C'est ainsi que ses abords possèdent aussi du patrimoine vert, avec des paysages ouverts, que l'on ne va pas trouver en centre ville notamment.

### **3-2.3 Mode de gestion du patrimoine vert**

Nous avons évoqué dans notre contexte de la recherche l'évolution des pratiques de gestion des espaces verts en milieu urbain. Nous intégrerons ces données dans notre typologie, afin de constater quels types d'espaces verts sont mieux valorisés que les autres, et suivant leur localisation. Nous pensons d'avance que les espaces verts en périphérie sont gérés plutôt de manière durable, avec des pratiques respectueuses de l'environnement. A l'inverse, les espaces de prestige, situés plus en centre ville, doivent être considérés comme un patrimoine à mieux valoriser.

D'une manière générale, les parcs et jardins anciens, constituant le patrimoine vert d'une municipalité, sont gérés de manière plus intensive que des espaces verts créés récemment.

### 3-2.4 Diversité végétale

A l'heure actuelle, avec le développement des pratiques écologiques, des types d'espaces verts se développent : jardins ouvriers, trames vertes, corridors écologiques. Ces espaces diversifient le patrimoine vert d'une ville, et renforcent l'importance du végétal, ceci dans un souci de gestion durable et de biodiversité. Au travers du retour des jardins ouvriers, par exemple (ceux de Tours notamment, dans le quartier de la Bergeonnerie), c'est la présence de légumes et fruits qui va renforcer la richesse végétale, sans omettre l'atout social et économique de la part des jardiniers.

Les corridors écologiques ont le rôle de permettre les connexions entre les différents espaces verts, en favorisant le déplacement des espèces. Cela se concrétise par la présence d'espaces de transition, des passages plantés, assurant des échanges entre les espaces verts.

Ainsi, l'arrivée du développement durable et la présence de nouveaux types d'espaces verts concrétisent l'intérêt porté à la richesse et la diversité en faveur du végétal.

La diversité végétale est sans doute donc mise en évidence dans les sites web des municipalités, car elle montre cette importance accordée au fleurissement, à la biodiversité, aux problématiques écologiques actuelles.

La typologie proposée des espaces verts du terrain d'étude et leurs caractéristiques doivent confirmer ces hypothèses de réponse à notre problématique. Les cartes associées à cette typologie, montrant la localisation des espaces verts, seront un appui à ces hypothèses de réponses au questionnement.

Ainsi, après avoir développé les notions et concepts autour des espaces verts, et en faisant des premiers constats sur la place des espaces verts, nous avons pu aborder notre questionnement central de la recherche. Nous allons pouvoir, en deuxième partie, établir un descriptif de notre terrain d'étude et de la méthode de recherche. Pour cela, nous pourrons évoquer le premier questionnement, à savoir comment sont communiqués les espaces verts et la politique en leur faveur sur les sites web des six villes étudiées.

## Partie 2

# LA POLITIQUE DU PATRIMOINE VERT DES SIX VILLES ETUDIÉES

---

Nous avons évoqué le fait que notre recherche s'effectue dans le cadre du Programme régional de Recherche SERVEUR, sur les services écosystémiques dans les six préfectures départementales de la région Centre. Le choix du terrain d'étude s'est donc établi aux six villes en question : Blois, Bourges, Chartres, Orléans, Tours et Châteauroux.

Nous avons visité leur site internet pour pouvoir décrire leur historique, leurs parcs et jardins, leur politique en matière d'espaces verts. C'est ainsi que les six villes communiquent au grand public leur état des lieux, leur politique et gestion du patrimoine vert présent sur leur territoire.

D'une manière générale, les informations sur les espaces verts des villes et leur politique en leur faveur proviennent du travail de recherche bibliographique pour chacune d'entre elles et des rencontres auprès des gestionnaires et acteurs de ces espaces lors du travail de terrain d'étude.

# **1- Un engouement des espaces verts sur les sites internet des six villes**

Au préalable, pour découvrir les différentes villes qui servent de support à notre recherche, nous avons visité les sites internet de chacune.

A l'heure actuelle, une compilation d'informations sur l'importance accordée aux espaces verts et leurs atouts, sur la politique en leur faveur, est disponible à travers les ressources électroniques. En effet, plusieurs informations sur les espaces verts et des éléments typologiques sont visibles sur les sites internet des différentes villes du terrain d'étude. Nous avons pu également obtenir des informations sur les différents labels et concours de fleurissement obtenus par les trois préfectures, ainsi que sur leur patrimoine historique. Ces informations restent toutefois inégales selon les villes.

Après avoir trié celles qui sont utiles et intéressantes à notre étude, nous pouvons décrire et comprendre plus en détail les informations sur les espaces verts de chaque préfecture et les politiques locales menées en leur faveur sont traitées sur internet. Nous pourrions également établir des comparaisons de ces politiques entre les six villes.

On constate que les villes consacrent beaucoup d'informations sur leur patrimoine vert, en le communiquant par internet, notamment les villes de Bourges et Tours. Cela ne remet pas en cause, bien au contraire, l'offre d'espaces verts pour les autres villes.

Nous pouvons maintenant évoquer plus en détail ces informations, afin de comprendre comment chaque commune communique son patrimoine vert, ceci sur leurs caractéristiques (historique, état des lieux, composition, fleurissement) et leur politique (gestion, développement durable). Nous pourrions dresser un bilan, de manière transversale, en comparant les six villes étudiées. Enfin, nous aurons les éléments de réponse à notre premier questionnement de la problématique.

## 1-1. Les caractéristiques des espaces verts

Les six villes étudiées pour notre recherche décrivent sur internet les caractéristiques de leurs parcs et jardins plus ou moins précisément. Nous pouvons déjà noter que toutes ont pris conscience de l'importance à accorder aux parcs et jardins présents sur le territoire, de part leur contexte historique, et sans négliger les générations futures. Cela se vérifie d'abord par les labels de distinction qu'elles possèdent (villes fleuries, ville d'art et d'histoire...),

### 1-1.1 Des labels de distinction

Tout d'abord, il est nécessaire de mettre en contexte la création et le développement des espaces verts au sein de ces municipalités. Ainsi, chaque ville propose une page dédiée à leur patrimoine historique où certains éléments historiques font allusion à la création de parcs et jardins.

Elles sont quatre à montrer qu'elles possèdent le label « Ville d'art et d'histoire », ce qui prouve qu'elles s'engagent à valoriser et à protéger leur patrimoine historique et notamment leurs parcs et jardins historiques (tableau 1).

Ville	Description
Blois	Obtenu en 1986, le label « Ville d'art et d'histoire » montre que la ville s'engage à valoriser et à protéger leur patrimoine.
Bourges	Bourges est une ville d'art et d'histoire, avec notamment la cathédrale Saint-Etienne, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.
Tours	Appréciée aujourd'hui pour son art de vivre, ses monuments, musées et jardins, Tours est classée "Ville d'Art et d'Histoire".
Orléans	La préfecture régionale de la région Centre a reçu en 2009 le prestigieux label "Villes et Pays d'art et d'histoire" pour souligner son riche passé historique mais aussi pour récompenser la politique de valorisation de son patrimoine.

**Tableau 1 : Les villes labellisées « Ville d'art et d'histoire »**

(Site internet des six villes étudiées, mai 2013)

Par ailleurs, une richesse du patrimoine historique non négligeable pour les villes de Blois, Orléans et Tours, est le fleuve ligérien qui les traverse. En effet, ce patrimoine est inscrit au titre de l'UNESCO<sup>9</sup>. Les abords de ce fleuve sont aménagés, notamment par des espaces verts, dans le cadre du programme « Loire en vélo ».

<sup>9</sup> Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

Aujourd'hui, les six villes étudiées possèdent de nombreux parcs, squares et jardins publics pour répondre au besoin de la population pour un bon cadre de vie. Elles sont récompensées par des labels justifiant leur important patrimoine naturel (tableau 2).

Ville	Label	Description
Blois	Quatre fleurs au CNVVF Fleur d'Or	Toutes ces distinctions montrent l'effort de la ville pour mettre en valeur son patrimoine vert, dans une logique de développement durable.
Bourges	Quatre fleurs au CNVVF	Pour la 19 <sup>ème</sup> année consécutive, la Ville a conservé ce Label 4 Fleurs, montrant sa volonté dans le respect de l'environnement et de son patrimoine paysager exemplaire.
Chartres	Quatre fleurs au CNVVF Fleur d'Or	Chartres a décroché sa quatrième fleur plusieurs années (2003, 2005, 2007 et 2010). Cette année, la Ville a reçue la fleur d'or, une distinction accordée seulement à 9 villes en France.
Orléans	Quatre fleurs au CNVVF	
Tours	Quatre fleurs au CNVVF Médaille d'or pour « l'entente florale » Jardin remarquable pour les Prébendes Grand prix du fleurissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Depuis 1997, "4 Fleurs" au concours national des villes fleuries ;</li> <li>➤ En 2008, médaille d'or pour "L'Entente Florale" ;</li> <li>➤ En 2004, label "Jardin Remarquable" pour le jardin des Prébendes ;</li> <li>➤ En 2000, "Grand Prix du Fleurissement" et "Prix National de l'Arbre".</li> </ul>
Châteauroux	Quatre fleurs au CNVVF Grand prix national des villes fleuries	A travers ses jardins publics, ses massifs et ses zones rendues à la nature, Châteauroux propose à ses habitants un bon cadre de vie.

**Tableau 2 : Les labels de fleurissement**

(Site internet des six villes étudiées, mai 2013)

On peut constater donc que toutes les préfectures étudiées de la région Centre possèdent des labels de distinction sur leur fleurissement, notamment les quatre fleurs au CNVVF, ou la Fleur d'Or, distinction de seulement neuf villes en France ! Ceci prouve donc l'intérêt des municipalités d'accorder une grande importance au végétal, à sa préservation et son amélioration.

Aussi, du fait de leur classement de quatre fleurs au CNVVF (ce qui constitue la plus haute distinction à ce concours), elles entreprennent des mesures de gestion et de préservation de l'environnement dans un souci de développement durable (**Annexe 1 : les labels de fleurissement**).

### 1-1.2 Une offre importante et diversifiée d'espaces verts

Les villes étudiées se distinguent avant tout de part leur quantité d'espaces verts qui sont évoquées. Nous avons résumé cette offre dans le tableau 3.

Ville	Quantité d'espaces verts
Blois	31 parcs et jardins.
Bourges	420 ha de verdure, 50 m <sup>2</sup> d'espaces verts par habitant. 25000 arbres, 11500 d'alignement, 40 genres répartis en 80 espèces.
Chartres	120 ha d'espaces verts, 8000 arbres et près de 140 vasques fleuries.
Orléans	Plus de 260 hectares d'espaces verts cultivés et naturels.
Tours	47 parcs et jardins.
Châteauroux	450 ha d'espaces verts, soit une moyenne de 52 m <sup>2</sup> par habitant.

**Tableau 3 : Quantité d'espaces verts dans les six villes**

(Site internet des six villes étudiées, mai 2013)

On constate, de part ce tableau, une grande richesse d'espaces verts au sein des municipalités, et notamment pour les villes de Bourges et Châteauroux, qui possèdent un ratio d'espaces verts disponibles par habitant assez convenable, au vu des préconisations évoquées précédemment (50 m<sup>2</sup> à Bourges et 52 m<sup>2</sup> pour Châteauroux).

Ceci est sans doute le résultat de leur emplacement. En effet, ces deux villes sont situées au cœur de zones agricoles (plaines céréalières), naturelles, où la nature domine autour. Nous pourrions vérifier dans la troisième partie de notre recherche si ces chiffres évoqués sur le web s'accordent avec les résultats obtenus par les données acquises.

Pour les villes de Tours et Blois, il n'est pas mentionné de surface d'espaces verts, seulement des parcs et jardins sont nommés.

Nous allons maintenant donc constater plus en détail les différents parcs et jardins retenus sur les différents sites web.

Sur leur site internet, nous pouvons également voir quelques espaces verts cités et décrits. Le tableau 4 présente, pour chaque ville, seulement les différents parcs et jardins répertoriés et détaillés (cette liste ne reflète donc certainement pas la réalité).

Ville	Parc, jardin	Création / rénovation	Composition / caractéristiques
BLOIS	Jardins de l'Evêché	1697 / 1991	Roseraie, jardin des sens, jardin aromatique
	Jardin des cinq sens		Végétaux et aménagements stimulant les facultés sensorielles
	Jardins du Roy		Créés par Louis XII
	Jardins contemporains	1992	Créés par Gilles Clément. Ambiance de trois époques (médiévale, renaissance et classique)
	Jardin des fleurs royales		Parterres de Lys, d'Iris, d'Hémérocailles
	Jardin des Simples		Plantes aromatiques, condimentaires et médicinales
	Jardin des plantes médicinales		Espace de verdure dans la vieille ville
	Parc de l'Arrou		Grand parc de 45 ha
BOURGES	Marais de Bourges		Jardins familiaux classés en 2003 sur la liste des monuments naturels et des sites
	Lac du Val d'Auron	1977	84 ha, à moins de 2 km du centre ville, géré de manière différenciée
	Rocade verte	2003	Liaisons pour déplacements non polluants, qui atteindront 28 km en fin 2013
	Jardin des Prés-Fichaux	Entre 1923 et 1930	Charmilles sculptées, rideaux de Tilleuls, pelouses rectilignes, ifs rigoureusement taillés et massifs plus souples.
	Jardin de l'hôtel de ville	1731	Une partie avec des plantes fleuries et des rideaux taillés, une autre densément plantée et ordonnée. Le Nôtre fût contacté en 1681 pour le projet.
	Jardin Joseph Lefebvre		Grands arbres dont un Séquoia et un Hêtre. Type à la française. Massifs de rosiers, Buis et Charmes en rideau.
	Jardin du Palais de justice		Alignements de Tilleuls
	Jardin Jean de Berry	Années 1920 / 1989	Style géométrique et paysager. 5700 m <sup>2</sup> de verdure au centre d'un complexe scolaire
	Jardin Edouard André		Conçu pour les personnes à mobilité réduite. Collection unique de Pivoines, de végétaux rares.
	Jardin de Lazenay		1 ha de découverte, conçu par Gilles Clément. Ormes, lianes de Lierre, portes végétales.
	Parc des Gibjoncs		8 ha au sein de logements sociaux. Joint le côté fonctionnel (liaison), sportif et l'esthétique.
CHARTRES	28 Parcs et jardins nommés sur la carte interactive, un seul parc détaillé.		
	Parc André Gagnon	1946	Projet du XIX <sup>ème</sup> siècle. Clos acquis par la ville en 1866. Dénommé A. Gagnon en 1986.

Ville	Parc, jardin	Création / rénovation	Composition / caractéristiques
ORLEANS	Parc Pasteur		4 ha. Tracés réguliers dans un ensemble paysager (esprit du XIXème siècle). Grandes pelouses.
	Parc Floral	1964	35 ha d'horticulture, en deux parties : plateau de Sologne (forêt semi-naturelle) et plaine du Val de Loire (jardin d'iris, roseraie, vivaces, jardin de la source).
	Jardin des plantes		3,5 ha de jardin régulier et composite. Nombreuses essences d'arbres, de roses. Orangerie créée en 1836, serres tropicales.
	Jardin de la Charpenterie	2003	5000 m <sup>2</sup> . Pelouse, pergola, bosquets, jardin d'enfants. Facile d'accès aux PMR.
	Jardin de l'Evêché		3700 m <sup>2</sup> . Lignes droites et rigueur. Poteries de Daturas, Cannas, et Bananiers.
	Jardin de l'Hôtel Groslois		2850 m <sup>2</sup> . Ouvert au public au XIXème siècle. Style romantique. Pelouses, plantes annuelles, bisannuelles et bulbes.
	Jardin de la Vieille intendance	XVème siècle	Réduit au XIXème siècle et ouvert au public en 1995.
	Jardin Jacques Boucher		2000 m <sup>2</sup> . Projet suite aux destructions de la seconde guerre mondiale.
	Allée des Sapins, bois de Concy		7,7 ha acquis en 1961. 330 Douglas qui se jalonent sur 1500 m. Concy : boisement de Chênes, Erables, Marronniers, Charmes.
	Parc Anjorant		Parc boisé en plein cœur d'un quartier.
	Parc de la Fontaine aux Fées	1992	3 ha de milieu semi-naturel. Grande prairie, fleurs sauvages, boisement et anciens vergers.
	Parc du Moins Roux	1986	2,1 ha
Parc Léon Chesnault	Début des années 1990	1,6 ha de liaison verte. Nombreux arbres. Proximité de la roseraie Jean Dupont, rassemblant toutes les variétés de rosiers créés localement.	
TOURS	5 jardins historiques		
	28 jardins de quartiers		
	14 parcs de loisirs		
CHÂTEAUROUX	Deux parcs nommés : parc Balsan et parc Daniel Bernardet		
	Prairie Saint-Gildas		25 ha de zone naturelle en bordure de l'Indre. Flore riche, propre au milieu humide : valérianes, iris, nénuphars...
	Serres municipales et de collection		Ouvertes au printemps, fleurs annuelles des massifs, cactées et plantes tropicales

**Tableau 4 : Descriptif des parcs et jardins dans les six villes**

(Site internet des six villes étudiées, mai 2013)

Ce tableau nous apporte déjà beaucoup d'informations sur les parcs et jardins des villes de notre étude, notamment à Orléans, Bourges et Blois.

Dans ces trois villes, les parcs et jardins sont décrits par leur composition, leur ancienneté, leurs atouts pour les usagers.

Ils constituent, pour les différentes villes, un patrimoine riche non négligeable, favorable au bon cadre de vie des habitants. On peut constater avec les deux tableaux précédents que les offres en matière d'espaces verts sont importantes dans chacune des préfectures.

En plus de cela, le site web de la ville de Blois montre que celle-ci possède des jardins remarquables historiques, des espaces de proximité, son grand parc de l'Arrou, une forêt, un fleuve royal...

Aussi, une page explique le fait qu'à Bourges, les plantes annuelles sont cultivées dans les serres municipales, construites en 1970, comprenant une serre d'orangerie. A la fin des années 1980, le Conservatoire National du Pelargonium de Bourges gère la plus grande collection de France (plus de 800 espèces différentes). Pour les arbres, les Erables sont les plus représentés (4 000 individus, soit 37%) ; viennent ensuite les Platanes (1 500 arbres, 13%), les Peupliers (1 300 sujets, soit 11%) et enfin les Tilleuls (1 200 unités, 10%). Ces quatre essences représentent 70 % du patrimoine.

Pour la ville de Tours, la Loire a façonné l'histoire, la culture, les paysages, le patrimoine. Avec elle, la ville est devenue en 2000 la capitale du plus grand site français inscrit au Patrimoine mondial de L'Humanité. Elle possède de vastes espaces verts où les arbres remarquables côtoient les mélanges fleuris, ce qui constitue un bien être notable pour les habitants, au quotidien. Des animations pédagogiques sont présentes dans l'année, afin de communiquer cet atout d'une richesse d'espaces verts.

Nous pouvons découvrir, cette diversité qui est mise en avant par un classement de types d'espaces verts en trois catégories, par la municipalité :

- 5 jardins historiques
- 28 jardins de quartiers
- 14 parcs de loisirs.

Avec 47 parcs et jardins recensés sur le site internet de la ville (nommés et localisés), dont les jardins de quartiers sont les plus représentés nous pouvons quand même dire qu'elle possède un riche patrimoine vert, offrant un cadre de vie remarquable aux habitants, notamment en bordure de Loire (**Annexe 2 : Classement des parcs et jardins de la ville de Tours**).

Tours possède également 1280 jardins familiaux gérés par des associations de jardiniers (ou sociétés). Cette pratique ancienne revient dans les mœurs actuellement et, chaque année, de nouveaux jardins apparaissent afin de répondre à une demande croissante des citadins.

Nous verrons plus loin que plus d'informations sur les espaces verts de Tours sont disponibles. En effet, plusieurs recherches précédentes ont déjà été consacrées aux espaces verts de la ville de Tours (Jarnier, 2011).

### **1-1.3 Une carte interactive de localisation et description des espaces verts**

Pour les villes de Blois, Bourges, Chartres et Orléans, une carte interactive montre la localisation des parcs et jardins. Certaines permettent de voir aussi des caractéristiques sur ces derniers.

Pour Blois, on voit que 31 espaces verts sont répertoriés, la plupart étant situés au centre ville, non loin des bords de Loire et plutôt éloignés de la mairie.

Pour Bourges, on constate que la plupart des huit parcs et jardins sont assez proches du centre ville, exceptés le jardin Edouard André et celui de Lazenay, situés près du val d'Auron.

La ville de Chartres dénombre 28 parcs et jardins localisés sur sa carte interactive, avec beaucoup de squares et jardins plutôt concentrés en centre ville et six parcs arborés situés en périphérie, éloignés du centre et de la mairie. Les jardins sont donc ici différenciés des parcs arborés.

Orléans a localisé sur sa carte treize parcs et jardins, concentrés en centre ville et proches de la Loire et de la mairie pour la plupart. Des explications et photos sont associées à ces espaces verts : taille, composition, historique, atouts.

## **1-2. Politique et gestion du patrimoine vert**

Après avoir énoncé les caractéristiques des parcs et jardins sur les sites web des six villes, nous avons pu constater que des détails sont évoqués sur les politiques en leur faveur. C'est ainsi que nous allons détailler les différentes mesures adoptées pour la préservation et l'amélioration de l'environnement et des espaces verts, certaines étant identiques à plusieurs villes.

Enfin, nous pourrons juger par la suite si elles suivent les constats et les hypothèses de réponse à notre questionnement évoqués en première partie de notre recherche.

### 1-2.1 L'Agenda 21 de Blois et Châteauroux

A l'échelle d'une collectivité, un agenda 21 est un programme d'actions concrètes pour le développement durable du territoire tout au long du XXIème siècle. Il est issu du Sommet de la terre de Rio de 1992 au cours duquel, pour la première fois, plus de 170 États ont reconnu que développement économique, progrès social et protection de l'environnement sont indissociables.

#### Sensibilisation et démarche participative

En mettant en place son Agenda 21, la ville se donne les moyens de rêver l'avenir avec tous ses habitants. « Gérer notre patrimoine vert et donner du sens à nos actions, tel est l'objectif de la politique engagée par l'équipe municipale. Une démarche qui doit également mobiliser les Blésois. La Ville a un devoir d'exemplarité mais chacun doit participer au respect de l'environnement. C'est à travers une approche pédagogique que cette démarche de développement durable peut être intégrée par chacun. Dans ce cadre, des actions de sensibilisation sont menées auprès des plus jeunes et des adultes, notamment à la Maison du Parc. Ce lieu dédié au jardin, à la nature et au paysage accueille de nombreuses activités : animations, expositions temporaires, conférences, rencontres et ateliers » (www.blois.fr, mai 2013).

#### Moins d'informations pour la ville de Châteauroux, et pourtant...

Le site web de Châteauroux montre moins d'informations et de descriptif sur son environnement et ses espaces verts que les autres. Mais ce n'est pas pour autant que la ville ne possède pas un patrimoine vert diversifié.

Située au cœur de trois régions naturelles (Champagne Berrichonne, Brenne et Boischaux), la ville de Châteauroux bénéficie d'un cadre privilégié avec 450 ha d'espaces verts, soit une moyenne de 52 m<sup>2</sup> par habitant. Cet environnement naturel et culturel remarquable dessine un cadre de vie propice à l'épanouissement des habitants : les titres de "Ville quatre fleurs" et de "Grand prix national du fleurissement", ainsi que la forêt domaniale (5000 hectares) en témoignent. Les différents aménagements de l'Indre (la Vallée verte) proposent aussi bien des milieux naturels préservés, comme la prairie Saint-Gildas, que des espaces aménagés pour les sports et les loisirs (piscines, lac, parcours santé).

La ville est labellisée Quatre fleurs et Grand prix national des villes fleuries. A travers ses jardins publics, ses massifs et ses zones rendues à la nature, Châteauroux propose à ses habitants un bon cadre de vie.

La prairie Saint Gildas, le parc Balsan ou celui de Daniel-Bernardet, mais aussi la forêt domaniale de Châteauroux, contribuent à cette reconnaissance de nature présente.

Châteauroux s'est engagée dans une démarche de développement durable avec l'élaboration de son agenda 21 qui a débuté en 2007.

La ville, associée à la population, aux acteurs locaux et au personnel municipal, a commencé par établir un diagnostic et a dressé la liste de toutes les bonnes pratiques existantes. Ceci a permis de mettre en évidence les atouts et les points faibles du territoire dans une perspective de développement durable. Le plan d'action agenda 21 de la Ville de Châteauroux s'articule autour de 4 axes regroupant pas moins de 39 actions :

- Axe I → Développer l'attractivité de la Ville ;
- Axe II → Préserver et valoriser la qualité environnementale et patrimoniale ;
- Axe III → Renforcer la sensibilisation de tous et les comportements écoresponsables ;
- Axe IV → Organiser les partenariats et renforcer les solidarités.

### 1-2.2 La politique environnementale de Bourges

#### Un contrat environnemental, une riche biodiversité à protéger et améliorer

Nous pouvons voir sur le site que la Ville de Bourges s'est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de développement durable. Dès 2002, elle mettait en place son contrat environnemental. En 2007, elle recevait la labellisation « Agenda 21 local » par le Ministère de l'écologie et du développement durable. Sa politique de développement durable s'articule autour de quatre axes déclinés en 140 actions :

- développement social et économique du territoire ;
- aménagement durable de l'espace public ;
- préservation des ressources naturelles ;
- éducation et sensibilisation au développement durable.

Pour préserver et améliorer la biodiversité dans son territoire urbain, la ville a pris conscience de plusieurs mesures nécessaires comme :

- Entretien et protection des 420 hectares espaces verts et des 25 000 arbres ;
- Signature de la charte de l'arbre (2011) ;
- Réduction de l'emploi de produits phytosanitaires dans les espaces verts (2010) ;
- Signature de la charte de la biodiversité (2010) ;
- Gestion différenciée des espaces verts.

Ces mesures passent par de la communication aux habitants, afin de les sensibiliser à ces nouvelles pratiques et de faire des démarches participatives :

- Création d'un jardin pédagogique (2011)
- Aide à la création de jardins pédagogiques dans les écoles (2010)
- Parution de guides pratiques : Bourges à vélo, guide de la biodiversité, jardiner écolo, c'est facile, les arbres remarquables, les herbes...

La tendance de la ville est de privilégier des arbres à floraison significative, car ils participent aussi au fleurissement de la ville. Le Plan de Renouveau Urbain donne l'occasion de diversifier davantage les essences et d'introduire des espèces encore peu présentes dans la ville.

### *Des milieux humides incontournables*

Les Marais de Bourges constituent un incomparable espace de détente et de nature au pied de la vieille ville, proches de la cathédrale. Les terrains marécageux qui entouraient Bourges ont longtemps assuré la défense de la ville.

Aujourd'hui exploités en jardins familiaux, les Marais de l'Yèvre et de la Voiselle ont été classés en 2003 sur la liste des Monuments Naturels et des Sites.

Créé en 1977, le lac du Val d'Auron offre une superficie de 84 ha, à moins de deux km du centre-ville. Le service Espaces Verts a mis en place une gestion différenciée des berges (deux fauches annuelles seulement, en juin et fin septembre). Ainsi, les fleurs indigènes se développent et agrémentent à nouveau les prairies.

### *Une rocade verte pour le développement durable*

Pour affirmer sa politique en matière de développement durable et le faire savoir au grand public, le Maire de Bourges a souhaité créer un réseau de liaisons pour piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite, qui permette de se déplacer d'un point à un autre de façon sécurisée, et afin de favoriser les déplacements non polluants.

Ce projet, débuté en 2003, constitue aujourd'hui une rocade verte de 22 km, qui va encore s'agrandir pour atteindre plus de 28 km en fin 2013.

### *1-2.3 La ville de Chartres associée à la nature*

« Chartres s'est dotée ses dernières années d'un patrimoine vert important permettant une évolution des mentalités sur la question environnementale. Aujourd'hui, aucun projet de construction ne voit le jour à Chartres sans que soit abordée la question de son impact sur la nature.

Avoir les avantages de la campagne, tout en ayant les avantages de la vie en ville, c'est l'équilibre que la Ville cherche à trouver. Pour cela, elle a mis en valeur les espaces verts dispersés dans la ville et augmente son implantation d'arbres chaque année » (www.chartres.fr, mai 2013).

Depuis 2001, une nouvelle politique de fleurissement a été mise en place. Un travail important a été mené sur la forme, les volumes, les couleurs, la diversité des plantes mises en œuvre, mais aussi la répartition des massifs sur le domaine communal. Ce travail a permis à Chartres de décrocher sa quatrième fleur en 2003 et de la renouveler en 2005, 2007 et 2010. Enfin, cette année, la Ville a reçu la fleur d'or, une distinction accordée seulement à 9 villes en France.

Le site internet de la ville montre qu'en matière de politique des espaces verts, elle a souhaité réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Le système de paillage et de mulch a permis de diviser par deux l'usage de ces produits. Une charte « Objectif Zéro pesticide » a été signée, afin de réduire l'utilisation de pesticides sur les plantes.

#### **1-2.4 Des enjeux pour l'environnement dans la politique d'urbanisme d'Orléans**

Constituée d'un milieu urbain dense, la préfecture régionale du Centre possède de nombreux parcs et jardins. Les politiques locales ont approuvé un plan biodiversité en 2009, un guide des bonnes pratiques arboricoles, une charte de l'arbre urbain, un projet « embellissons nos rues »...

« Tout projet d'urbanisme se construit dans le temps : le temps des études et des réflexions, le temps des concertations avec les habitants, le temps des aménagements urbains et des réalisations. Le cœur de la politique d'urbanisme passe par la requalification des quartiers, notamment le centre ville, avec la création de nouveaux squares et de nouvelles places, en augmentant la place du végétal.

Tout cela doit se faire en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement (préservation de l'environnement et des ressources, maîtrise de l'étalement urbain, proposition de modes de déplacement alternatifs à l'automobile, cohérence sociale et intergénérationnelle, etc.) » (www.orleans.fr, 2013).

## 1-2.5 Un riche patrimoine vert préservé et amélioré à Tours

### Les mesures pour le développement durable

#### *La valorisation des forêts*

La ville de Tours est propriétaire d'une grande quantité et superficie d'espaces boisés. La forêt de Preuilley et les parcs forestiers de Larcaay-Les Hâtes représentent ainsi 1 470 ha, où le souci de la Ville est de valoriser cette ressource naturelle renouvelable.

#### *La gestion des espaces verts*

« La gestion adaptée désigne une façon d'entretenir les espaces verts en ville sans appliquer à tous ces espaces la même intensité de soin. Elle est parfois nommée gestion différenciée. Le but est de respecter, voire de renforcer, l'usage et l'identité de chaque jardin par un entretien personnalisé qui est défini à travers un mode de gestion écrit et détaillé » (www.tours.fr, 2013).

Aujourd'hui, comme nous l'avons vu en première partie de notre recherche, l'objectif est d'aller vers un entretien plus écologique des espaces verts.

A l'échelle de la ville, un groupe de travail mis en place a pour objectif de définir des propositions d'aménagements destinées pour une gestion adaptée des espaces verts, évoquées dans le tableau 5.

Actions	Objectifs
Classification des points verts selon leur usage et leur type de gestion	Adapter les méthodes d'entretien à chaque type d'espace et mettre en place les moyens nécessaires
Promouvoir de nouvelles pratiques : paillage, plantation de vivaces	Réduire la consommation d'eau et des produits phytosanitaires
Achat de matériel en adéquation avec les pratiques écologiques	
Lutte biologique contre les agents pathogènes	Définir des habitats favorables à la protection raisonnée et introduire des auxiliaires en cas de besoin
Maintien de zones de fauches et de prairies fleuries	Favoriser la biodiversité, la flore locale
Lutte contre les espèces invasives	Préserver la flore locale
Communication sur les pratiques écologiques	Sensibiliser la population à ces nouvelles pratiques et à la place de la nature en ville

**Tableau 5 : Rapport sur le Développement Durable**

(Ville de Tours, www.tours.fr, mai 2013)

Cet ensemble d'actions conduites dans les espaces verts permettent de valoriser la nature au sein de l'espace urbain, à travers une gestion durable et adaptée de ce patrimoine. Cela s'inscrit dans les objectifs du développement durable, de la préservation de la biodiversité. La politique locale de la ville souhaite préserver ce dernier, notamment les abords de la Loire, qui sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### Des arbres remarquables mis en évidence

Une société locale, la SHOT<sup>10</sup>, a recensé une multitude d'arbres remarquables présents dans l'agglomération, constituant un riche patrimoine naturel à protéger et valoriser. Un rapport téléchargeable nous permet de voir quels sont ces arbres recensés (réalisé par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours, 2012).

Pour chacun d'entre eux, ils sont détaillés de part leurs caractéristiques : taille, circonférence, description du spécimen en question (**Annexe 3 : Les arbres remarquables de Tours, recensés par la SHOT**). Les essences recensées sont diversifiées, dont certaines sont labélisées « arbre remarquable », et dépassant parfois les 30m de hauteur et les 7m de circonférence. Leur ancienneté est parfois élevée : le Cèdre du Liban situé au musée des beaux arts est daté de 1804.

« Les arbres remarquables, par leur présence, enrichissent aujourd'hui nos paysages urbains d'éléments naturels d'exception. Ces arbres sont remarquables par leurs caractères biologiques, d'autres ont été témoins d'évènements historiques ou de croyances anciennes et légendaires ».

### L'environnement urbain

Les compétences dont dispose une commune pour aménager son territoire lui offrent la possibilité de déployer sa propre définition de la qualité de vie. Ainsi, le soin apporté à la définition des aménagements et des espaces publics révèle les choix politiques et environnementaux de la Ville.

Le PLU<sup>11</sup> de la Ville de Tours constitue un outil pour définir la production urbaine, avec l'élaboration du zonage du territoire et du règlement des constructions. Il exprime le souci de développer la Ville selon les finalités du développement durable.

La lutte contre le changement climatique, la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires, ainsi que la préservation de la biodiversité sont des finalités rejoignant en effet les grands objectifs poursuivis par la Ville dans sa politique d'aménagement exprimée dans son PLU.

Le respect de la Trame Verte et Bleue, réseau d'espaces verts ayant une fonction paysagère et de continuité écologique, est un des grands objectifs de la ville, en ce qui concerne les espaces verts, pour la préservation de l'environnement urbain.

La ville possède une démarche d'embellissement afin d'imposer une culture partagée de la qualité des espaces publics.

---

<sup>10</sup> Société d'Horticulture Tourangelle et partenaire associatif de la ville de Tours

<sup>11</sup> Plan Local d'Urbanisme, principal document d'urbanisme et de planification au niveau communal ou intercommunal. Remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi SRU

Les habitants de Tours sont sollicités lors de l'élaboration des projets d'aménagement des espaces publics dans le cadre d'une concertation, qui associe les riverains de la conception jusqu'à la réalisation des projets. Elle est destinée à prendre en compte leurs attentes, opinions et propositions.

### *Tramway et nouveau paysage urbain*

La première ligne de tramway de l'agglomération tourangelle contribue fortement à l'appropriation par les habitants de leur territoire. On constate une évolution sensible du paysage urbain, complétant la Loire, le patrimoine bâti et les jardins, nommé « quatrième paysage » par les concepteurs. Le parc arboré est enrichi de plus de 2000 arbres, avec une plateforme végétalisée sur les deux tiers de la ligne.

Les services de la Ville ont participé activement au choix des végétaux dans une gamme botanique diversifiée, pour une insertion urbaine optimale.



**Photo 1 : Plateforme végétalisée et tramway à Tours**  
([www.lineoz.net](http://www.lineoz.net), mai 2013)

Nous pouvons conclure sur cette partie que les différents sites internet des villes nous apportent beaucoup d'informations sur leur historique, leurs espaces verts, au travers d'une carte interactive pour Plusieurs villes. Ceci permet de connaître leur localisation, leurs caractéristiques pour certains (historique, typologie).

Les atouts de la présence des espaces verts et les politiques menées en leur faveur, renforcés par la reconnaissance avec notamment le label quatre fleurs au concours des villes fleuries, montrent l'intérêt notable d'un riche patrimoine vert à préserver et améliorer dans l'avenir.

C'est ainsi que les villes s'engagent à proposer une politique d'aménagements en faveur du développement durable et une gestion écologique de leurs espaces verts. Pour cela, elles se dotent d'agenda 21, de chartes de développement durable...

On peut donc confirmer les constats effectués en première partie de cette étude, à savoir une forte prise en compte de l'importance à accorder au végétal, dans un souci de gestion durable, notamment à l'heure actuelle.

## **2- Des informations sur les espaces verts de Tours disponibles sur des recherches précédentes**

Après avoir étudié les sites web des villes du terrain d'étude, nous avons pu constater, dans le cadre des recherches bibliographiques sur notre sujet, que plusieurs PFE ont eu pour terrain d'étude les espaces verts de la ville de Tours, et l'un d'entre eux est particulièrement intéressant à notre recherche : Jarnier A., *Les modes d'appropriation d'un parc urbain, usages différenciés d'un espace vert en fonction des populations*, 2011.

Tout d'abord, à travers ce PFE, comme évoqué aussi sur internet, la ville a proposé une typologie de ses parcs et jardins en trois catégories qui sont détaillées ici.

Aussi, la ville adopte une démarche d'embellissement pour améliorer la qualité et l'identité des espaces publics de la ville.

Le service Parcs et Jardins de la ville est également évoqué.

### **2-1. Une typologie des parcs et jardins de la ville**

Comme justifié auparavant, Tours possède déjà une typologie de son patrimoine vert en trois catégories : jardins historiques, jardins de quartiers, parcs de loisirs. Dans le PFE évoqué, ces trois types sont décrits précisément dans un tableau justifiant leur localisation, leur surface, date de création, composition, style et particularité. Une carte permet de visualiser la place de ces espaces au sein de la ville. Nous allons résumer ces informations qui sont intéressantes pour notre étude, car justifiant les caractéristiques des parcs et jardins de la ville et constituant des éléments d'analyse de la typologie des espaces verts de la ville par la suite.

## 2-1.1 Les jardins historiques

La ville en dénombre quinze, dont les caractéristiques propres (localisation, structure, création et les éléments qui les composent) sont présentées dans le tableau 6.

JARDINS	Quartier SECTEUR	Surface (m <sup>2</sup> )	Date de création	Arbres, plantes, fleurissement, pelouses	Style, concepteur, particularités
Parc Colbert la Source	Saint Symphonien NORD	9260	19 <sup>ème</sup> siècle	Arbres : cèdres centenaires, séquoia, ginkgo, houx remarquable, plantes vivaces ; Pelouses (autorisées)	- Style paysager - Propriété des Sœurs Franciscaines, gestion par la ville
Jardins du Musée de Gemmail Jardins du Vieux Tours	Centre OUEST	259	19 <sup>ème</sup> siècle	Parterres de fleurs	- Cour du musée
	Cour des Chanoines	303		Magnolia de Soulange	
	Carroi St Martin	122		Aubépine	
	Carroi aux Herbes	490		Hortensias, pelouses (non autorisées)	
	Jardin H. de Ségoigne	272		Palmier de Chine, nérrier	
	Square Flandin	322		Deux arbres	Cour pavée
Square Sourdilhon	Centre OUEST	1251		Sycamore, pelouses (autorisées)	Appartient au terrain d'un hôtel particulier datant du 2 <sup>nd</sup> Empire
Jardin Botanique	Rabelais Tonnellé OUEST	50780	1843	- Arbres remarquables (ginkgo biloba de plus de 150 ans, séquoia géant, cyprès chauve, orme d'Amérique, sophora du Japon), centaines d'espèces dans l'arboretum - 3000 espèces végétales (magnolias persistants...), végétaux asiatiques et américains ; Pelouses (autorisées pour certaines) - Plantes tropicales, médicinales, aromatiques, bulbeuses et ornementales	- <b>Jardin botanique (arboretum à l'anglaise, jardin des simples, jardin alpin...)</b> - Concepteur : Jean-Anthyme Marguieron, pharmacien féru de botanique
Square François Sicard	Cathédrale EST	2740	1864	- Arbres et arbustes disposés de manière irrégulière : platanes, marronniers ; Arbres centenaires et/ou remarquables : tilleuls, marronniers, magnolias, tulipier de Virginie, arbutus... - Parterres fleuris, pelouses (non autorisées)	- <b>Jardin paysager</b> - Paysagiste : Eugène Bühler - Jardin dédié au sculpteur tourangeau François Sicard
Jardin du Musée des Beaux-Arts	Cathédrale EST	11300	1801, réaménagé en 1900	Cèdre du Liban datant de 1804 (« Arbre remarquable de France » depuis 2001) ; <b>Jardin régulier</b> : haies d'ifs taillés en créneaux, buis en boules, parterres en mosaiculture (1600 plantes : bégonias, coléus, semperflorens, echeverias, achyranthes, santolines, alternantheras, ...), ancien bowlingrin ; <b>Jardin paysager</b> : nérriers, marronniers, tilleuls, charmes, micocouliers ; Pelouses (non autorisées)	- <b>Jardin régulier « à la française » et jardin paysager « à l'anglaise »</b> - Accolé au musée des Beaux-Arts
Jardin de l'école de musique		15148		Pelouses (autorisées)	
Jardin Mirabeau		5600	1891	Arbres remarquables (platanes, tilleuls, marronniers centenaires, févier d'Amérique, micocouliers, épicéas, sophoras du Japon, arbre de Judée, magnolia de Soulange, grand sapin d'Espagne, ginkgos bilobas) ; Pelouses (autorisées)	- <b>Ancien cimetière</b> - Concepteur : L-E. Madelin (alors jardinier en chef du J. Botanique)
Square de la Préfecture	Centre CENTRE	4800	Ouverture au public : 1932	Platane centenaire, marronniers, mimosas, ginkgo biloba, magnolia grandiflora, févier d'Amérique, ifs, oranger des osages, bouleau fastigié ; Rosiers grimpants, lilas des Indes, arbre de soie ; Plates-bandes florales (rosiers) ; Pelouses (autorisées)	- <b>Jardin composite mi-français mi-paysager</b> - Paysagistes : L. et R. Decorges
Jardin des Prébendes d'Oé	Centre OUEST	43730	1874	Arbres plantés en groupes de mêmes espèces en nombre impair (cèdres, platanes, séquoias géants, tilleuls, cyprès chauves), arbres de collection (tulipier, chêne rouge, ginkgo), aulnes, ponceviers, pins, prunus, marronniers, parroties de Perse, cryptomerias, paulownias, magnolias ; Vastes pelouses (autorisées pour certaines), parterres de fleurs (pivoines), rosiers, plantes vivaces...	- <b>Jardin paysager français du 19<sup>ème</sup> s.</b> qualifié de jardin à l'anglaise - Paysagistes : frères Bühler - « Jardin Remarquable », inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques

Tableau 6 : *Descriptif des jardins historiques*  
(Jarnier, 2011)

Les jardins historiques de Tours sont issus de la tradition paysagère et horticole du XIX<sup>ème</sup> siècle, permettant une meilleure connaissance de la diversité végétale.

Certains éléments y sont caractéristiques, comme le kiosque à musique (typique des jardins de cette époque), les statues et autres œuvres d'art, les arbres remarquables et centenaires, ou encore les bâtiments anciens et à caractère patrimonial parfois inclus dans le jardin.



**Photo 2 :** *Jardin des Prébendes de Tours, classé jardin historique par la ville, mais aussi labellisé « jardin remarquable » (seuls 6 jardins de Touraine possèdent ce label)*  
(Avril 2013)

### **2-1.2 Les jardins de quartiers**

Ces jardins sont en partie liés aux périodes de construction de la ville. Ils sont perçus comme des jardins de proximité, des lieux de vie, de rencontre et de passage, souvent équipés d'aires de jeux, de bancs et éventuellement de bassins et fontaines. Ils sont différents les uns des autres, de part leur structure (surface, équipements qu'ils offrent, population qui les fréquente).

La ville de Tours en dénombre une cinquantaine, dont la création remonte en général à l'aménagement des quartiers environnants.

Comme dans le cas précédent, le tableau 7 présente les caractéristiques propres à une trentaine de ces jardins de quartier.

JARDINS	Quartier SECTEUR	Surface (m <sup>2</sup> )	Date de création	Arbres, plantes, fleurissement, pelouses	Style, concepteur, particularités
Mail Bonaparte Jardin Chateaubriand	Europe NORD	8000	1966	Arbres à floraison printanière (Prunus), massifs de fleurs Cornouillers, hortensias, rosiers...	
		6836			
Jardin de la Grenouillère	Monconseil NORD	1,1 ha	Récent	Chênes, érables, cornouillers, pommiers, prunus à pivoines chinoises	Arrosage à l'eau de pluie du gymnase voisin
Square de la Borde	Ste Radegonde NORD	874		Arbres : Pelouse	
Jardin Prosper Mérimée	Centre CENTRE	3133	Rénovation : 2005	Févier épineux, paulownia, figuier, cornouiller, rosiers sauvages, violette...	
Jardin de Beaune Semblançay		429	Vestiges et fontaine Renaissance	Parterres de buis et autres plantes basses, arbres fruitiers, rosiers lianes	- Jardin romantique - Coussins créés par l'artiste Cécile Pitois
Place Foire le Roi		815		Tilleuls, pelouse, arbustes en pots	Une zone de la place est destinée en été aux terrasses des bars à proximité
Jardin du Vert Galant		434		Albizias, rosiers, jasmins	
Cour Edouard André Carroi Louise Labé		170 336		Palmier de Chine, glycine, vigne de Coignet Rosiers grimpants sur arcades, bambous	Cour pavée
Jardin Léonard de Vinci	Gare CENTRE	6000		- Magnolias, prunus, lilas des Indes, haies d'ifs, rosiers	- Place minérale plantée : relie l'architecture de la gare et du palais des congrès (J.Nouvel) - Paysagiste : Yves Brunier
Jardin Delpérier	Centre OUEST	2450	Récent	Arbres divers	Parvis planté
Square Boris Vian	Rabelais Tonnelé OUEST	1503		Prunus à fleurs, cornouillers, lilas botaniques, lilas des Indes	
Place Nicolas Frumaud		3680	Rénovation : 1998	Tilleuls, bambous, plantes vivaces, rosiers grimpants et couvre-sol géraniums tapissants...	
Jardin d'Aumont	Halles OUEST	725	Rénovation : années 2000	Bouleaux, arbres de Judée, arbustes de collection sur tige (Hydrangeas) et en buisson, plantes vivaces (Géraniums)	
Jardin Rabelais (Jardin Andrée Chédid)	Giraudau OUEST	2530	Réaménagement: 2000	Hêtres taillés, prunus à fleurs, tilleuls argentés, rosiers à grandes fleurs	Rebaptisé « Jardin Andrée Chédid » durant le Printemps des Poètes 2010 (affichage de ses poèmes)
Jardin René Boylesse	Straasbourg OUEST	8110	Réaménagement: 2000	Arbres, arbustes, cornouillers, lilas, viornes, glycines en arbre, légumineuses (fabacées)...	Redessiné par les paysagistes de Tours pour l'ouvrir sur le quartier
Jardin des Ursulines	Cathédrale EST	4204		Lilas, rosiers grimpants sur arcades, arbustes divers...	Clos par l'enceinte primitive de Tours
Jardin Velpeau	Velpeau EST	3072	Rénovation récente	Prunus, séviers, plantes vivaces	
Jardin André Theuriot	Sanitas EST	3233	27/10/07 (rénovation urbaine)	Arbres exotiques (lin nain de Nouvelle-Zélande, bananiers, palmiers de Chine, bambous, kiwis), plantes aromatiques (céleri, sauge parfum d'ananas, bourrnynia)	- Jardin exotique - Paysagistes : P. Ferret et C. Boudvin (en concertation avec les habitants)
Jardins Meffre et Saint Paul		8144	Réaménagement: 1998	Arbres divers	Réaménagement prévu bientôt
Jardin de la Rotonde	Rotonde EST	2490		Albizia (arbre à soie), savonnier, érable de Cappadoce, parterres de rosiers paysagers	
Square Jean Mazoué		3138		Prunus à fleurs, massifs floraux	Fait office d'entrée d'école
Jardin Beaujardin	Beaujardin EST	5000	Réaménagement: 2002	Arbres de grande taille, arbustes de collection	
Jardins de Rochepinard	Rochepinard EST	J. Bourzignac 2,2 ha	A partir de 1965	Séquoias	- Lien entre les Rives du Cher et les grandes zones d'habitation - Jardin Ockeghem enclavé entre les immeubles d'habitation et le Cher
		J. Ockeghem 6900			
		Jardin Gabrieli 5300			
Jardins des Rives du Cher	Rives du Cher SUD	1 ha		Arbres : Rosiers, vivaces : Pelouses	Lien entre les Rives du Cher et les zones d'habitation
Square Jacques Monod	Deux Lions SUD	1146		Arbres fruitiers, haies naturelles, carrés de plantes condimentaires...	
La Coulée verte et la promenade sud		5318		Alignements d'arbres forestiers et ornementaux, prairies, graminées, plantes vivaces aux allures tropicales	Cheminement permettant de relier les différentes habitations du quartier
Les salons-jardins		1,9 ha		Prunus, arbustes persistants taillés, plantes vivaces, rosiers, graminées...	

Tableau 7 : Descriptif des jardins de quartiers

(Jarnier, 2011)

### 2-1.3 Les parcs de loisirs

JARDINS	QUARTIER SECTEUR	Surface	Arbres, plantes, fleurissement, pelouses	Date de création, particularités, faune rencontrée
Parc de la Cousinerie	Mettray Notre-Dame-d'Oé Tours	45 ha	Boisements : chênes, frênes, merisiers ; Arbustes à baies, fruitiers ; Arbres centenaires ; Prairies humides	- Ancien site agricole - Faune intéressante : oiseaux, grenouilles, crapauds...
Bois des Douets	NORD	3,6 ha	Chênes, charmes, châtaigniers	- Oiseaux : grimpeaux, sitelles, mésanges...
Bois du Mortier	Europe NORD	9111 m <sup>2</sup>	Chênes, pins, érables...	
Promenade Rive Nord de la Loire		5,1 km	Flore ligérienne	- Faune ligérienne
Ile Simon	Centre OUEST	3,85 ha	Robiniers faux acacias, arbres remarquables (platane en cépée, magnolias, marronniers) ; Jacinthes	- Ile naturelle habitée jusqu'en 1960 - Lieu de nidification des oiseaux de la Loire
Parc de Sainte Radegonde	Sainte Radegonde EST	15 ha	Arbres en bouquet ou remarquables (cèdre de l'Himalaya, sapin d'Espagne, liquidambers), prunus à fleurs ; Pelouses ; Géraniums	- Créé en 1977 - Contient un espace protégé de 1,3 ha où vivent des cerfs Sikas
Parc du Lac de la Peupleraie	Rochevinard CENTRE	20,5 ha		
Promenades des Rives Nord du Cher	Rives du Cher SUD	2,9 km	Noisetiers de Byzance, saules pleureurs	- Cygnes, canards sur le Cher
Parc Honoré de Balzac	Fontaines SUD	24,8 ha		- Ile artificielle - « Rivière artificielle » en cours
Promenade des Rives Sud du Cher	Fontaines	3,1 km	Noisetiers de Byzance, saules pleureurs	- Cygnes, canards sur le Cher
Parc du Lac de la Bergeonnerie	Deux Lions SUD	36 ha (Lac : 18)	Saules, peupliers	- Faune du Lac : castor, grenouilles, cygnes...
Plaine de la Gloriette	Deux Lions Gloriette SUD	40 ha aménagés (120 à terme)	Bois, plaines	- Jardin potager expérimental et biologique, jardin du vent - Accès Petit Cher et Loire à Vélo
Promenade du Petit Cher	Deux Lions Gloriette SUD	6 km	Cornouillers ; Orchidées sauvages	- Créé en 1998 - Hérons cendrés, rousserolle effarvate...
Vallon de la Bergeonnerie	Bergeonnerie SUD	1,6 ha	Chênes, charmes, érables, robiniers faux-acacias, merisiers ; Flore naturelle du sous-bois : fragon, petit houx aux baies rouges	- Oiseaux nicheurs
Parc de Grandmont	Grandmont SUD	12,19 ha	Chênes, charmes, châtaigniers, pins noirs	- Géré par un plan de gestion forestière
Parc forestiers de Larçay – Les Hâtes	Chambray-lès-Tours - St-Avertin SUD	367 ha (400 ha à terme)	Forêts et clairières (futaie feuillue, résineux et feuillus des Landes), arboretum forestier ; Grandes pelouses naturelles ; Landes	- Parc forestier géré par l'ONF, mares, étangs, pistes cavalières

Tableau 8 : *Descriptif des parcs de loisirs*  
(Jarnier, 2011)

Le tableau 8 concerne des espaces de vastes surfaces avant tout destinés à des activités ludiques ou sportives.

Ces espaces présentent souvent un point d'eau, que ce soit un fleuve ou une rivière (Rive Nord de la Loire, Rives du Cher, parc du Lac des Peupleraies).

Historiquement, les parcs de loisirs sont constitués à la fois des espaces liés à la Loire et au Cher et des anciens espaces naturels ou agricoles, acquis par la ville dans les années 2000. Ils sont situés autour de la Loire, au Nord de celle-ci, ainsi que dans les zones liées au Cher (Sud de ce dernier). La ville de Tours en possède seize.

Ces informations, énoncées dans les tableaux 6, 7 et 8, sont un complément aux résultats des caractéristiques des espaces verts que nous établirons en troisième partie de cette étude. Nous pourrions les mettre ensemble en parallèle et en faire ainsi l'analyse.

## **2-2. La démarche d'embellissement de la ville**

Toujours dans le cadre du même PFE, l'auteur a mis en avant le fait que Tours a initié en 1995 une démarche d'embellissement, visant à améliorer la qualité et l'identité des espaces publics urbains de la ville. Les espaces verts sont donc directement concernés. Ce plan est basé sur différents principes dont :

- Les espaces publics urbains, notamment les espaces verts, sont conçus comme des « lieux de vie », où il est nécessaire de répondre « aux besoins et aux attentes de la population » ;
- Tous les quartiers, et donc les trois types de parcs et jardins publics, sont concernés et seront traités de manière équitable : même recherche en termes de qualité et d'efforts fournis ;
- La conception, la création et la gestion d'éventuels travaux d'embellissement se fera de manière « transversale », dans un objectif commun de qualité ;
- Une « concertation en amont avec les riverains » sera organisée, pour mieux répondre à leurs attentes.

Avec cela, la ville souhaite également diversifier au maximum l'offre en termes d'espaces verts.

La ville cherche notamment à mettre en place des « principes de projet » pour chaque typologie d'espace public considérée. Dans le cas des espaces verts, les projets auxquels a réfléchi la ville sont les suivants :

- Axes fluviaux (exemple des Promenades des Rives de la Loire ou du Cher) : « cortège mi-forestier mi-ornemental, formes arborées libres » ;
- Parcs urbains (cas du Parc de Sainte-Radegonde ou Honoré de Balzac) : « espace de liberté, ambiances champêtres, nappe d'herbacées » ;
- Jardins emblématiques de la ville (jardins historiques de la ville) : « identité valorisée » ;
- Jardins de quartier (Jardin Rabelais, Jardins de Rochepinard) : « espace de nature urbaine, ouvert sur le quartier, avec des éléments d'agrément (fontaine, jeux, bancs...) ».

## 2-3. Le service des Parcs et Jardins de Tours

Enfin, le PFE expose quelques informations intéressantes sur le service des parcs et jardins de la ville de Tours, qui est composé de 230 personnes.

Ici, la conception et la gestion des parcs et jardins de la ville sont effectuées en interne, notamment par les deux paysagistes du service.

Pour concevoir ou aménager un espace vert, la ville commence par une analyse du paysage et des besoins. Cela passe par une rencontre avec les citoyens riverains, généralement organisées directement par le service des Parcs et Jardins. Un diagnostic de la situation actuelle est présenté aux riverains présents, qui peuvent donner leur avis sur les points à traiter. Par la suite, un groupe de travail (comité de pilotage) est constitué, dans le but de résoudre les éventuels problèmes qui se poseraient durant le projet.

### En conclusion

Cette deuxième partie nous a permis de découvrir une première approche des villes étudiées, et de leur politique en matière d'espaces verts, qu'elles communiquent au travers de leur site web.

En la faveur des politiques nationales, le développement durable prône une gestion actuelle des espaces différente du passé. Il s'agit de pratiquer une gestion durable des espaces verts, extensive, afin d'optimiser les coûts d'entretien et de favoriser la biodiversité, et ceci à travers les jardins ouvriers, les trames vertes ou encore les corridors écologiques. Ces actions écologiques s'effectuent dans les préfectures de la région Centre.

Déjà, des hypothèses sur la typologie de ces espaces et son analyse peuvent être établies. Par exemple, dans les villes où nous avons pu consulter une carte interactive montrant la localisation de leurs parcs et jardins, et notamment celles qui sont traversées par la Loire (Orléans, Tours, Blois), on constate que la plupart des espaces verts se situent à proximité de la mairie, ou du fleuve ligérien (sites Internet des villes).

Elles sont toutes concernées par un riche patrimoine vert, avec une partie de leur surface communale couverte de boisements.

Les atouts de ce patrimoine vert et les politiques menées en leur faveur, renforcés par la reconnaissance avec les labels quatre fleurs et fleur d'or au concours des villes fleuries, montrent l'intérêt notable des espaces verts, à préserver et améliorer dans l'avenir.

Grâce à des mémoires de recherche précédents, nous avons pu mettre en évidence des informations plus détaillées sur la ville de Tours et ses espaces verts, qui sont utiles à notre étude.

En effet, elle procède à une typologie des parcs et jardins en trois catégories, elle a adopté une démarche d'embellissement pour rénover ces espaces, et ceci en accord avec les besoins des citoyens, qui donnent leur avis sur les projets d'aménagement. Cette démarche est donc intéressante pour la population, directement concernée par les aménagements d'espaces verts, qui sont sensés améliorer leur cadre de vie quotidien.

Après cette deuxième partie, nous allons pouvoir analyser plus en détail les différents espaces verts de trois villes : Orléans, Tours, Châteauroux. En effet, ce sont pour ces trois municipalités dans lesquelles nous avons obtenu le plus de données sur leur offre en matière d'espaces verts. Après avoir décrit notre méthode de travail et de conception de cette typologie, nous pourrions dresser un bilan de la place du végétal dans les trois villes, en caractérisant leurs espaces verts, en analysant cette typologie. A ce niveau, il sera intéressant de comparer les villes entre elles également, puisqu'il s'agira d'un tableau typologique uniforme à chaque ville, de même pour des tableaux croisés dynamiques, et donc avec des critères d'analyse identiques.

## Partie 3

# UNE TYPOLOGIE DES ESPACES VERTS DES VILLES D'ORLEANS, TOURS ET CHÂTEAURoux

---

Après avoir étudié les politiques en matière d'espaces verts au sein des six préfectures départementales de la Région Centre, nous pouvons tenter de répondre à notre deuxième partie de questionnement, à savoir la caractérisation de ces espaces.

Pour cela, nous avons tout d'abord effectué un travail de terrain, qui a consisté à obtenir les différentes données relatives aux espaces verts dans chacune des villes. A la suite de cela, nous avons constaté que les données disponibles sont inégales selon les villes.

C'est dans trois villes sur les six au total, que nous avons pu obtenir une compilation de données assez exhaustives : Orléans, Tours et Châteauroux.

Comment caractériser les espaces verts de ces trois villes ? répondent-ils aux politiques locales vues dans la deuxième partie de notre recherche ? Pour tenter de donner des réponses à cela de façon objective, nous avons repris une typologie des espaces verts proposée par l'AIVF, explicitée en première partie de notre étude. A cela, nous avons rajouté des critères techniques, permettant d'analyser la place des espaces verts à plusieurs niveaux, qui constituent nos hypothèses de réponse au questionnement : taille et localisation, gestion, et diversité végétale. Nous détaillerons et justifierons nos choix sur ces critères dans cette partie.

De plus, notre typologie proposée s'accompagne de tableaux croisés dynamiques et cartes de localisation et du poids des espaces verts, permettant de justifier visuellement les résultats obtenus.

Enfin, nous pourrions établir des comparaisons entre les résultats obtenus pour chaque ville. Ceci nous permettra d'évoquer les similitudes et/ou les différences notables entre les trois préfectures.

# **1- La collecte des données disponibles : le travail de terrain**

A la suite des recherches bibliographiques sur les notions importantes de notre sujet ainsi que sur les informations disponibles sur internet pour les espaces verts du terrain d'étude, notre recherche n'a pu s'effectuer qu'avec données existantes, disponibles après avoir contacté les personnes en charge des espaces verts au sein des villes étudiées.

Cette étape dans la démarche de notre recherche avait pour objectif de collecter le maximum de données disponibles au sein des trois villes concernées par notre étude et dans le cadre du programme de recherche SERVEUR (services écosystémiques des espaces verts), afin d'établir une typologie des espaces verts et pouvoir l'analyser par la suite. Ainsi, le travail de terrain a permis de récolter les données des espaces verts de chaque ville.

Nous avons pu prendre contact avec les différents services de mairie, responsables du patrimoine végétal au sein des six villes concernées. Au moins un rendez-vous a été pris dans chaque ville (tableau 9).

<b>Ville</b>	<b>Personnel rencontré</b>	<b>Données récoltées</b>
Blois	Mme Bernard	Infos EXCEL sur les parcs et jardins + deux fichiers PDF sur les jardins familiaux
Bourges	M. Brousseau et Guyot	Un fichier EXCEL sur la gestion des espaces verts + dépliants sur parcs et jardins
Chartres	M. Michel et Stives	Un plan de la ville PDF et Autocad Tour de ville des parcs et jardins
Châteauroux	M. Theodon et Mme Hourgue	Récolte d'une importante base de données sur les espaces verts (Excel et SIG)
Orléans	M. Fleury, Bretton, Galvez et Morice	Récolte des données : Excel et SIG
Tours	M. Amiot	Récolte des données : un fichier SIG, trois fichiers EXCEL de description des espaces verts + un fichier PDF sur la gestion

**Tableau 9 : Descriptif du travail de terrain**

Les personnes concernées ont fourni les bases de données existantes. Ces dernières sont nombreuses et constituent une bonne base de travail. Mais ces compilations sont inégales selon les villes. En effet, certaines possèdent déjà des services particuliers traitant les données, la gestion des espaces par SIG. D'autres ont un SIG en cours de création. Cela constitue une base de travail intéressante, qui peut être réutilisée sur Microsoft Excel afin d'effectuer la recherche.

Il ne s'agissait pas d'entretien d'enquêtes mais bien uniquement d'obtenir le maximum de données existantes sur les espaces verts, et sur les critères d'analyse que nous allons développer par la suite.

L'étude prend en compte l'ensemble des espaces verts de chacune, autant les espaces végétalisés d'accompagnement que les parcs et jardins.

## **2- L'exploitation des données : la typologie des espaces verts**

Nous pouvons exploiter les compilations les plus exhaustives obtenues de la part des trois municipalités.

Dans un premier temps, après avoir effectué un tri des données acquises, nous avons construit un tableau présentant les caractéristiques des espaces verts, leur typologie. Nous détaillerons et justifierons les différents critères d'analyse du patrimoine vert.

Après cela, nous avons pu joindre des tableaux croisés dynamiques qui présentent le résultat de la typologie des espaces verts.

Enfin, des cartes montrant la localisation et l'organisation des parcs et jardins répertoriés sur les trois villes permettent de visualiser ces résultats également.

### **2-1. Un tableau de typologie des espaces verts uniforme aux trois villes étudiées**

Les bases de données obtenues sont ensuite exploitées pour les analyser, au travers d'un tableau présentant de multiples caractéristiques des espaces verts. Pour cela, nous avons d'abord trié les données utiles à notre recherche, avant de mettre en forme et d'uniformiser un tableau qui constituera la typologie pour chaque ville à analyser par la suite. Nous avons utilisé le logiciel Microsoft Excel, simple et pratique d'utilisation.

Les informations retenues et analysées permettent de répondre à la problématique de la recherche, avec les critères d'analyse des espaces verts, dans le tableau 10.

Critère	Données	Résultat d'analyse
<b>Type d'espace vert (d'après l'AIVF).</b>	13 types d'espaces verts + deux rajoutés.	Diversité dans le type d'espace.
<b>Localisation, organisation sur le territoire.</b>	Secteur, quartier.	Importance, organisation sur le territoire de la ville.
<b>Ancienneté des espaces verts.</b>	Dates de création et rénovation.	Evolution de la place du végétal, période particulière de type et gestion d'espace vert.
<b>Composition et diversité végétale.</b>	Surface et quantité de végétaux par strate (herbacée, arbustive, arborée) et totales.	Diversité végétale, ratio d'espace vert par habitant, par quartier.
<b>Classe de gestion pour chacun des sites.</b>	Cinq classes de gestion comparables aux villes.	Gestion durable, optimisation des coûts de gestion, influence de l'espace en fonction de l'emplacement.

**Tableau 10 : Les critères d'analyse de la typologie des espaces verts**

Ces critères intégrés dans les colonnes d'un tableau uniforme pour chaque ville constituent un « état des lieux » de certains aspects du patrimoine vert des trois villes. Nous allons maintenant détailler chaque critère d'analyse afin de justifier notre choix de typologie.

### **2-1.1 Le type d'espace vert**

Pour ce critère, nous avons choisi de reprendre la typologie proposée par l'AIVF en 1995, que nous avons explicité auparavant. Celle-ci est la plus connue, elle rassemble tous les types d'espaces verts publics, excepté les places et parkings, les friches, qui nous ont paru important et que nous avons donc rajoutés en type 14 et 15.

<b>1 - Parcs et squares</b> Lieu de séjour à caractère horticole, la présence de clôture ne constituant pas un élément déterminant de classement dans cette catégorie.
<b>2 - Accompagnement de voies</b> Train, tram, métro, voies d'eau, (fleuve, rivière, canaux), rond points
<b>3 - Accompagnement de bâtiments publics</b> Qu'il y est ou non un accès du public, espace ayant pour fonction majoritaire l'accompagnement du bâtiment
<b>4 - Accompagnements habitations</b> HLM municipaux, lotissements, ZAC
<b>5 - Établissements industriels et commerciaux</b> Abord centre commercial, zones artisanales, zones industrielles
<b>6 - Établissements sociaux éducatifs</b> Enseignement, maisons de quartier, résidences pour personnes âgées, maisons de jeunes, fermes d'éveil y compris surfaces agricoles, crèches, haltes-garderies
<b>7 - Sports</b> Surfaces à destination des clubs sportifs et leurs espaces verts d'accompagnement (à l'exclusion des surfaces couvertes)
<b>8 - Cimetières</b> Toutes les surfaces, réellement gérées par le Service Espaces Verts ou non, sont prises en compte
<b>9 - Campings</b> Espaces comprenant des structures d'hébergement à caractère temporaire. (Entrent dans cette catégorie les terrains de camping-caravaning, les aires d'accueil aménagées, les villages-vacances)
<b>10 - Jardins familiaux, partagés</b>
<b>11 - Établissements horticoles</b> Établissements de production végétale à vocation publique (surfaces de production couvertes ou non et abords)
<b>12 - Espaces naturels aménagés</b> Grands parcs urbains ou coulées vertes incluant des espaces naturels (type boisement prairies etc.) dont le mode d'entretien est plus ou moins sommaire (forêts, prairies, garigues, landes, plans d'eau)
<b>13 - Arbres d'alignements formes architecturées et libres</b> Sur sol minéral de voirie publique, seul, groupés alignés ou non, sur sol végétalisé, tous les arbres accompagnant la voie publique
<b>14 - Places/parkings</b>
<b>15 - Friches</b> Quartier industriel ou ancien, abandonné après la faillite d'usine ou pour des raisons de dépeuplement ;

Figure 4 : Descriptif du critère du type d'espace vert, d'après la typologie proposée par l'AIVF en 1995

(www.indicateurs.plante-et-cite.fr, avril 2013)

La figure 4 nous montre quinze types d'espaces verts qui sont publics, spécialisés, comme les cimetières ou les jardins familiaux, ou non spécialisés. Dans ce dernier cas, il y a des espaces linéaires (arbres d'alignement) et d'autres formes (parcs et squares, espaces verts d'accompagnement).

Nous pouvons noter que certains espaces verts peuvent être classés dans plusieurs catégories. En effet, par exemple, un parc public peut posséder des arbres d'alignement ; il sera donc classé dans les catégories 1 et 13. De la même manière, un parking de résidence sera classé en 6 et 14. Ceci nous permettra de savoir par la suite les types d'espaces les plus nombreux et ceux, au contraire, déficitaires, afin de connaître leur diversité dans la typologie, et ceci par ville.

### **2-1.2 Le critère spatial**

La localisation de l'espace au sein d'un quartier ou d'un secteur défini par la municipalité ou sa distance depuis la mairie permettent de montrer son importance, son organisation sur le territoire. Nous verrons par la suite que ce critère sera aussi justifié avec les cartes localisant les différents parcs et jardins des villes.

Les villes procèdent à la gestion de leurs espaces verts par quartier, pour établir des équipes d'entretien différentes dans chacune d'entre elles.

Pour étudier la distance de l'espace par rapport à la mairie, nous avons établi des ratios correspondant à plusieurs paliers de distance, que nous détaillerons par la suite.

Ce critère permettra de voir si on constate des différences notables dans la composition, dans la gestion des espaces verts, suivant leur éloignement par rapport à la mairie, située en centre ville.

Ces résultats n'ont pu s'établir que pour certains espaces, notamment les parcs et jardins, en mesurant les distances à l'aide de la carte interactive sur Internet pour la ville d'Orléans ([www.orleans.fr](http://www.orleans.fr), mai 2013). Pour la ville de Châteauroux, nous avons pu établir ce critère sur plus d'espaces, à l'aide de la compilation SIG obtenue lors du travail de terrain.

### **2-1.3 L'ancienneté**

L'historique des espaces verts est tout aussi important. Leur création et leur rénovation remontent à une époque particulière de politique d'aménagement urbain. Il sera donc intéressant de savoir à quel type d'aménagement et de gestion l'espace en question faisait partie, et si la place du végétal était importante, ceci à l'aide des informations évoquées également en première partie de notre recherche (figure 1, *Schéma représentatif de l'évolution de la prise en compte des espaces verts dans les théories et pratiques urbaines au XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècle*).

Rappelons que trois périodes d'évolution de gestion des espaces verts se distinguent au cours du XXème et XXème siècle :

- De 1900 à 1960 → gestions horticole et intensive ;
- De 1960 à 2000 → gestion différenciée ;
- De 2000 à aujourd'hui → gestion écologique.

Aussi, en ce qui concerne les politiques d'aménagement urbain, nous sommes passés d'un urbanisme fonctionnaliste (jusqu'aux années 1990), à un urbanisme écologique aujourd'hui, en passant par l'urbanisme durable (années 1990 – 2000).

Il sera donc intéressant de voir à quel type de gestion et d'aménagement urbain correspondent la création des parcs et jardins des villes étudiées.

#### 2-1.4 La composition et la diversité végétales

La composition végétale de l'espace nous montrera incontestablement la diversité du patrimoine vert, la richesse de chaque strate, les dominances. Nous pourrions connaître les résultats par strate végétative (herbacée, arbustive, arborée), les comparer entre elles, mais aussi connaître le total par espace vert. La figure 5 résume les données recensées dans le cadre de notre recherche.

<b>Strate herbacée</b>	Surface pelouse et gazon
	Quantité vivaces et autres herbacées
	Surface des massifs
<b>Strate arbustive</b>	Quantité arbustes persistants et caducs
	Longueur haies arbustives
	Quantité totale arbustes
	Surface arbustive totale
<b>Strate arborée</b>	Quantité arbres persistants et caducs
	Quantité arbres alignement
	Quantité arbres isolés
	Quantité totale arbres
	Surface arborée totale
<b>Total végétation</b>	Quantité totale de végétaux
	Surface végétale totale
	Autres surfaces
	Surface totale de l'espace
	Pourcentage de surface en pelouse et engazonnée sur la surface totale de l'espace vert
	Pourcentage de surface en massifs de vivaces et autres herbacées sur la surface totale de l'espace vert
	Pourcentage de surface arbustive sur la surface totale de l'espace vert
	Pourcentage de surface arborée sur la surface totale de l'espace vert
	Pourcentage de surface totale d'espace vert sur la surface totale du site

Figure 5 : Liste des critères recensés pour étudier la composition végétale des espaces verts

Nous pourrions comparer les quantités et surfaces totales et par strate entre les villes, afin de connaître celle qui est la mieux lotie à ce niveau. Par ailleurs, une carte à l'échelle régionale présentera le poids du végétal pour chaque ville.

### 2-1.5 *La gestion de l'espace vert*

Ce dernier critère nous a permis de découvrir qu'il existe, au sein de chaque ville, cinq classes de gestion. Nous pouvons donc admettre que les municipalités ont une politique de leurs espaces verts similaire.

Résumons de part le tableau 11 les différentes classes de gestion pour les trois villes et décrivons les actions pour chacune d'entre elles.

Ville	Classe	Descriptif des actions
ORLÈANS	1	Espace emblématique
	2	Espace lieu de vie
	3	Espace de transition, d'accompagnement
	4	Espace naturel
	5	Espace sportif
TOURS	1	Nature mise en scène ; Présence importante de fleurs ; Apport en arrosage régulier et automatique
	2	Fleurissement toujours présent (majorité d'arbustes et de plantes vivaces) ; Arrosage n'est plus forcément automatique et régulier mais nature reste domestique
	3	Nature n'est pas encore libre, fleurissement limité à arbustes ou vivaces ; Déchets de tonte ne sont plus forcément ramassés ; Engrais et pesticides ne sont plus utilisés
	4	Flore locale favorisée et essences horticoles des arbres et arbustes côtoient essences naturelles ; Zones de fauche présentes de manière pérenne
	5	Travail du jardinier caché derrière la nature ; Biodiversité favorisés en protégeant au maximum faune et flore locales
CHÂTEAURoux	1	Toute palette horticole y compris fleurissement saisonnier de massifs ; Végétaux soignés, taillés, structurés, selon exigences d'aménagement ; Marque du concepteur est omniprésente
	2	Jardin à entretien soigné, toute palette horticole (surtout arbustes à fleurs) ; Composition moins élaborée et sophistiquée, ambiances de mise en valeur des formes, des couleurs des différentes variétés d'arbres, arbustes et vivaces
	3	Espace vert urbain fonctionnel : espace vert de proximité ou d'accompagnement ; Associe fonctions usage et décoration ; Utilisation d'une palette végétale variée
	4	Espace vert naturel aux scènes champêtres ; Caractère local : plantes indigènes ; Composition moins stricte, nature spontanée ; Intervention du jardinier n'est plus perceptible ; Végétation herbacée omniprésente
	5	Paysages naturels : prairies, haies bocagères, boisements ; Caractère local souligné : plantes indigènes ; Végétation rajeunie et nettoyée ; Végétation herbacée omniprésente, développement flore variée non urbaine ; Fonction écologique

**Tableau 11 : Descriptif des différentes classes de gestion de chacune des trois municipalités**

(Services gestionnaires des différentes villes, janvier et mai 2013)

En comparant les mêmes classes pour chacune des trois municipalités, des similitudes apparaissent dans leur descriptif, surtout entre les villes de Tours et Châteauroux. En effet, la première classe voit des espaces verts très soignés, avec un fleurissement important.

Plus on se dirige vers la classe 5, plus on constate des espaces naturels, où la végétation spontanée reprend ses droits, avec des modes de gestion écologique.

Pour la ville d'Orléans, nous n'avons obtenu que la désignation des cinq classes. On constate que les espaces sportifs ont été utilisés comme une catégorie particulière de gestion. La classe 4, désignée « espace naturel » serait représentative de la classe 5 des deux autres villes. De plus, les espaces verts sont classés dans plusieurs catégories dans ce cas là.

Avec ce critère, nous pouvons constater quelle est la classe dominante et celle la moins représentée, afin de voir si la gestion durable est utilisée ou non. Ceci peut varier en fonction de l'emplacement du lieu également. En effet, une de nos hypothèses est de constater que les espaces verts proches du centre ville et de la mairie sont mieux valorisés que des grands espaces de verdure en périphérie, traités de manière plus écologique, ayant moins de valeur patrimoniale.

Nous aurions pu choisir bien plus de critères d'analyse, autres que géographiques, comme certains critères sociologiques. Le choix est sans fin, mais il nous a semblé que ceux que nous avons sélectionné sont exhaustifs et représentatifs de notre sujet : la place des espaces verts en milieu urbain. Les éléments sociologiques ou autres ne sont pas pris en compte dans cette recherche, qui consacre uniquement à caractériser concrètement les espaces verts du terrain d'étude.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que ces résultats ne sont pas exhaustifs car ils ne prennent en compte uniquement que les données recueillies et informatisées. L'ensemble des données des espaces verts n'est pas encore entièrement numérisé et donc pas disponibles. Les fichiers sont en cours de création.

Par la suite, notre étude consiste à créer, comme annoncé précédemment, des tableaux croisés dynamiques, afin d'étudier les caractéristiques du patrimoine végétal à l'aide des critères d'analyse que nous avons justifié. Les graphiques, diagrammes et cartes seront un support visuel de ces données, pour chacune des villes, puis permettront leur comparaison entre elles. La localisation, l'importance et l'organisation des espaces verts sur le territoire du terrain d'étude pourront être justifiées avec ces supports visuels.

## 2-2. Des critères d'analyse liés entre eux : tableaux croisés dynamiques

Une fois les résultats obtenus dans un tableau uniforme à chaque ville, il est nécessaire d'étudier, de comparer les chiffres obtenus.

Comme nous l'avons évoqué dans la partie précédente, nous pouvons dire que la localisation des parcs et jardins peut être justifiée en fonction de leur ancienneté. En effet, nous pouvons constater que, pour la ville d'Orléans et Tours, les jardins historiques sont plutôt concentrés en zone centrale de la ville. A l'inverse, les parcs sont localisés généralement en périphérie.

Leur emplacement détermine également leur classe de gestion, puisque les jardins historiques, situés en zone centrale, sont mieux valorisés et donc avec une classe d'entretien de première ou deuxième catégorie pour certains d'entre eux (même si la tendance actuelle va vers des modes de gestion laissant faire la nature). Pour les parcs arborés, la classe d'entretien sera plutôt de la quatrième ou cinquième catégorie.

Donc, la gestion d'un espace vert peut être associée à sa typologie : quels sont les types d'espaces verts les mieux valorisés ou, à l'inverse, laissés au naturel ?

Ces différents constats montrent donc que les critères d'analyse se rejoignent et sont tous plus ou moins liés entre eux. C'est pour cela qu'il sera intéressant d'établir par la suite des tableaux croisés dynamiques, permettant de regrouper et de comparer plusieurs critères d'analyse entre eux, afin de justifier des résultats de la typologie des espaces verts.

Nous avons choisis ici de croiser la typologie des espaces verts et leur mode de gestion, ainsi que la surface de ces espaces avec également leur classe de gestion.

## **2-3. Des cartes de localisation et du poids des espaces verts**

Les résultats d'analyse seront accompagnés de cartes représentant les différents parcs et jardins des trois préfectures. Celles-ci nous apportent des informations sur les espaces verts des villes en question : localité, organisation, importance, selon les quartiers et la densité du bâti. Pour effectuer cela, nous avons utilisé Adobe Illustrator.

Il est possible de mentionner les noms des principaux espaces verts publics, fréquentés par la population, que nous pouvons voir sur les sites Internet ou les dépliants obtenus lors du travail de terrain. Toutefois, tous les espaces verts ne seront pas visibles, puisqu'il s'agira uniquement des parcs et jardins.

Une autre carte sera destinée à montrer, à l'échelle régionale, le poids des espaces verts des différentes villes, ainsi que la quantité d'espaces verts disponible par habitant. Rappelons qu'un ratio sur cette quantité a été défini, ainsi qu'une attente de la population citadine (première partie de notre recherche).

Au final, les cartes permettront de justifier de manière visuelle les différences de quantité du patrimoine vert entre les communes étudiées, l'offre en matière de parcs et jardins, leur localisation.

### **3- Résultats et réponses au questionnaire**

Une partie de notre questionnaire central de la recherche est de caractériser les espaces verts précisément de trois préfectures départementales de la région Centre. Nous avons d'abord évoqué les politiques locales en faveur de ces espaces, en consultant les sites web des différentes villes.

Après avoir décrit notre méthode de recherche, nous avons évoqué la construction d'un tableau typologique uniforme aux trois villes, ainsi que des tableaux croisés dynamiques, puis des cartes représentant la localisation des espaces verts. Avec les différents critères d'analyse de ces espaces, nous allons aborder et analyser les résultats obtenus. De ce fait, nous pourrions mettre en lien les politiques menées par les différentes villes, en matière d'espace vert, et de vérifier concrètement, avec les résultats de la typologie, si le constat d'un riche patrimoine vert est présent sur le territoire de ces trois municipalités.

En parallèle, nous pourrions établir des constats de similitudes et différences notables de cette typologie, en comparant notamment les différents quartiers dans chaque ville.

Ainsi, nos hypothèses de réponses à notre questionnaire évoquées précédemment pourront être vérifiées.

#### **3-1. Les types d'espaces verts**

Pour chaque ville, nous avons obtenu des informations sur l'ensemble de leurs espaces verts, que nous avons comptabilisé dans notre tableau de typologie (tableau 12).

Ville	Nombre d'espaces verts
CHATEAUROUX	495
ORLEANS	675
TOURS	655

**Tableau 12 : Nombre d'espaces verts comptabilisés pour chaque ville**

On constate que la ville de Châteauroux possède moins d'espaces verts, du fait de sa plus petite superficie par rapport aux autres villes : 19,43 km<sup>2</sup> (34,67 km<sup>2</sup> pour Tours et 27,48 km<sup>2</sup> pour la ville d'Orléans).

Dans un premier temps, nous avons tenté de classer les différents espaces comptabilisés, dans les 15 types recensés et évoqués auparavant. Nous allons étudier les résultats de ces types d'espaces verts obtenus pour chaque ville. Puis, nous pourrions établir des précisions dans les différents quartiers des trois préfectures.

### 3-1.1 Typologie des espaces verts dans les trois villes

Un des principaux objectifs de notre recherche est de connaître et d'analyser les différents types d'espaces verts présents sur le territoire de notre terrain d'étude. Pour cela, au travers du tableau 13, nous avons tenté de classer la plupart des espaces dans les 15 catégories énoncées dans la figure 4.

Rappelons les différents types d'espaces verts recensés :

- 1 → parcs et squares ;
- 2 → accompagnement de voies ;
- 3 → accompagnement de bâtiments publics ;
- 4 → accompagnement d'habitations ;
- 5 → établissements industriels et commerciaux ;
- 6 → établissements sociaux éducatifs ;
- 7 → sports ;
- 8 → cimetières ;
- 9 → campings ;
- 10 → jardins familiaux, partagés ;
- 11 → établissements horticoles ;
- 12 → espaces naturels aménagés ;
- 13 → arbres d'alignement ;
- 14 → places et parkings ;
- 15 → friches.

N° Typologie	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
CHATEAUROUX	31	29	23	33	12	56	60	4	2	1		14	118	32	1
ORLEANS	54	38	46	22	14	101	8	5			2	14	91	59	1
TOURS	63	52	37	22	17	79	16	5	1	3		19	341	61	

Tableau 13 : Quantité d'espaces verts par type pour chaque ville

Ce tableau ne prend pas en compte les noms d'espaces désignés par « Rue, Boulevard, Quartier », ou accompagnés de noms de sites, pouvant être composés de plusieurs types d'espaces verts et que nous ne sommes donc pas en mesure de savoir de quel type il s'agit. Cette liste n'est donc pas totalement exhaustive, car ne reflétant pas la totalité des espaces verts de chaque ville.

En analysant ce tableau d'une manière générale, nous pouvons constater des similitudes entre les trois municipalités. En effet, les résultats sont assez comparables dans la répartition du nombre d'espaces verts par catégorie. Châteauroux et Orléans ne possèdent qu'un seul espace comptabilisé en friche, et Tours n'en a aucun. Aussi, les abords de bâtiments horticoles ainsi que les jardins familiaux et campings sont les moins représentés (types 9, 10 et 11).

A l'inverse, de nombreux espaces des trois villes sont concernés par la présence d'arbres d'alignement, ce qui montre que cette strate est bien représentée sur notre terrain d'étude. Nous pourrions vérifier ce constat dans l'analyse de la composition végétale du patrimoine vert.

C'est la ville de Tours qui comptabilise le plus de Parcs et jardins. Nous verrons par la suite que cela se vérifie sur les cartes.

La ville d'Orléans est concernée par de nombreux espaces verts accompagnant les établissements socio-éducatifs. A contrario, les données obtenues nous ont montré l'absence de jardins familiaux. Ce résultat est contestable, car nous avons pu constater, en consultant le site web de la ville, que des terrains sont mis à disposition des particuliers pour cet usage.

Châteauroux possède de nombreux espaces sportifs, traduisant de vastes surfaces engazonnées sur son territoire.

### **3-1.2 Typologie des espaces verts par quartier**

Après avoir évoqué la typologie des espaces verts à l'échelle de la ville, étudions ce même critère à une échelle plus réduite. En effet, nous avons pu acquérir des données au niveau du découpage communal par quartier. Le tableau 14 qui suit nous présente les résultats de la typologie des espaces verts à cette échelle.

Ville	N° Typologie Quartier	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
		ORLEANS	ARGONNE	6	6	4		2	21	2	1					11
BLOSSIERES	11		6	15	5	2	11	1	2			1		13	8	
CENTRE ANCIEN	9		5	10		1	16						2	10	14	
LA SOURCE	8		8	7	8	3	24	1				1	5	29	8	
MADELEINE	9		7	4	2		12	1					2	9	7	
ST MARCEAU	11		6	6	7	6	17	3	2				5	19	10	
TOURS	CENTRE / BOTANIQUE	8												1		
	CENTRE / BOULEVARDS	4		5	1	1	5							20	5	
	CENTRE / BOUZIGNAC, PEUPLERAIE	5	2	1		1	2						4	19	6	
	CENTRE / CATHEDRALE	2	2	3		9								25	2	
	CENTRE / PREBENDES	2	1	1			5							15	3	
	CENTRE / SANITAS, VELPEAU	8	1	5	1	1	15						1	48	6	
	CENTRE / ST SAUVEUR	6	6	5	2	3	6	1					1	20	7	
	CENTRE / VIEUX TOURS	12	1				5						1	34	14	
	NORD / BONAPARTE	3		6	7		9							25	1	
	NORD / CIMETIERE													6		
	NORD / MARECHAL JUIN		2	2			4	5						18	1	
	NORD / MARNE	2	2	1	3		5							10		
	NORD / MILLETIERE	1	2		2	1	4	2					2	17	3	
	NORD / PAUL BERT	1	10				4		1				1	14	4	
	NORD / STE RADEGONDE	1	7	1	1		4	1		1			1	11	2	
	SUD / BELLE FILLE	2						1						6	2	
	SUD / BERGEONNERIE	1	5	2	1		1	1			1			4	1	
	SUD / CIMETIERE								1					1		
SUD / DEUX LIONS	3	3	1	1									15	1		
SUD / FONTAINES		4	2			7	1						21	3		
SUD / GLORINETTE	1	1					1			1		3	4			
SUD / MONTJOYEUX	1	3	2	2	1	3	3					5	7			
CHATEAURAUX	BEAULIEU	3	4	1	18	2	17	7			1			19	6	1
	CENTRE VILLE	13	9	8		1	5						3	40	16	
	CIMETIERE								3							
	EVO					1							5	1		
	JARDIN PUBLIC	7	8	7	6	1	18	4	1	1			5	17	5	
	SAINT JEAN	8	8	5	9	6	14	2					1	40	5	
	SOLS SPORTIFS			2		1	2	47		1				1		

Tableau 14 : Quantité d'espaces verts par type, pour chaque quartier des trois villes

De manière globale, certains types d'espaces verts ne sont pas ou très peu représentés, ce qui suit le constat évoqué précédemment à l'échelle de la ville : types 8, 9, 10, 11 et 15. Le type 11 concerne des bâtiments à vocation publique.

Nous pouvons émettre l'hypothèse que les trois villes en possèdent, mais étant destinés à la production florale de la municipalité, uniquement fréquentée par le personnel de la mairie.

Egalement au même niveau de la ville, de nombreux espaces urbains sont plantés par des arbres d'alignement, notamment pour la ville de Tours. Dans cette dernière, comme à Châteauroux, c'est son centre qui est concerné par la plus grande présence d'espaces plantés d'arbres. Le patrimoine arboré et sa politique de mise en valeur sont donc bien visibles avec ces résultats. Le tissu urbain semble donc assez ouvert et propice aux espaces plantés.

Pour la ville d'Orléans, nous constatons que les espaces les plus représentés sont les abords d'établissements sociaux éducatifs, assez bien répartis dans l'ensemble des six quartiers. La ville possède donc de nombreux centres sociaux (écoles, résidences spécialisées, crèches) où le végétal est mis à l'honneur, afin d'assurer un bon cadre de vie aux usagers de ces établissements.

Aussi, elle possède plusieurs dizaines de parcs, squares et jardins, assez bien répartis dans les différents quartiers. Nous pourrions constater par la suite les surfaces correspondantes des espaces verts en détail.

Aussi, on peut observer que plusieurs dizaines de places et parkings végétalisés sont plutôt situés éloignés du cœur de la ville. Cela peut s'expliquer par la volonté actuelle et globale des municipalités de favoriser le transport en commun en centre ville (Tramway) et le développement de « parkings relais » en périphérie.

Tours est divisée en 22 quartiers qui représentent trois secteurs géographiques, délimités par la Loire et le Cher : Nord de la Loire, Centre (Entre Loire et Cher) et Sud du Cher. Comme dit auparavant, beaucoup de types d'espaces ne sont pas représentés et tous possèdent de nombreux alignements d'arbres. Si nous rappelons la politique de la ville évoquée en seconde partie de cette étude, nous pouvons que vérifier que la ville possède bien un riche patrimoine vert, et qu'elle valorise notamment grâce à ses arbres remarquables et sa mise en place du tramway, qui va enrichir le patrimoine arboré de plus de 2000 unités.

Le centre ville, et notamment le Vieux Tours, voit la présence de plusieurs dizaines de parcs et jardins ce qui montre que ce quartier garde une richesse végétale indéniable en patrimoine vert historique (Jardin Botanique, Prébendes d'Oè).

En comparant les résultats avec la ville d'Orléans, les abords des centres sociaux éducatifs sont également végétalisés, notamment dans le quartier social des Sanitas. Mais, la principale différence est que les places et parkings sont plutôt situés en centre ville ici, en considérant les quantités totales dans ce type d'espaces verts.

Le Nord et le Sud de la ville sont assez comparables dans la typologie du patrimoine végétal, avec des espaces naturels et d'accompagnement de voies, notamment aux abords du Cher, de la Loire, ou du lac de la Bergeonnerie. Nous vérifieront ces constats de manière visuelle avec la carte des parcs et jardins localisés dans la ville.

La ville de Châteauroux possède un quartier « sols sportifs », où sans surprise, ce sont des dizaines de stades qui dominent les lieux et qui enrichissent donc le patrimoine vert. Ce constat est évidemment vérifiable aussi pour le type 8, désignant les cimetières. Par ailleurs, on remarque que le quartier du centre ville possède treize parcs, jardins ou squares, ce qui n'est pas négligeable et qui montre, comme pour la ville de Tours, un centre ancien aéré, où les espaces verts tentent de concurrencer le minéral. Nous pouvons penser ici que le patrimoine vert concerne de vastes étendues végétalisées, notamment en bordure de l'Indre, où les espaces naturels sont bien représentés et côtoient un tissu urbain ouvert. Les résultats typologiques sont assez homogènes entre les différentes catégories et les quartiers, ce qui nous fait penser que les types d'espaces verts sont assez bien répartis sur le territoire et ne sont plutôt pas enclavés.

En évoquant de façon générale les points communs et les différences entre les trois villes, on peut affirmer plus de similitudes entre les villes de Tours et de Châteauroux. Nous allons voir par la suite si l'ancienneté des espaces verts peut être comparable également entre ces deux villes.

### 3-2. L'ancienneté des espaces verts

Pour les villes de Châteauroux et Tours, nous avons pu calculer la moyenne de quelques dates d'ancienneté des espaces verts (principalement de parcs et jardins), obtenues avec les informations fournies pendant la période de collecte des données du terrain d'étude. Ainsi, nous obtenons les résultats dans le tableau 15.

Ancienneté des espaces verts Ville	Date de création moyenne	Date de rénovation moyenne
CHATEAUROUX	1978	2003
TOURS	1891	2001

Tableau 15 : Dates moyennes d'ancienneté des espaces verts de Châteauroux et Tours

On constate en premier lieu, en ce qui concerne la moyenne de la date de création, une différence notable entre les deux villes.

En effet, Châteauroux possède des espaces verts qui ont été créés en grand nombre lors de la deuxième moitié du siècle dernier (les dates disponibles ont été nombreuses ici). Cette date moyenne (1978) est assez récente, et compte tenu du contexte des politiques en faveur des espaces verts en ville (figure 1), elle correspond à celui d'une gestion différenciée et d'un urbanisme fonctionnaliste, tendant vers un urbanisme durable. Nous pouvons dire que la ville s'est développée et urbanisée en favorisant la présence d'espaces verts assez récemment.

A l'inverse, pour le cas de Tours, il est important de noter que les dates récoltées constituent uniquement celles de 17 parcs et jardins, principalement de jardins historiques. De ce fait, l'année moyenne de 1891 se justifie. En effet, la ville possède plusieurs parcs historiques, comme Les Prébendes d'Oè ou le Jardin Botanique, créés au XIX<sup>ème</sup> siècle.



**Photo 3 : Jardin Botanique de Tours, classé jardin historique par la ville, créé en 1843**  
(Mars 2013)

Pour évoquer la date moyenne de rénovation, sur celles que nous avons obtenues, elles sont assez récentes et similaires entre les deux municipalités. Les dates de 2003 et 2001 correspondent à l'aménagement et la mise en place des nouvelles pratiques de l'urbanisme et d'une gestion écologique (figure 1), en accord avec les politiques nationales. Les politiques locales évoquées auparavant se vérifient donc ici.

### **3-3. Diversité végétale : composition et quantité**

La diversité végétale est un critère fondamental dans l'étude de la richesse du patrimoine vert, que nous avons recensée pour chaque strate (herbacée, arbustive, arborée) et à deux niveaux (quantité et surface de végétation).

Dans un premier temps, nous allons évoquer ce critère d'analyse des espaces verts à l'échelle globale de la ville, ce qui nous permettra de comparer les résultats obtenus pour chacune des préfectures.

Puis, nous pourrons analyser plus en détail la diversité végétale à l'échelle du quartier, en fonction donc de la localisation plus précise du patrimoine végétal, au sein de chacune des villes. Cette analyse s'appuiera sur les résultats visibles au niveau des cartes du poids des espaces verts.

Il est nécessaire de rappeler que les données obtenues ne sont pas forcément exhaustives, ne reflétant que du patrimoine végétal public de la ville.

#### **3-3.1 Patrimoine vert dans les trois préfectures**

A l'échelle de la ville, nous allons d'abord observer les surfaces d'espaces verts par strate végétale (tableau 16) ainsi que la moyenne de chaque strate par rapport à la surface totale de l'espace vert (tableau 17).

Surface par strate m <sup>2</sup> Ville	Pelouse	Sportive, engazonnée	Massifs	Arbustive	Arborée	Totale EV
CHATEAUROUX	1 470 402	286 108	6 446	75 630	115 806	1 954 392
ORLEANS	1 022 699	13 511	7 307	218 027	244 106	1 505 650
TOURS	2 167 335	95 125	68 171	428 156	525 781	3 387 481

**Tableau 16 : Surface des espaces verts par strate végétale, pour chaque ville**

Ce tableau 16, présentant la diversité végétale de part les surfaces d'espaces verts, nous permet d'affirmer des différences entre les villes.

Si nous évoquons, comme cela a été fait précédemment, le ratio de la surface d'espaces verts, en le comparant à la surface totale de la ville, nous obtenons les pourcentages suivants :

- Châteauroux → 10 %
- Orléans → 5,5 %
- Tours → 9,8 %

Nous pouvons donc affirmer que les villes de Châteauroux et Tours sont comparables à ce niveau, même si la ville de Tours a une quantité d'espaces verts bien supérieure aux deux autres villes. La ville d'Orléans a, comme cela a déjà été supposé, un tissu urbain plus dense et donc une présence d'espaces verts moins propice en centre ville notamment.

En évoquant plus en détail chaque type de végétation, ce sont les pelouses et les surfaces engazonnées qui sont les plus vastes, et ceci pour chaque préfecture. A l'inverse, les massifs de vivaces et de plantes annuelles sont les moins présents. Ceci nous permet d'émettre l'idée que de grandes étendues sont couvertes de surfaces herbacées, et non plantées de végétaux. Ce constat va sans doute dans l'idée du développement durable et d'une gestion plus écologique : laisser faire la nature, réduire les coûts associés aux plantations de massifs. De ce fait, les surfaces de massifs (plantes annuelles et bisannuelles) tendent à diminuer actuellement.

La ville de Châteauroux possède la plus grande surface sportive engazonnée, avec de nombreux terrains de sport comme nous avons pu le constater dans les résultats typologiques des espaces verts. À l'inverse, elle est la moins bien représentée en ce qui concerne la surface arborée et celle des massifs, d'où sa grande volonté de pratiquer des modes de gestion extensifs.

Tours se distingue par sa surface arborée et arbustive, celle des massifs et de pelouse bien supérieure aux deux autres villes, d'où une surface totale d'espaces verts bien plus importante. La richesse de son patrimoine arboré et sa mise en valeur, la présence de parcs et jardins historiques (valorisés par des massifs et arbustes) tout comme d'espaces naturels (accompagnement de voies végétalisés), permettent de justifier également ces résultats.

La ville d'Orléans est moins bien lotie que les autres. Sa surface totale d'espaces verts est plus de deux fois inférieure à celle de la ville de Tours. Par strate, elle possède aussi moins de surface végétale que les villes de Tours et Châteauroux.

Nous justifierons de ces chiffres plus tard, avec la carte du poids et de la quantité des espaces verts dans chaque ville.

De la même manière, étudions la diversité végétale de Châteauroux et Tours, en prenant en compte les quantités des trois strates de végétation et le total des végétaux présents.

Pour la ville d'Orléans, nous avons acquis seulement des données sur les surfaces des espaces verts. Aussi, les données de la ville de Tours ne concernent que le patrimoine arboré à ce niveau. Nous obtenons les résultats dans le tableau 17.

Quantité par strate Ville	Vivaces, herbacées	Arbustes	Arbres	Totale végétaux
CHATEAUROUX	2 514	26 142	10 488	39 144
TOURS			33 705	33 705

Tableau 17 : *Quantité de végétaux par strate et par ville*

Indéniablement la richesse du patrimoine arboré de la ville de Tours est encore visible à travers ce tableau. A lui seul, il est presque équivalent au patrimoine végétal total de la ville de Châteauroux. Malgré tout, la ville de Châteauroux possède une quantité importante de végétaux, où la strate arbustive est dominante. Les massifs (vivaces) sont, comme dans le tableau 16, peu représentés.



Photo 4 : *Jardin des Plantes à Orléans : 3,5 ha comprenant de nombreuses essences d'arbres et de roses ; Orangerie créée en 1836 (Janvier 2013)*

Ces résultats du patrimoine vert des trois préfectures nous amènent donc à évoquer des similitudes entre elles, notamment sur la surface des espaces enherbés ou engazonnés. D'une manière générale, comme pour l'analyse de la typologie des espaces verts, les ressemblances sont plus importantes entre Châteauroux et Tours, et la ville d'Orléans possède un patrimoine vert moins important.

Ces chiffres confortent aussi l'idée dans la gestion de ce patrimoine, tournée vers des modes en faveur du développement durable. Les politiques, en faveur du patrimoine végétal, communiquées sur internet, se retrouvent au travers de ces tableaux.

Après avoir étudié la diversité végétale à l'échelle de la ville, nous allons zoomer notre recherche à l'échelle des quartiers de chacune des trois préfectures, pour appréhender les points communs et les différences qui se dégagent des résultats à ce niveau.

### 3-3.2 *Diversité végétale à l'échelle du quartier*

Pour les trois villes étudiées, nous avons récolté des données sur le patrimoine végétal, à l'échelle des quartiers, que nous pouvons résumer dans le tableau 18.

Ville	Surface totale m <sup>2</sup> Quartier	Pelouse	Sport engazonnée	Massifs	Arbustive	Arborée	Totale EV
ORLEANS	ARGONNE	173 468	8 907	264	36 563	11 465	461 334
	BLOSSIERES	52 291	4 604	2 256	22 878	168	164 394
	CENTRE ANCIEN	54 421		1 923	34 121	550	182 030
	LA SOURCE	371 055		421	55 423	185 740	1 225 278
	MADELEINE	65 449		484	17 027	5 285	176 490
	ST MARCEAU	306 015		1 959	52 015	40 898	801 774
TOURS	CENTRE / BOTANIQUE	13 718		18 615		32 333	64 666
	CENTRE / BOULEVARDS	11 123		5 236	26	16 385	32 770
	CENTRE / BOUZIGNAC, PEUPLERAIE	205 299		35 915	5 480	246 694	493 388
	CENTRE / CATHEDRALE	35 958		18 180		54 138	108 276
	CENTRE / PREBENDES	21 022		14 313		35 335	70 670
	CENTRE / SANITAS, VELPEAU	35 673		13 452		49 125	98 250
	CENTRE / ST SAUVEUR	39 563	11 550	30 433		81 546	163 092
	CENTRE / VIEUX TOURS	22 466		8 259		30 725	61 450
	NORD / BONAPARTE	105 794		15 916	2 239	123 949	247 898
	NORD / CIMETIERE	4 955		909		5 864	11 728
	NORD / MARECHAL JUIN	78 391	53 909	29 445	5 196	166 941	333 882
	NORD / MARNE	72 299		21 752	274	94 325	188 650
	NORD / MILLETIERE	196 365	15 324	31 024	221 718	464 431	928 862
	NORD / PAUL BERT	91 140	2 800	12 163	40 223	146 326	292 652
	NORD / STE RADEGONDE	197 885		27 464	39 939	265 288	530 576
	SUD / BELLE FILLE	225 943		28 584	1 224	255 751	511 502
	SUD / BERGEONNERIE	209 559		13 916	884	224 359	448 718
	SUD / CIMETIERE	86 200		12 850	7 100	106 150	212 300
	SUD / DEUX LIONS	56 546		33 330		89 876	179 752
	SUD / FONTAINES	75 356	4 692	34 827		114 875	229 750
SUD / GLORIETTE	275 262		7 893	9 600	292 755	585 510	
SUD / MONTJOYEUX	106 818	6 850	13 676	191 877	319 221	638 442	
CHATEAUROUX	BEAULIEU	310 170		23 206	115 645	449 021	898 042
	CENTRE VILLE	90 367		8 272		98 639	197 278
	CIMETIERE			216		216	432
	EVO	172 099				172 099	344 198
	JARDIN PUBLIC	356 167		17 272	11	373 450	746 900
	SAINT JEAN	314 236		25 877	150	340 263	680 526
	SOLS SPORTIFS	227 364	286 108	788		514 260	1 028 520

Tableau 18 : Surface des espaces verts par strate et par quartier, pour les trois villes

Comme précédemment, on constate des points communs, en particulier entre les 22 quartiers de Tours et les 7 de Châteauroux. En effet, ils sont tous en majorité constitués de surfaces arborées, notamment leur centre ville, et déficitaires en surfaces engazonnées et sportives.

Le quartier « sols sportifs » de la ville de Châteauroux est le plus vaste en espaces verts. Il est également concerné par une surface de patrimoine arboré importante, équivalente à celles des pelouses et des sols engazonnés additionnés. C'est le seul quartier possédant des surfaces sportives, car étant véritablement spécifique à ce type d'utilisation. De même, tout comme la ville de Tours, Châteauroux possède un quartier spécifique aux cimetières, à la surface totale d'espaces verts moindre, mais riche en surface arborée.

Le centre ville, comme la majorité des autres quartiers, est concerné par une part moindre en massifs, qui nous permet de conforter l'idée de l'utilisation de moins en moins importante de ce type de végétation, qui demande beaucoup de frais financiers et qui n'est donc pas en accord avec une gestion différenciée des espaces verts.

La part nulle en surface arbustive ne semble peu probable et non vérifiable sur le terrain, nous pouvons supposer que les chiffres ici n'ont pas été répertoriés et informatisés.

Pour la ville de Tours, nous pouvons émettre le même constat en ce qui concerne le centre ville. En effet, nous n'avons pas de données sur les surfaces arbustives.

Le quartier Bouzignac/Peupleraie est concerné par un vaste territoire arboré, autour du lac de la Peupleraie, enrichissant considérablement le patrimoine arboré de la ville. Cet espace, concerné par une grande richesse végétale, constitue donc un cadre de vie remarquable pour les tourangeaux, en bordure de Loire.

Le vieux Tours, où le bâti domine les lieux, voit quand même la présence de quelques 6 ha de verdure destinée à satisfaire un besoin pour les citoyens locaux. Ces espaces verts, que nous pourrions voir au travers de la carte de Tours plus loin (Carrois, places), montrent qu'un tissu dense de bâti peut accueillir des jardins, parfois historiques, nécessaires au bon cadre de vie des habitants. Toutefois, ils peuvent sans doute présenter un certain enclavement, du fait de leur emplacement par rapport au tissu urbain (isolement).

Le Nord de Tours (Nord de Loire) représente la deuxième zone, après celle du Sud du Cher, la plus riche en patrimoine vert de la ville. Elle possède à la fois le quartier le moins important en surface d'espaces verts (Cimetière) et celui dominant (Milletière). Cette zone possède donc des espaces où de vastes étendues sont végétalisées, et donc appréciées par les habitants qui y résident ou y travaillent.

Le Sud de la ville (Sud du Cher) est concerné par le patrimoine végétal le plus important. Cette zone, urbanisée assez récemment, possède un tissu urbain très ouvert et donc favorable à la présence d'espaces verts, notamment celui des Deux Lions : « les habitants du quartier et ceux de toute l'agglomération profitent d'une vaste plaine inconstructible de 110 ha, la Gloriette, dans laquelle Tours a choisi de créer un laboratoire du développement durable : potager écologique, golf compact urbain, Loire à vélo [...] A l'Est du quartier, un parc de 60 ha s'enroule autour du lac de la Bergeonnerie » (www.tours.fr, mai 2013).

Après le patrimoine arboré, ce sont les pelouses qui représentent une part importante de surface végétale.

Enfin, en ce qui concerne les six quartiers de la ville d'Orléans, ce sont les pelouses qui dominent le patrimoine vert et les surfaces composées de massifs qui sont les moins représentées.

Le quartier du Centre Ancien, avec celui des Blossières, est l'un des moins riches en espaces verts. Malgré cela, situé au Nord de la ville, le quartier des Blossières « cultive une image populaire où il fait bon vivre ».

Ceci est à contrario du quartier de la Source, riche en patrimoine végétal (possédant plus de 120 ha) : « la présence d'espaces boisés et fleuris et celle du Parc Floral depuis 1964, donnent aussi un charme naturel et verdoyant à ce quartier ». En effet, ce quartier est éloigné du centre ville, situé à l'extrémité Sud, et assez récent : « cette ville nouvelle, forte de 22000 habitants, vient juste de fêter ses 50 ans » (www.orleans.fr, mai 2013).

En résumant la diversité végétale des trois villes et de leurs différents quartiers, on peut affirmer qu'elles possèdent un vaste patrimoine végétal, notamment pour les villes de Tours et Châteauroux, qui présentent des similitudes dans leurs surfaces d'espaces vert dominantes et peu représentées.

A l'échelle des quartiers, les surfaces arborées sont nettement les plus représentées, sauf pour la ville d'Orléans qui possède plutôt des pelouses. Cette strate végétale constitue donc un patrimoine ancré par les habitants, valorisant chacune des trois municipalités, qui mettent en œuvre des politiques de préservation et d'amélioration de cette richesse.

Force est de constater également que plus on s'éloigne du centre ville, plus la densité du bâti est moins importante et donc la présence d'espaces verts plus favorable, et cela pour les trois villes.

Si nous mettons en parallèle les politiques locales en faveur des espaces verts et les résultats de cette partie, nous pouvons donc dire que les résultats sur la diversité végétale sont en accord avec les mesures pour favoriser le maintien et le développement d'un patrimoine vert.

Maintenant, nous allons pouvoir constater si ces accords sont visibles dans la gestion de ce patrimoine, et si les mesures en faveur d'une gestion durable se confirment à travers nos résultats des tableaux croisés dynamiques.

### **3-4. Gestion du patrimoine végétal**

Après avoir analysé le patrimoine végétal dans sa diversité et sa composition, nous pouvons maintenant étudier la gestion des espaces verts au sein de chaque ville ainsi que, comme précédemment, à l'échelle du quartier.

Nous allons donc affirmer ou infirmer si les politiques de gestion locales, évoquées dans la deuxième partie de notre recherche, qui tendent vers la gestion durable des espaces, sont visibles à travers nos résultats.

#### **3-4.1 Bilan de la gestion des espaces verts dans chaque ville**

Les résultats de la gestion des espaces verts pour chaque ville peuvent être évoqués dans le tableau 19.

Classe gestion Ville	1	2	3	4	5
CHATEAUROUX	14	39	369	26	24
ORLEANS	46	55	555	57	9
TOURS	13	57	358	64	3

**Tableau 19 : Nombre d'espaces verts par classe de gestion, pour chaque ville**

Tout d'abord, il est important de rappeler le cas de la ville d'Orléans, où la classe 5 représente les espaces sportifs. Dans ce cas, la classe 4 (espace naturel) correspond à la classe 5 des deux autres villes. Les classes 1, 2 et 3 sont comparables aux trois villes.

Nous constatons donc que, pour les trois préfectures départementales étudiées, c'est la classe 3 qui est concernée par le plus grand nombre d'espaces verts. Celle-ci constitue un intermédiaire entre une gestion intensive et extensive.

Plus précisément, il s'agit d'un « espace de transition, d'accompagnement » (Orléans), d'une « nature pas encore libre » (Tours), d'un « espace vert de proximité ou d'accompagnement (Châteauroux).

On peut émettre l'hypothèse qu'au fil du temps, avec la mise en place de la gestion durable, bon nombre d'espaces verts qui étaient classés en catégorie 1 ou 2, tendent à aller vers une catégorie 3. Ainsi, de plus en plus d'espaces sont gérés de manière plus extensive, en « laissant faire la nature », donc la catégorie 4 pour Orléans et 5 pour Tours et Châteauroux (la moins représentée pour ces deux villes) seront favorisées si la gestion durable est largement adoptée.

### **3-4.2 Mode de gestion du végétal dans les quartiers**

Faisons maintenant notre analyse au sein des quartiers, dans chaque ville. Si on observe plus en détail le nombre d'espaces verts par classe de gestion, on obtient les résultats dans le tableau 20.

Ville	Quartier	Classe gestion				
		1	2	3	4	5
ORLEANS	ARGONNE	2	4	97	9	1
	BLOSSIERES	9	6	95	2	1
	CENTRE ANCIEN	19	15	83	2	
	LA SOURCE	9	5	116	30	3
	MADELEINE	2	11	49	5	2
	ST MARCEAU	5	14	115	9	2
TOURS	CENTRE / BOTANIQUE					
	CENTRE / BOULEVARDS	2	9	9		
	CENTRE / BOUZIGNAC, PEUPLERAIE		3	22	8	
	CENTRE / CATHEDRALE	3	4	25	1	
	CENTRE / PREBENDES	2	3	5	1	
	CENTRE / SANITAS, VELPEAU	1	8	47	2	
	CENTRE / ST SAUVEUR		6	40	2	
	CENTRE / VIEUX TOURS	2	4	47	2	
	NORD / BONAPARTE		3	27		
	NORD / CIMETIERE					
	NORD / MARECHAL JUIN			18	1	
	NORD / MARNE		1	14		
	NORD / MILLETIERE		1	19	3	1
	NORD / PAUL BERT	1	1	22	5	
	NORD / STE RADEGONDE	1	4	7	17	1
	SUD / BELLE FILLE		2	8	1	
	SUD / BERGEONNERIE		1	8	7	
	SUD / CIMETIERE					
	SUD / DEUX LIONS		3	10	4	
SUD / FONTAINES	1	4	18	2		
SUD / GLORIETTE						
SUD / MONTJOYEUX			12	8	1	
CHATEAURoux	BEAULIEU			93	8	7
	CENTRE VILLE	11	29	51	2	3
	CIMETIERE		1	2		
	EVO			15	4	7
	JARDIN PUBLIC	3	8	73	7	2
	SAINT JEAN		1	82	4	5
	SOLS SPORTIFS			53	1	

**Tableau 20 : Nombre d'espaces verts par classe de gestion et par quartier, pour les trois villes**

En premier lieu, comme pour les classes de gestion par ville, la classe 3 domine dans ce résultat de gestion par quartier, excepté pour un quartier de Tours, tourné plus vers une gestion durable (Sainte Radegonde).

Dans cette ville, seuls trois quartiers sont concernés par des espaces à fonction écologique (classe 5), non situés en centre ville. A noter que, dans les différents quartiers du Centre ici, les espaces verts sont mieux orientés vers la catégorie 1 et donc mieux intensifs (Cathédrale, Vieux Tours).

Ceci est une volonté de la préfecture de préserver des espaces verts historiques (Jardin des Prébendes d'Oè), situés dans le cœur de ville, gérés de manière plus intensive, afin de pérenniser la mise en valeur du patrimoine ancien. Ceci n'empêche pas de pratiquer, à l'heure actuelle, des modes de gestion écologiques au sein de ces espaces. Malgré tout, le quartier de la peupleraie, que nous avons évoqué précédemment, est lui géré plutôt vers une gestion durable, avec son lac et son boisement, faisant penser à un espace naturel. A l'inverse, les espaces verts éloignés du Centre et donc situés au Nord et Sud de Tours sont gérés de manière plus extensive, vers une gestion durable (Montjoyeux, Sainte Radegonde).

Comme pour la ville de Tours, dans les villes d'Orléans et Châteauroux, nous observons aussi que le centre ville est géré de manière plus intensive que les espaces périphériques.

De même, dans ces deux villes, le mode de gestion du patrimoine vert tend bien à être écologique, vers des espaces naturels. La mise en place de la gestion différenciée semble donc bien avancée. Par exemple, pour la ville de Châteauroux, seuls 14 espaces verts sur 495 au total (2,8 %) sont classés dans la classe de gestion 1 (6,6 % pour le cas d'Orléans). A Orléans, le quartier de la Source, que nous avons cité précédemment pour sa richesse végétale, est celui qui tend le plus vers une gestion durable (30 espaces classés en catégorie 4). Nous pouvons donc confirmer que laisser faire la nature ici permet d'enrichir la biodiversité végétale, en pratiquant une gestion et des interventions qui la favorisent.

Ainsi, nous pouvons résumer notre résultat ici en regroupant les trois villes pour évoquer les points communs dans la gestion de leurs espaces verts : leur volonté est bien de gérer leurs espaces verts de manière plus écologique.

De ce fait, leur politique de gestion durable des espaces verts se vérifie également dans nos résultats ici.

### **3-5. Analyses croisées de plusieurs critères**

Après avoir confirmé des hypothèses de réponses à notre questionnaire, sur la diversité végétale et le mode de gestion des espaces verts à l'échelle des villes et de leurs quartiers, nous avons évoqué précédemment que les critères d'analyse du patrimoine vert peuvent être liés entre eux.

Nous allons maintenant pouvoir évaluer cette hypothèse en croisant certains d'entre eux et voir si le résultat de la gestion des espaces verts peut varier en fonction de leur typologie, ou encore de leurs surfaces.

### 3-5.1 Typologie des espaces verts et modes de gestion

En croisant ces deux critères, nous pouvons vérifier s'ils sont liés, et si des points communs ou plutôt des différences se démarquent entre les trois préfectures. Nous avons étudié l'ensemble des types d'espaces verts par rapport à trois classes de gestion : 1, 3 et 5, et ceci au travers du tableau suivant :

Ville	N° Typologie Classe gestion	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
ORLEANS	Classe 1	7	5	5		1	2		1					7	11	
	Classe 3	37	27	35	22	12	93	2	4			2	7	56	42	1
	Classe 5	1		3				4						3		
TOURS	Classe 1	4	1	2										9	3	
	Classe 3	37	28	26	16	9	17	4	1				2	191	39	
	Classe 5													1		
CHATEAUROUX	Classe 1	6	6	2										7	1	
	Classe 3	22	16	13	32	9	50	56	3	1			2	93	23	1
	Classe 5		2			1		2			1		5	1		

Tableau 21 : *Quantité d'espaces verts par type et par ville, en fonction des classes de gestion 1, 3 et 5*

Encore une fois, à cette étape, nous pouvons admettre plusieurs points communs entre les trois villes. En effet, la classe de gestion 3 étant la plus représentée, nous constatons que la majorité des types d'espaces verts sont classés dans cette catégorie, notamment pour les villes de Tours et Châteauroux. Viennent ensuite ceux classés dans la catégorie 1 puis dans la 5. Ainsi, les villes ont encore plus d'espaces verts considérés comme du patrimoine historique, que d'autres ayant pour vocation d'être des espaces plus naturels.

Mais, comme nous l'avons déjà supposé, la tendance semble se diriger vers une hausse des espaces en catégorie 5, du fait des nouvelles politiques et modes de gestion durable.

D'une manière générale, ce sont les arbres d'alignement qui sont classés dans la catégorie 3, ainsi que les parcs, jardins et autres espaces verts d'accompagnement de bâtiments, de voiries.

Rappelons que ces types d'espaces verts sont liés, puisque les parcs en particulier possèdent souvent des alignements d'arbres, aux diverses formes architecturées. Nous avons vu dans les constats établis en première partie que les parcs sont gérés « afin d'obtenir un aspect paysager naturel à l'intérieur » (CERTU, 2001). Cette hypothèse n'est que peu vérifiable ici, du fait qu'ils soient intégrés en grande partie dans la classe 3.

En effet, très peu de types d'espaces sont classés dans la catégorie 5 (un seul à Tours). A Châteauroux, ce sont principalement et de toute évidence les espaces naturels aménagés (type 12) qui sont classés dans cette catégorie, ce qui met bien le lien entre les deux critères.

La catégorie 5, représentant les espaces sportifs pour la ville d'Orléans, voit donc le type 7 représenté dans cette classe.

Nous avons évoqué l'évidence pour les trois communes d'opter d'une manière générale vers la gestion durable de leurs espaces verts, mais nous constatons ici que ce résultat est à relativiser, selon le type d'espace. En effet, pour l'exemple d'Orléans, plusieurs types comme les parcs et jardins ou les parkings/places sont eux classés dans la catégorie 1. La volonté de cette ville est donc de garder ces types d'espaces bien soignés, prestigieux, tout en favorisant d'autres vers des modes de gestion plus écologiques.

Ici aussi, les similitudes semblent être plus importantes entre les villes de Tours et Châteauroux, même si généralement, les trois villes ont plusieurs points en communs. Les résultats évoqués précédemment sont donc globalement encore confirmables de part le tableau 21.

### 3-5.2 Surface des espaces verts selon leur classe de gestion

De la même façon que pour le paragraphe précédent, nous allons évoquer dans ce paragraphe la classe de gestion des espaces verts associée à leur surface, et ceci en analysant le tableau 22.

Ville	Surface totale m <sup>2</sup> Classe gestion	Pelouse	Sport, engazonnée	Massifs	Arbustive	Arborée	Totale EV
ORLEANS	Classe 1	65 734		4 347	21 660	518	92 259
	Classe 3	513 905	4 604	2 523	149 429	20 576	691 037
	Classe 5	46 509		3	3 666	1 974	52 152
TOURS	Classe 1	35 872		4 275	16 934	470	61 930
	Classe 3	1 035 514	7 492	21 366	232 776	79 210	1 429 797
	Classe 5	50 398		0	176	120 000	170 616
CHATEAUROUX	Classe 1	24 016		3 146	4 061		31 223
	Classe 3	780 451	286 108	2 078	61 216	1 841	1 131 694
	Classe 5	86 924				113 965	200 889

**Tableau 22 : Surface des espaces verts par strate et par ville, en fonction des classes de gestion 1, 3 et 5**

Pour la surface totale des espaces verts des trois villes, elle est en majorité classée en troisième classe de gestion. Ce constat est identique en ce qui concerne la strate herbacée (pelouse et surfaces engazonnées) et arbustive. Tout comme précédemment donc, c'est la classe 3 qui englobe le plus d'espaces verts, tant en nombre qu'en surface.

Si on compare les résultats entre les villes, on observe des différences dans le cadre des massifs et de la surface arborée. En effet, les massifs sont principalement gérés de manière intensive à Orléans et Châteauroux (classe 1).

A Tours, la majorité des strates est plutôt classée en catégorie 3 : « si la nature est pas encore libre, le fleurissement se limite à celui des arbustes ou vivaces » (tableau 11). Cette affirmation traduit donc bien la réalité, puisque le tableau 22 nous montre que la strate arborée est elle vue comme un patrimoine naturel plus extensif et durable. Ce résultat se vérifie également à Châteauroux, où la classe 5 comprend les paysages naturels et les boisements.

Malgré quelques différences de gestion entre les villes, on peut donc réaffirmer, comme cela a été fait auparavant, que le mode de gestion est sensiblement identique aux trois préfectures, d'autant que nous ne pouvons pas comparer ici la classe 5 entre les trois villes, Orléans ayant défini cette classe de manière spécifique (sols sportifs).

Pour faire un bilan de cette analyse croisée de plusieurs critères, nous ne pouvons que confirmer globalement les résultats et analyses évoqués précédemment, avec toutefois quelques différences de plus entre les villes, notamment dans le mode de gestion suivant la strate végétative et le type d'espaces verts.

Malgré tout, l'ensemble des résultats conforte l'hypothèse de mener le patrimoine végétal vers une gestion durable.

Enfin, nous allons maintenant terminer d'évoquer les résultats de notre recherche en proposant d'étudier la localisation et le poids des espaces verts de notre terrain d'étude.

### **3-6. Localisation et poids des espaces verts dans les trois villes**

En premier lieu ici, nous allons évoquer un critère intéressant, la distance moyenne des espaces verts (notamment parcs et jardins) que nous avons pu obtenir de la manière évoquée précédemment, pour les villes de Châteauroux et Tours.

Ensuite, nous allons visualiser l'emplacement des parcs et jardins par le biais de trois cartes représentant, pour chaque ville, la désignation et la localisation de plusieurs espaces verts.

Ces informations proviennent de la carte interactive consultée sur le site internet d'Orléans, ainsi que sur Google Map pour la ville de Châteauroux, et enfin sur un dépliant en ce qui concerne la ville de Tours (*Jardins de Tours*, ville de Tours, 2010).

Enfin, nous allons montrer par une dernière carte quel est le poids totale de chaque ville en matière d'espaces verts (quantité en ha), mais également évoquer le ratio d'espaces verts disponible (m<sup>2</sup>) par habitant, et donc vérifier si les attentes évoquées en première partie de cette étude sont confirmées ici.

### 3-6.1 Distance moyenne des espaces verts par rapport à la mairie

Dans l'exemple de notre étude, la mairie des deux villes est située au centre du territoire. De ce fait, en obtenant la distance moyenne des espaces verts depuis la mairie, nous pouvons savoir si ces derniers sont assez proches du centre, ou, au contraire, assez éloignés. Ceci nous permettra de pouvoir déduire si le centre ville est plutôt riche en patrimoine vert ou, au contraire, plutôt déficitaire. Cette hypothèse s'appuiera par la suite avec les éléments cartographiques.

Afin d'étudier ce critère, nous proposons des ratios de distance moyenne correspondant à plusieurs paliers d'éloignement du centre, après avoir observé la morphologie des deux villes :

- De 0 à 1000 m → très proche ;
- De 1000 à 2000 m → proche (Ces deux premiers paliers montrent une localisation dans le tissu dense du centre urbain) ;
- De 2000 à 4000 m → éloigné ;
- Plus de 4000 m → très éloigné (extrémités de la ville).

Ces ratios nous semblent appropriés compte tenu de la morphologie des villes. Orléans et Châteauroux sont peu comparables à ce niveau. Orléans est une ville véritablement caractérisée par une longueur Nord-Sud importante, de forme très allongée, alors que la ville de Châteauroux est plutôt homogène, de forme arrondie. Dans ce dernier cas, les distances entre le centre et les extrémités sont assez équivalentes, dépassant peu les 4000 m. Dans le cas de la ville d'Orléans, elles dépassent largement cette distance.

Il a donc été difficile de concilier les deux et de trouver des ratios qui puissent s'adapter entre ces deux villes.

Nous obtenons ainsi, dans le cadre de notre terrain d'étude, les résultats dans le tableau 23.

Ville	Distance moyenne des EV <sup>12</sup> (m)
CHATEAUROUX	1235
ORLEANS	1969

**Tableau 23 : Distance moyenne des espaces verts depuis la mairie jusqu'à l'angle le plus proche de l'espace vert**

---

<sup>12</sup> Espaces verts

Pour les espaces verts pris en considération, nous constatons que ceux-ci sont assez proches du centre ville pour la plupart. Mais cela ne doit pas remettre en question la présence importante d'espaces verts en périphérie, et donc une mauvaise répartition selon les quartiers. Au contraire, beaucoup de parcs et jardins doivent être situés dans les zones éloignées du centre ville.

Nous allons pouvoir maintenant terminer notre recherche en vérifiant ce constat à l'aide des cartes qui nous permettront de visualiser l'emplacement et la répartition des parcs et jardins d'Orléans, Tours et Châteauroux.

### ***3-6.2 Les parcs et jardins à l'échelle de la ville***

Nous allons maintenant étudier la localisation des parcs et jardins au sein des trois villes. De ce fait, nous évoquerons les constats que nous avons détaillés en première partie de notre recherche, notamment l'inclusion et l'enclavement de certains espaces verts. Par ailleurs, les résultats établis précédemment après consultation des sites web des villes (Tableau 4) et sur les critères étudiés dans notre typologie (diversité végétale, modes de gestion), seront confirmés ou non ici.

Par la suite, il s'agira d'évoquer des constats de similitudes et des différences qui apparaissent entre les trois préfectures.

En guise de fond de plan, nous avons repris les données cadastrales sur les espaces et les limites administratives, à l'aide de Geoportail. Le cadastre nous permet de voir la densité du tissu urbain en ce qui concerne le bâti, ainsi que les principaux axes de circulation de manière claire.

Dans l'ordre, nous allons étudier d'abord la ville d'Orléans, puis celle de Tours, et enfin la carte de Châteauroux, avant de dégager les comparaisons entre ces trois préfectures.

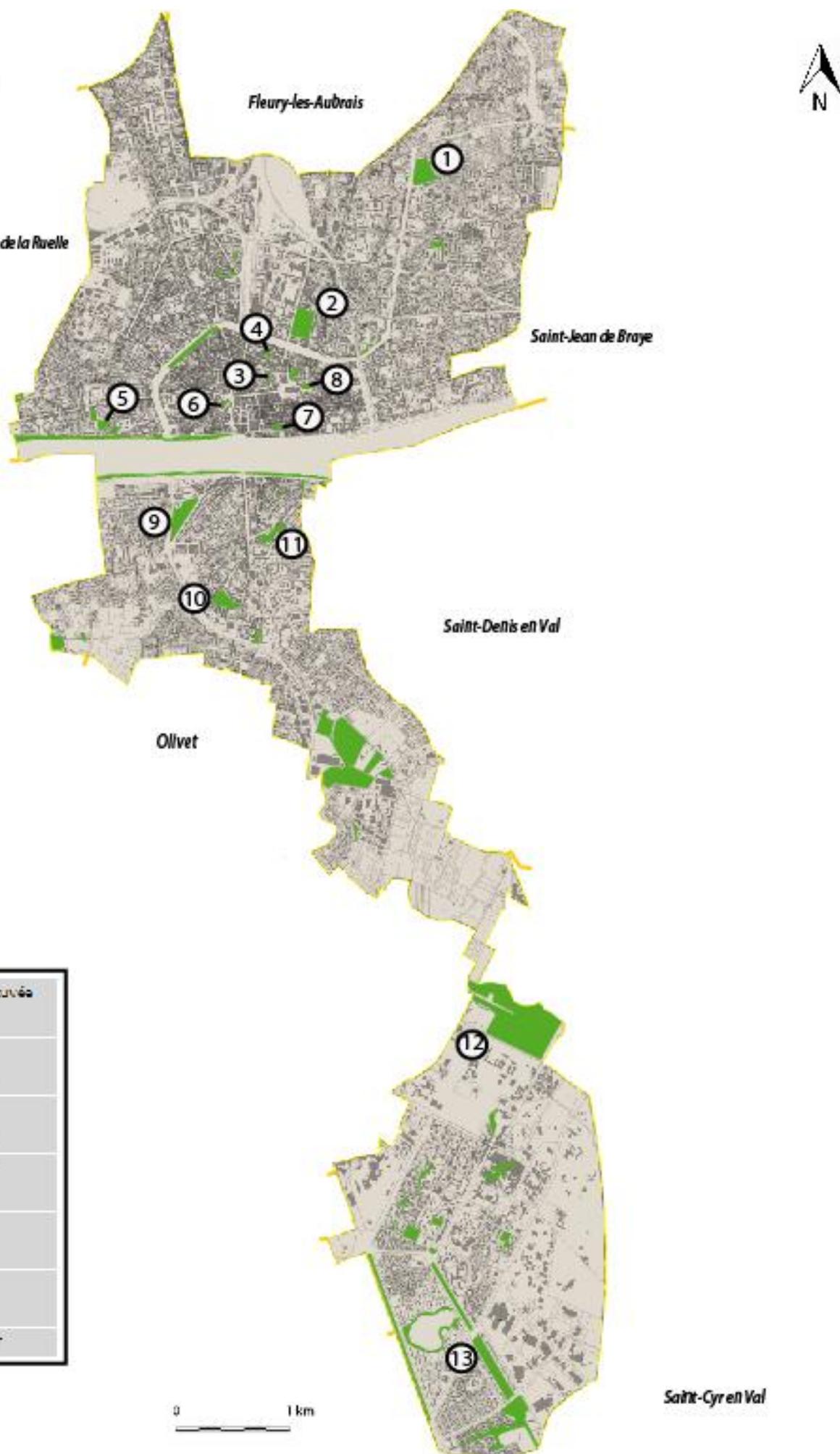
Nous pouvons déjà supposer que les espaces verts en milieu urbain sont organisés d'abord selon leur localisation, en constatant que les centres villes possèdent moins de patrimoine vert que les espaces périphériques, en ce qui concerne la quantité.

Toutefois, les parcs et jardins situés en zone centrale urbaine sont gérés de manière intensive car ils font partie du patrimoine vert ancien, et ils sont sans doute plus fréquentés. Les espaces verts sont spatialement répartis différemment, avec des zones plus « vertes » que d'autres. Leur diversité végétale est aussi différente selon le type d'espace et sa valeur patrimoniale.

Figure 6

## PARCS ET JARDINS

### Ville d'Orléans



1	Parc de la Fontaine de l'Étuviée
2	Parc Pasteur
3	Jardin de l'hôtel Grosnot
4	Jardin Vieille Trèfle rue
5	Parc Anjorant
6	Jardin Jacques Boucher
7	Jardin de la Charpenterie
8	Jardin de l'Évêché
9	Jardin des plantes
10	Parc du Moins Roux
11	Parc Léon Chenault
12	Parc Florel
13	Allée sapins - Bois Concyr

La ville d'Orléans, comme évoqué auparavant, possède une morphologie assez particulière. En effet, elle s'étire du Nord au Sud, avec un centre historique situé dans sa partie Nord, comportant un tissu dense de bâti, de part et d'autre de la Loire. Ceci en fait une différence importante par rapport aux deux autres villes, à ce niveau.

Malgré tout, sur les 13 parcs et jardins recensés dans la figure 6, pratiquement tous sont situés en centre ville, à l'intérieur du milieu urbain dense. Ces espaces verts constituent le patrimoine historique de la ville, sont bien inclus dans une zone beaucoup urbanisée.

Nous pouvons par ailleurs supposer que certains sont enclavés du fait de cela. Ce patrimoine est valorisé également par le fleuve ligérien, où ses abords sont également aménagés par le végétal.

Nous avons établi précédemment que la surface des espaces verts dans le centre ville était assez moindre, à l'inverse des quartiers périphériques (Tableau 18). En observant la carte, nous constatons que la plupart des parcs situés en centre ville sont de taille moindre (pas plus de 4 ha) par rapport à ceux situés dans les autres quartiers, notamment dans celui de la Source. En effet, ce quartier, situé à l'extrémité Sud de la ville, comporte deux grands parcs : le Bois de Concyr et le Parc Floral (35 ha), qui montrent ici une périphérie où les espaces verts sont plus étendus et composés en grande partie de la strate arborée. La gestion intensive en centre ville et plutôt différenciée en périphérie montre que ces deux parcs cités sont sans doute tournés vers un patrimoine naturel, où la nature reprend ses droits.

Les résultats des tableaux 18 et 20, associés à la carte, sont donc en concordance.

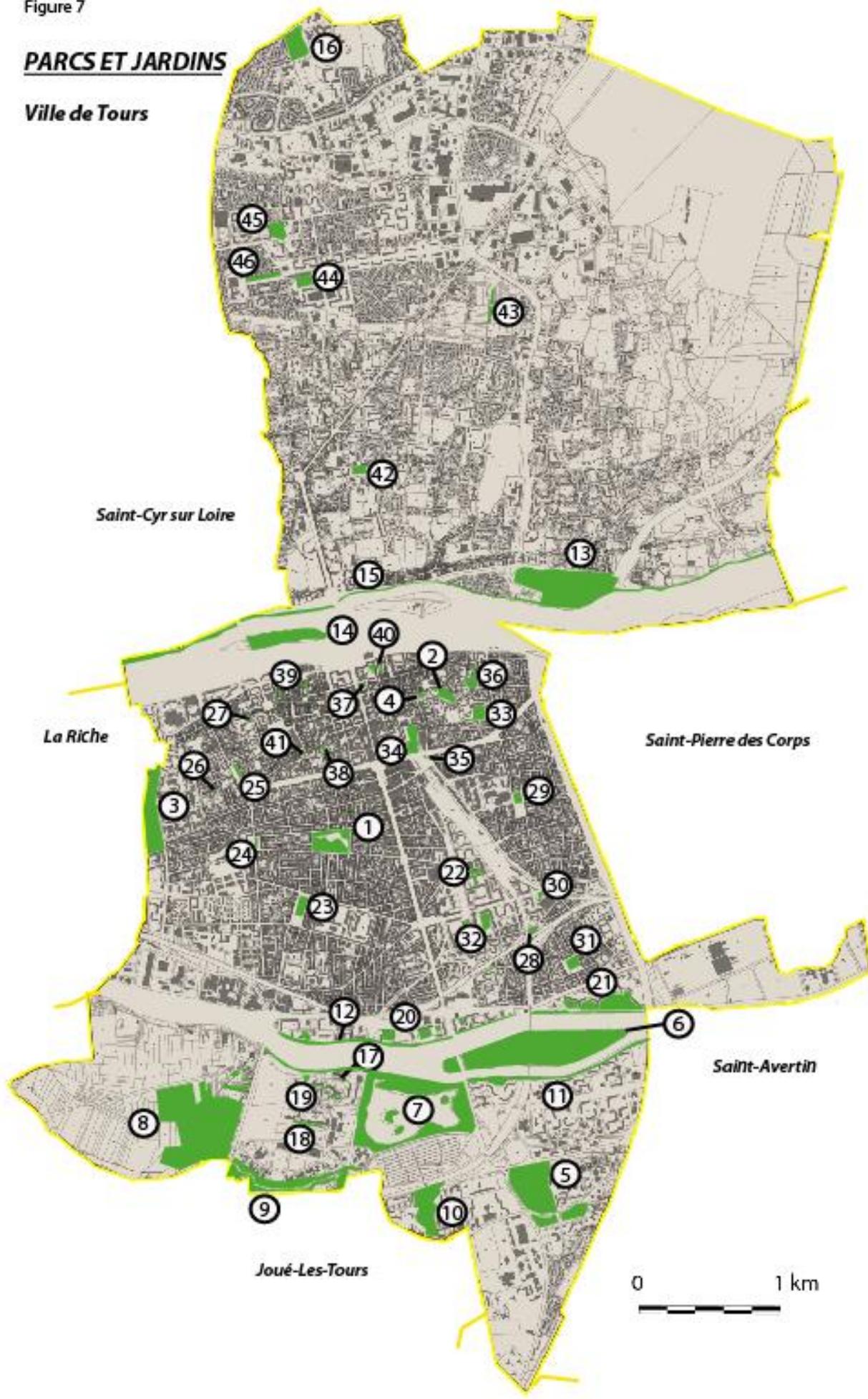
D'autres espaces verts sont représentés (places, parkings, parcs et jardins moins connus) et bien répartis sur le territoire. Ils renforcent la présence du patrimoine vert.

En bref, nous pouvons dire que la ville d'Orléans met en avant 13 parcs et jardins sur son site internet, localisés pour la plupart en centre ville, et donc bien accessibles par une majorité de la population citadine. Ceux-ci sont plutôt de taille moyenne, à comparer des parcs situés en périphérie. Nous constatons que l'extrémité Sud est la zone la plus enrichie en espaces verts.

Figure 7

**PARCS ET JARDINS**

**Ville de Tours**



- |    |                                 |
|----|---------------------------------|
| 1  | Jardin des P. Bernardes UDC     |
| 2  | Jardin Musée beaux arts         |
| 3  | Jardin Botanique                |
| 4  | Jardin François Lanteri         |
| 5  | Parc de Grandjean L.            |
| 6  | Parc Honoré de Balzac           |
| 7  | Parc de la Bergeronnière        |
| 8  | Place de la Fontaine            |
| 9  | Promenade des Bâtiments         |
| 10 | Valon de la Beaucroixville      |
| 11 | Promenade Nivo Sud Cher         |
| 12 | Promenade Nivo Nord Cher        |
| 13 | Parc de l'Archevêque            |
| 14 | Le Sirois                       |
| 15 | Promenade Nivo Nord de Loire    |
| 16 | Bois des Doubs                  |
| 17 | Square Mondot                   |
| 18 | Jardins jardins                 |
| 19 | Courbe verte et promenade Sud   |
| 20 | Jardin des rives du Cher        |
| 21 | Jardins de Rocheland            |
| 22 | Jardin André Heuret             |
| 23 | Jardin Jean-Baptiste            |
| 24 | Jardin Raboulet                 |
| 25 | Place Nicolas Prunseau          |
| 26 | Square Saint-Vin                |
| 27 | Square Jolibois                 |
| 28 | Square Jean-Nicolas             |
| 29 | Jardin Valoux                   |
| 30 | Jardin de la Rotonde            |
| 31 | Jardin Boujardin et square r... |
| 32 | Jardin Méfite et Saint-Bas      |
| 33 | Jardin Michel...                |
| 34 | Square de la P. de la...        |
| 35 | Jardin Léonard de Vinci         |
| 36 | Jardin des Héraldes             |
| 37 | Jardin de Beaumont-Sembles...   |
| 38 | Square Sourdillon               |
| 39 | Places et jardins Vieux Tours   |
| 40 | Jardin Princeps Minime          |
| 41 | Jardin d'Aurion L.              |
| 42 | Parc Colbert la Source          |
| 43 | Jardin de la Grenouillère       |
| 44 | Jardin d'Archevêque             |
| 45 | Bois des Moutiers               |
| 46 | Maison de la...                 |

La ville de Tours est traversée par deux fleuves : le Cher au Sud et la Loire au Centre, aménagés de part et d'autre par des promenades sur les rives ainsi que plusieurs îles. Le centre ville, marqué par son tissu de bâti dense, est enclavé entre les deux fleuves.

Nous allons reprendre les informations retenues dans les tableaux 6, 7 et 8, où nous avons évoqué le classement des parcs et jardins, par la municipalité, en trois types : jardins historiques, jardins de quartiers et parcs de loisirs.

Compte tenu des constats énoncés en première partie sur les différences entre les jardins et les parcs, au niveau de leur taille, nous constatons effectivement que les parcs sont bien plus étendus que les jardins et squares (plus d'1 ha). Le dépliant « Parcs et jardins » (ville de Tours, 2010) nous apporte également bon nombre de détails sur ces espaces verts, nous allons pouvoir les relier avec les tableaux 6, 7 et 8, et comparer ces informations en analysant la localisation des 46 parcs et jardins dans la figure 7.

Tout d'abord, nous observons que plus d'une vingtaine sont situés en centre ville, notamment les petits jardins du vieux Tours. Leur petite taille et leur isolement en font sûrement des jardins historiques enclavés au milieu du bâti, mais offrant des espaces de verdure intéressants pour les habitants locaux. Ils sont gérés principalement de manière intensive (tableau 20), du fait de leur caractère historique, et possèdent donc beaucoup de surfaces de massifs, afin d'embellir ces espaces (tableau 18). La classe 1 de la ville mettant en évidence la « présence importante de fleurs » (tableau 11).

Rappelons les rôles et bienfaits des espaces verts traités en première partie, surtout en milieu urbain dense : esthétique, lisibilité, protection contre les nuisances, rôle social (détente, ludique, pédagogique). Ces fonctions se retrouvent en particulier dans le jardin botanique et celui des Prébendes, qui sont les deux espaces les plus vastes (plusieurs hectares) et les plus connus, car faisant partie du patrimoine historique de la ville. Le jardin botanique est destiné à la fois à la pédagogie comme aux autres fonctions. Composés de multiples végétaux dont des arbres remarquables recensés par la SHOT, ces poumons verts sont donc voués à satisfaire la population, qui y trouve des avantages indéniables.

Au Sud du Cher, l'espace s'est urbanisé récemment, et de manière beaucoup moins dense (seconde moitié du XXème siècle). Le territoire comporte beaucoup d'espaces libres où la végétation domine encore, et avec de grandes surfaces aménagées.

Les abords du Cher sont aménagés par des promenades sur les deux rives, ainsi que le Parc Honoré de Balzac, qui constitue une île artificielle de 25 ha.



**Photo 5 : Le Parc Honoré de Balzac de Tours, vue du ciel**  
(www.leuropevueduciel.com, juin 2013)

La photo 5 nous montre l'île du Parc Honoré de Balzac sur le fleuve du Cher. Cet espace, classé parc de loisirs par la ville, est aménagé par des sentiers de promenade et de détente, et où l'isolement par rapport au bruit en fait un atout remarquable. Nous apercevons également les abords du Cher qui sont aménagés par des promenades longues de plusieurs kilomètres.

Aussi, nous constatons la différence de bâti entre les quartiers du centre de Tours (en haut à droite) et ceux du Sud (en bas à gauche). En effet, la densité du tissu urbain est bien moins importante dans la partie Sud, et donc le végétal est favorisé dans les espaces libres.

Dans la gestion des étendues de verdure présentes aux extrémités Sud (Plaine de la Gloriette, lac de la Bergeonnerie), même si la classe 3 est dominante sur l'ensemble de la ville, plusieurs de ces espaces verts tendent vers une gestion écologique (classe 4, tableau 20), leur création remontant assez récemment (1998 pour la promenade du Petit Cher).

Ici, le nombre de parcs et jardins est moins important qu'en centre ville, mais ils sont bien plus vastes, non enclavés, et axés vers un patrimoine naturel où on laisse faire la végétation. Les tourangeaux peuvent y retrouver l'ensemble des fonctions et atouts attribués aux espaces verts.

Enfin, au Nord de la Loire, aménagée par une promenade de plus de 5 km de long et de végétation ligérienne (tableau 8), l'espace est aussi moins densifié que le centre, mais seulement 7 parcs et jardins sont recensés, et plutôt de petite taille.

Toutefois, de grandes étendues d'espaces verts et naturels sont présentes, notamment le parc de Sainte Radegonde (15 ha, créé en 1977), et l'extrémité Nord Est de la ville, qui reste naturelle, non urbanisée (base militaire). Un parc historique est présent (Parc Colbert la Source).

Les trois types de parcs et jardins de la ville sont ici présents, ce qui nous permet de constater en parallèle que la gestion des espaces verts dans cette zone est plus partagée que dans le Sud de Tours (les 5 classes sont représentées). Le quartier de Sainte Radegonde est plutôt tourné vers une gestion écologique, même si c'est la classe 3 qui domine (tableau 20).

L'ensemble des strates végétales est bien représentée, avec beaucoup de surfaces arborées et de pelouses notamment, et donc une richesse dans la diversité végétale.

Avec la figure 7 et des informations recueillies sur le terrain, on constate donc que la ville de Tours possède un riche patrimoine vert, où les jardins historiques sont préservés dans une gestion intensive, à contrario des espaces verts périphériques, tournés vers des modes de gestion écologiques.

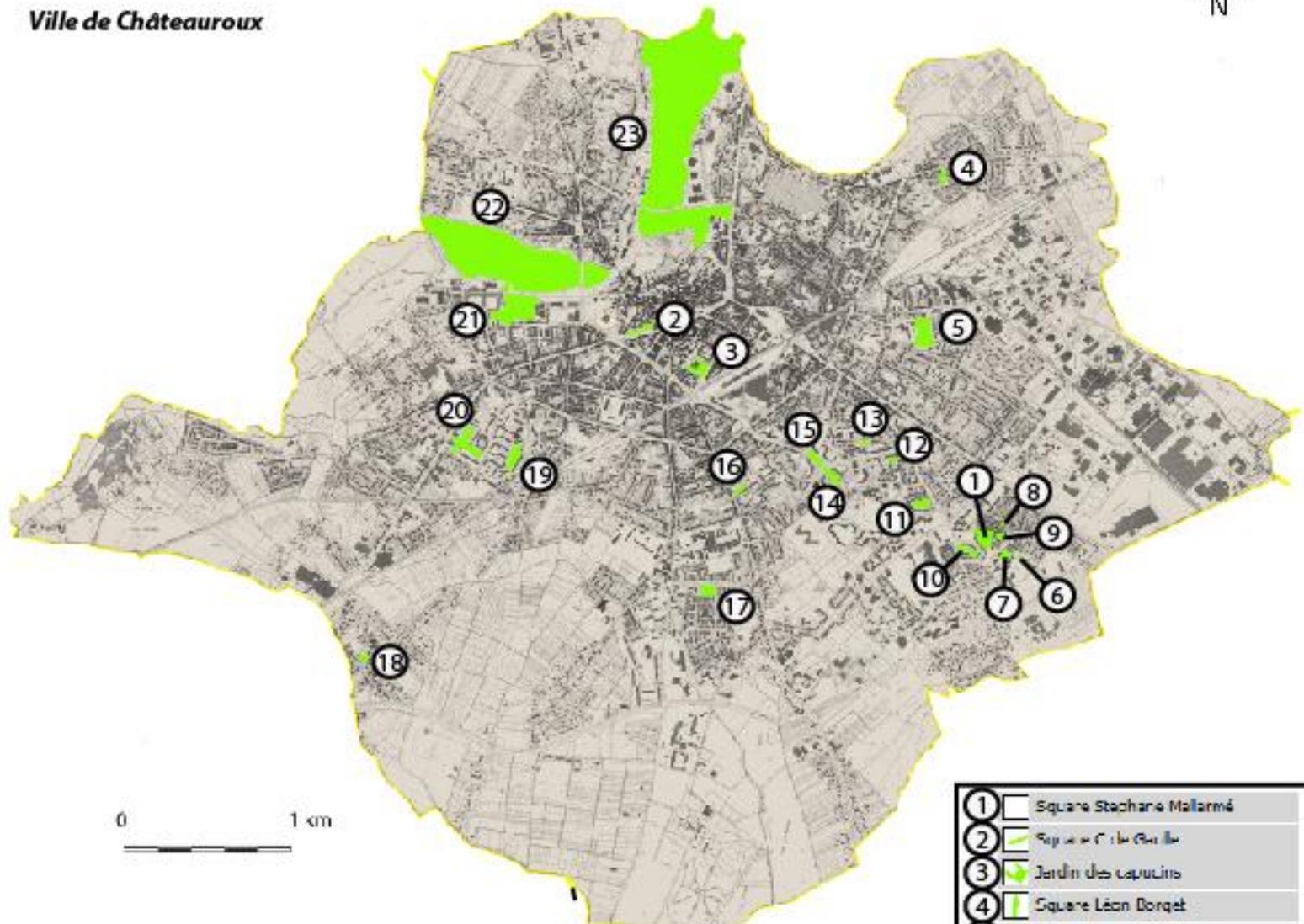
Les parcs et jardins de la ville couvrent une assez grande surface, ils sont les plus grands aux extrémités Sud (quartier des Deux Lions) et sont assez bien éparpillés sur le territoire, notamment aux abords de la Loire et du Cher. Tout ceci offre un cadre de vie remarquable aux habitants, notamment en bordure de Loire. La quantité d'espaces verts par habitant est sans doute bien convenable.

Rappelons que l'arrivée du tramway va encore enrichir ce patrimoine avec la plantation de plus de 2000 arbres et des tracés engazonnés par endroits (photo 1).

Figure 8

## PARCS ET JARDINS

Ville de Châteauroux



0 1 km

1	Square Stachane Mallarmé
2	Square C. de la Roche
3	Jardin des Capucins
4	Square Léon Dorquet
5	Place de jeux J. Moulin
6	Square François Mauriac
7	Square J. Mistral
8	Square C. de la Doëlle
9	Square Montesquieu
10	Square Frédéric Mistral
11	Square de la Boussole
12	Square Eugène Delacroix
13	Square Flaubert
14	Square François Villon
15	Square Bernard Louvet
16	Square Camille Berthet
17	Place des Surlégers
18	Place de Noix
19	Place du Dauphiné
20	Square Harouna Diop
21	Parr Palkan
22	Prairie St. Rémy Les
23	Delle Isle

Au total, la figure 8 représente la localisation de 23 parcs et jardins, recensés à travers les données disponibles sur Google Map. Nous pouvons déjà dire que la ville de Châteauroux est la plus petite en superficie des trois, et de forme assez arrondie, ce qui la différencie des deux autres sur ce point.

On observe que le centre ville possède peu de parcs et jardins : Square Charles de Gaulle et jardin des Capucins. Mais, le tissu urbain étant assez étendu, on suppose que des petits espaces verts sont présents, mais non visibles à cette échelle de la carte. En effet, auparavant, on avait constaté la présence de beaucoup d'espaces verts, et notamment de parcs et jardins, en centre ville (tableau 14).

En revanche, en ce qui concerne la surface de ce patrimoine, c'est dans le centre ville qu'elle est la plus petite (tableau 18).

Pour ce qui est de la gestion de ces espaces verts, malgré la dominance de la classe 3 tant au niveau de la typologie des espaces verts (tableau 21) que de leurs surfaces (tableau 22), ils semblent appartenir au patrimoine historique. Ainsi, comme dans les autres villes, ils sont gérés pour plusieurs dans la classe de prestige 1 (tableau 20).

Sur la carte, on constate que c'est à l'Est du centre ville que l'on observe une concentration de nombreux squares, synonyme d'un bon cadre de vie pour la population aux alentours.

La particularité de la ville est sa faible population, qui se devine indéniablement au travers de cette carte, montrant une partie Sud très ouverte sur les espaces naturels et agricoles, et donc non urbanisés.

Les espaces verts sont bien répartis sur le territoire, mais leur surface est inégale selon l'emplacement. Tout comme à Tours et Châteauroux, ceux qui sont situés en centre ville sont bien plus enclavés et réduits que les espaces verts situés en périphérie. Par exemple, la présence de l'Indre, qui traverse le Nord de la ville, possède à ses abords la prairie Saint Gildas (25 ha de zone naturelle, flore riche, tableau 4) et Belle Isle. Ces deux espaces constituent une grande étendue de terrains aménagés d'espaces verts, qui remplissent les fonctions et rôles des parcs et jardins (détente, loisirs, et donc cadre de vie remarquable). La prairie Saint Gildas est gérée de manière écologique (classe 5).

Par la suite, pour les trois villes, nous allons vérifier la richesse du patrimoine vert, s'ajoutant pour le cas de Châteauroux à la moindre superficie totale par rapport aux deux autres villes, et qui doit donc avoir un ratio d'espaces verts par habitant confortable (figure 9 : carte résumant le poids et quantité d'espaces verts disponible par habitant).

Si nous comparons les trois villes, nous pouvons déjà dire qu'il n'y a pas le même nombre de parcs et jardins recensés, et c'est à Tours que l'on en dénombre le plus.

Chacune a des spécificités d'abord morphologiques, notamment pour la ville d'Orléans qui a un territoire façonné en longueur Nord-Sud. Ces spécificités induisent des différences dans les espaces verts et leur localisation.

Pour les villes de Tours et Châteauroux, leur centre ville est assez dense, mais cela n'empêche pas la présence de dizaines de parcs et jardins recensés pour notre étude, en particulier pour Tours où le patrimoine vert arrive à être bien inclus dans cette densité. Ces deux villes sont traversées par la Loire avec des rives aménagées, enrichissant le patrimoine végétal, dans un bon cadre de vie.

Châteauroux et sa plus petite superficie, en plus d'une large part en moins d'habitants par rapport aux deux autres préfectures, est une ville également riche en monde végétal. Le tissu urbain est véritablement propice au développement de la nature en ville, les extrémités constituant des parcelles agricoles et valorisant encore plus ce patrimoine naturel.

Aussi, les politiques locales et les multiples labels de distinction pour le patrimoine vert, évoqués en deuxième partie, peuvent se justifier au travers de ces cartes montrant trois villes bien concernées par la présence d'une richesse végétale à valoriser.

En ce qui concerne la gestion de ce patrimoine, nous avons constaté que les jardins historiques, plutôt situés en zone centrale, sont embellis, au contraire des espaces verts périphériques, tournés vers une gestion durable, où la nature reprend ses droits.

### **3-6.3 Poids des espaces verts à l'échelle régionale**

Il est intéressant de visualiser, à l'échelle de la région, la quantité d'espaces verts totale par ville de notre terrain d'étude. Ceci nous permet de voir quelle est la mieux lotie et celle, au contraire, la moins bien. Dans l'ensemble, nous avons vu qu'elles possèdent un riche patrimoine vert.

Aussi, nous proposons de vérifier notre constat sur la nécessité d'avoir une offre de 10 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant (OMS) et voir si ce ratio est largement convenable ou plutôt déficitaire.

Figure 9

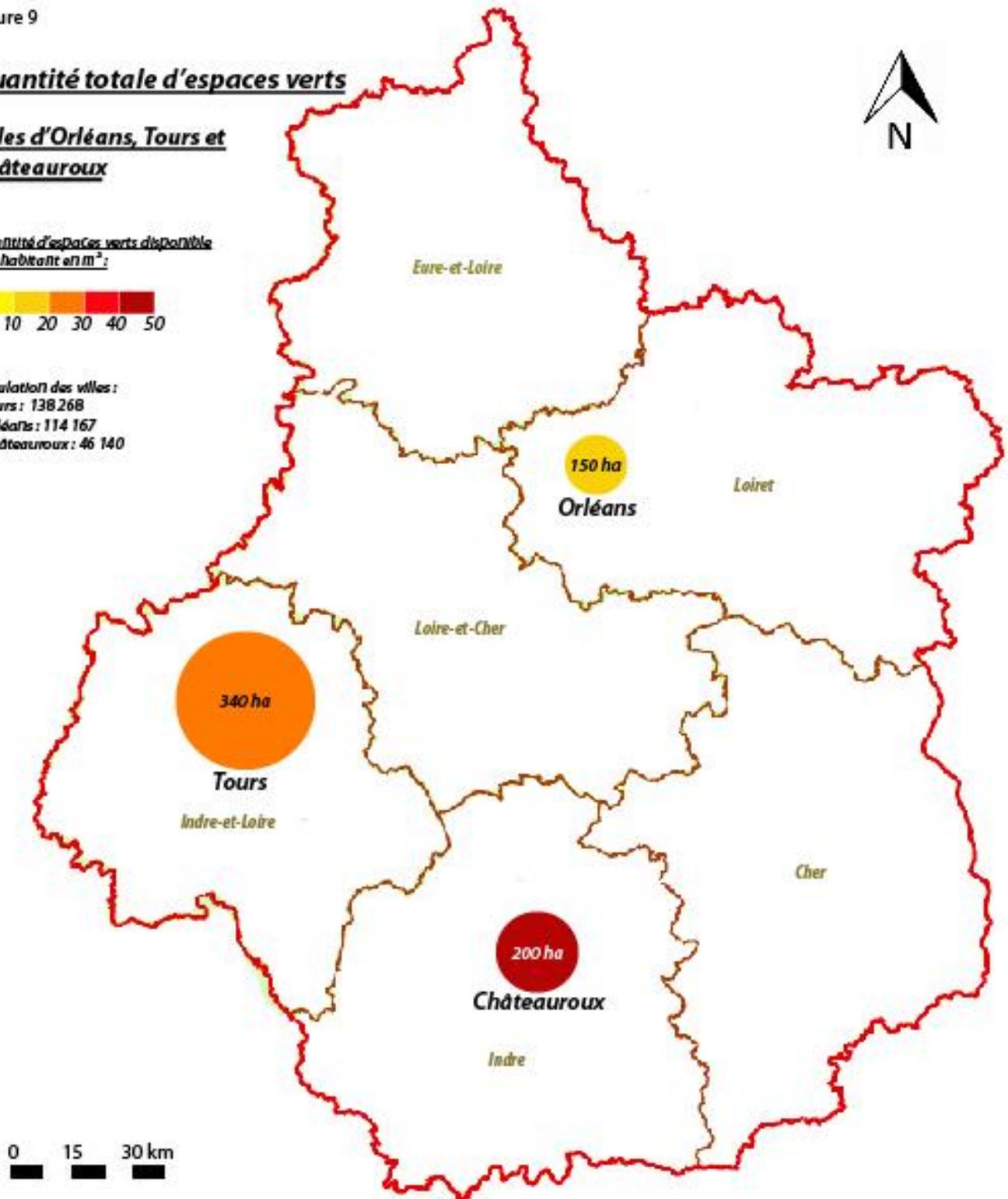
### Quantité totale d'espaces verts

#### Villes d'Orléans, Tours et Châteauroux

Quantité d'espaces verts disponible  
par habitant en m<sup>2</sup>:



Population des villes :  
- Tours : 138 268  
- Orléans : 114 167  
- Châteauroux : 46 140



La carte de la figure 9 nous montre que la ville de Tours possède le plus grand patrimoine vert, avec 340 ha, à l'inverse de la ville d'Orléans, où ce patrimoine est tout de même de 150 ha. Châteauroux est à mi chemin, avec 200 ha, mais étant donné sa superficie et son nombre d'habitants moindre par rapport aux autres, ce résultat est très intéressant.

En effet, si on regarde la quantité d'espaces verts par habitant (en m<sup>2</sup>), ce qui constitue le deuxième résultat évoqué dans la carte, c'est donc la ville de Châteauroux qui possède le meilleur ratio (43 m<sup>2</sup> par habitant). Le résultat de la ville d'Orléans est de 13 m<sup>2</sup> par habitant et celui de Tours est de 25 m<sup>2</sup>. Malgré tout, l'ensemble des trois villes possède un ratio confortable par rapport à celui préconisé par l'OMS.

L'objectif de cette carte est donc de constater que la grande quantité d'espaces verts sur le territoire est à relativiser avec le nombre d'habitants. Ainsi, une offre importante en matière de patrimoine végétal peut ne pas être profitable à toute la population, si celle-ci est nombreuse. Nous l'avons vu avec cet exemple ici.

### En conclusion

Après avoir vu des notions et constats autour des espaces verts en ville, puis en évoquant les politiques locales des trois villes en leur faveur, nous avons tenté, dans cette troisième partie, de caractériser les espaces verts de trois villes plus en détail (Orléans, Tours et Châteauroux).

Ainsi, l'objectif de celle-ci est de savoir si les éléments vus dans les deux premières parties se confirment par nos résultats, notamment par la typologie des espaces verts proposée et les différents critères d'analyse du patrimoine végétal.

Après avoir explicité les critères de notre typologie, qui suit celle de l'AIVF, nous avons donc obtenu des résultats qui confirment nos hypothèses et nos constats précédents.

En ce qui concerne les types d'espaces verts, les trois villes présentent des similitudes, notamment la présence de nombreux arbres d'alignement, souvent situés en centre ville. Par ailleurs, dans ce même espace, les trois préfectures possèdent de nombreux parcs, jardins et squares.

Pour l'ancienneté des espaces verts, nous avons vu des différences entre les deux villes étudiées à ce niveau. Ceux de Châteauroux sont plutôt récents, au contraire de ceux de Tours, qui possède un riche patrimoine vert, historique. En revanche, leur date moyenne de rénovation est équivalente et s'apparente à des aménagements pour de nouvelles pratiques écologiques.

La diversité végétale est donc bien ancrée au sein des trois préfectures. Les villes de Tours et Châteauroux présentent des points communs de part leurs surfaces d'espaces verts, où le patrimoine arboré est le plus représenté (il s'agit de la pelouse à Orléans).

En ayant croisé plusieurs critères entre eux, on s'aperçoit que la volonté des trois villes est bien de gérer leurs espaces verts de manière plus écologique, en supposant que dans le temps et dans l'avenir, les nombreux espaces classés en catégorie 3 seront plus déplacés vers les catégories de gestion 4 et 5.

D'une manière globale, nos constats évoqués en première partie sont donc confirmés par l'analyse effectuée dans cette troisième partie, pour les trois villes étudiées.

## CONCLUSION

---

L'intérêt de notre étude était, dans un premier temps, après avoir explicité les notions autour des espaces verts, de comprendre les politiques nationales en leur faveur qui sont menées et reprises au niveau local. Pour ce dernier niveau, nous avons choisi comme terrain d'étude les six préfectures départementales de la Région Centre, dans le cadre du programme de recherche SERVEUR, ayant pour objectif d'étudier les services écosystémiques des espaces verts. Par la suite, nous avons étudié plus en détail les espaces verts de trois de ces six villes : Orléans, Tours et Châteauroux, afin de vérifier concrètement si les politiques menées ici s'accordent avec les résultats obtenus. Ceci a pu se faire notamment grâce à une typologie des espaces verts existante (AIVF), dans laquelle nous avons rajouté des critères techniques d'analyse.

Notre méthode de travail s'est faite sous plusieurs approches :

- Recherche bibliographique sur les espaces verts et les politiques en leur faveur ;
- Consultation des sites internet pour découvrir les politiques locales du terrain d'étude et des éléments descriptifs sur les espaces verts ;
- Collecte et exploitation des données sur l'offre en matière des espaces verts dans les six villes, pour pouvoir caractériser le patrimoine végétal de chacune.

Malgré cela, les données exhaustives concernaient les trois villes énoncées, c'est donc sur celles-ci que notre recherche s'est principalement appuyée.

Nous avons pu comparer les typologies et caractéristiques des espaces verts entre les trois villes. Au départ, nous avons émis des constats sur la place des espaces verts en ville et des hypothèses de réponses à notre questionnement, qui se sont confirmés d'une manière générale dans nos résultats.

En évoquant un bilan de la place du végétal en zone urbaine au sein des villes concernées par notre étude, on peut affirmer que les trois municipalités ont un patrimoine végétal important, historique, beaucoup représenté par la strate arborée (notamment à Tours).

Nous avons pu localiser les parcs et jardins existants au travers de cartes, en recueillant les informations sur les sites internet des villes en particulier. Leur diversité végétale est bien présente et nous avons pu constater que la gestion des espaces verts tend vers des modes plus écologiques, favorisant la biodiversité, la nature en ville.

En revanche, cette étude possède une limite du fait du caractère non exhaustif des données recueillies pour émettre des résultats. En effet, nous avons pu constater des points qui semblent ne pas pouvoir se justifier sur le terrain. Par ailleurs, certaines données sont en cours d'acquisition et d'informatisation dans les services concernés au sein des municipalités.

Nous tenons à affirmer que les tableaux présentant les données sur les espaces verts et leur typologie sont réutilisables par la suite. Ils constituent un état des lieux actuels du patrimoine verts, présentant ses caractéristiques et donc intéressant pour chacune des villes étudiées. Ils pourront également être repris par le programme de recherche SERVEUR.

Les difficultés rencontrées lors de cette étude ont été le traitement des données acquises. Au départ, nous pensions utiliser les données SIG qui ont été fournies lors du travail de terrain, mais cela demande beaucoup de connaissances et de maîtrise des logiciels concernés. Nous avons donc travaillé avec le logiciel EXCEL, où nous avons plus de compétences.

Nous pouvons noter que plusieurs PFE ont déjà eu pour sujet les espaces verts, notamment en ce qui concerne la ville de Tours. C'est donc sur cette ville que nous avons pu reprendre le plus d'informations évoquées dans ces dossiers, d'où un paragraphe spécifique à cette préfecture.

La nature en ville et ses bienfaits, notamment en milieu urbain, sont une problématique actuelle avec les enjeux du développement durable : biodiversité, écologie, gestion différenciée... Ces enjeux concernent de plus en plus la sphère globale du monde, notamment les grands blocs économiques (Etats-Unis, Europe, Japon). Les citoyens demandent de plus en plus un accès aux espaces verts de proximité.

Nous avons tenté de vérifier cette problématique au travers des espaces verts de quelques villes françaises. Nous pensons que de futures recherches telles que celle-ci sont fortement suggérées pour d'autres terrains d'études et à de plus grandes échelles.

# BIBLIOGRAPHIE

---

- AIVF. *Typologie des espaces verts*. Figure en ligne sur [www.indicateurs.plante-et-cite.fr](http://www.indicateurs.plante-et-cite.fr), 1995
- AUTRAN Stéphane et BOUTEFÉU Emmanuel. *Les espaces verts à l'épreuve des documents d'urbanisme : l'exemple de l'agglomération lyonnaise*. Article en ligne sur [www.certu.fr](http://www.certu.fr), 2009
- BLANC Nathalie. *Quelle place pour le végétal dans les politiques urbaines ?* Article en ligne sur [www.cairn.info](http://www.cairn.info), 2007
- BOUGE Félix. *Caractérisation des espaces verts publics en fonction de leur place dans le gradient urbain-rural*. PFE, 2009
- BOUTEFÉU Emmanuel. *La demande sociale de la nature en ville*. 2005
- CARDARELLY Florian et Mereau Quentin. *Espaces verts, paysage et cadre de vie*. PFE, 2012
- CERTU. *Composer avec la nature en ville*. 2009
- CLERGEAU Philippe. *Une écologie du paysage urbain*. 2007
- COTTEL Laurianne. *Prise en compte de la trame verte urbaine par les politiques publiques*. PFE, 2010
- DE VILMORIN Catherine. *La politique des espaces verts*. 1976
- JARNIER Anaëlle. *Les modes d'appropriation d'un parc urbain. Usages différenciés d'un espace vert en fonction des populations*. PFE, 2011
- MEHDI Lofti. *Evolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte*. Article en ligne sur le site [www.revues.org](http://www.revues.org), 2012
- MERLIN Pierre et CHOAY Françoise. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. 2009
- MINIOT Juliette et RODRIGUEZ Julie. *Espaces verts, paysage et trame verte, le cas de l'agglomération tourangelle*. 2012
- OILLIC Pascal, YENGUE Jean louis, GENIN Alain. *Le jardin individuel au cœur des enjeux fonciers et écologiques dans une métropole régionale : le cas de Tours*. Article en ligne sur [www.vertigo.revues.org](http://www.vertigo.revues.org), 2012
- REYBROBELLET Bernard. *La nature dans la ville, biodiversité et urbanisme*. 2007.
- VALOIS Nicole. *Paysages urbains, cadres de vie*. Article en ligne sur le site [www.erudit.org](http://www.erudit.org), 2006

- VILLE DE BLOIS, « *Découvrir Blois* », « *Cadre de vie* », [www.blois.fr](http://www.blois.fr), mai 2013
- VILLE DE BOURGES, « *Bourges : la ville* », « *Ecologie : actions, lieux* », [www.ville-bourges.fr](http://www.ville-bourges.fr), mai 2013
- VILLE DE CHARTRES, « *Découvrir Chartres* », « *Votre ville : environnement et propreté* », [www.chartres.fr](http://www.chartres.fr), mai 2013
- VILLE DE CHATEAUROUX, « *Vie quotidienne : environnement – développement durable* », [www.ville-chateauroux.fr](http://www.ville-chateauroux.fr), mai 2013
- VILLE DE TOURS, « *Découvrir la ville* », « *Au quotidien : nature et jardins* », [www.tours.fr](http://www.tours.fr), mai 2013
- VILLE DE TOURS, *Jardins de Tours*, 2010
- VILLE D'ORLEANS, « *Découvrir Orléans* », « *Vie politique : développement durable* », [www.orleans.fr](http://www.orleans.fr), mai 2013

## TABLE DES FIGURES

---

- **Figure 1** : Schéma représentatif de l'évolution de la prise en compte des espaces verts dans les théories et pratiques urbaines au XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècle.....16
- **Figure 2** : Typologie des espaces verts de l'AIVF.....21
- **Figure 3** : Typologie des espaces verts urbains de Vilmorin.....22
- **Figure 4** : Descriptif du critère du type d'espace vert, d'après la typologie proposée par l'AIVF en 1995.....65
- **Figure 5** : Liste des critères recensés pour étudier la composition végétale des espaces verts.....67
- **Figure 6** : Parcs et jardins. Ville d'Orléans.....96
- **Figure 7** : Parcs et jardins. Ville de Tours.....98
- **Figure 8** : Parcs et jardins. Ville de Châteauroux.....102
- **Figure 9** : Quantité totale d'espaces verts. Villes d'Orléans, Tours et Châteauroux.....105

## TABLE DES PHOTOS

---

- **Photo 1** : Plateforme végétalisée et tramway à Tours.....51
- **Photo 2** : Jardin des Prébendes de Tours, classé jardin historique par la ville, mais aussi labellisé « jardin remarquable ».....54
- **Photo 3** : Jardin Botanique de Tours, classé jardin historique, créé en 1843.....78
- **Photo 4** : Jardin des Plantes à Orléans : 3,5 ha comprenant de nombreuses essences d'arbres et de roses ; Orangerie créée en 1836.....81

## TABLE DES TABLEAUX

---

- **Tableau 1** : Les villes labellisées « Ville d’art et d’histoire »..... 38
- **Tableau 2** : Les labels de fleurissement..... 39
- **Tableau 3** : Quantité d’espaces verts dans les six villes..... 40
- **Tableau 4** : Descriptif des parcs et jardins dans les six villes..... 41-42
- **Tableau 5** : Rapport sur le Développement Durable..... 49
- **Tableau 6** : Descriptif des jardins historiques..... 53
- **Tableau 7** : Descriptif des jardins de quartiers..... 55
- **Tableau 8** : Descriptif des parcs de loisirs..... 56
- **Tableau 9** : Descriptif du travail de terrain..... 61
- **Tableau 10** : Les critères d’analyse de la typologie des espaces verts ..... 64
- **Tableau 11** : Descriptif des différentes classes de gestion de chacune des trois municipalités..... 68
- **Tableau 12** : Nombre d’espaces verts comptabilisés pour chaque ville..... 72
- **Tableau 13** : Quantité d’espaces verts par type pour chaque ville..... 73
- **Tableau 14** : Quantité d’espaces verts par type, pour chaque quartier des 3 villes... 75
- **Tableau 15** : Dates moyennes d’ancienneté des espaces verts de Châteauroux et Tours..... 77
- **Tableau 16** : Surface des espaces verts par strate végétale, pour chaque ville..... 79
- **Tableau 17** : Quantité de végétaux par strate et par ville..... 81
- **Tableau 18** : Surface des espaces verts par strate et par quartier, pour les 3 villes... 83
- **Tableau 19** : Nombre d’espaces verts par classe de gestion, pour chaque ville..... 86
- **Tableau 20** : Nombre d’espaces verts par classe de gestion et par quartier, pour les trois villes..... 88
- **Tableau 21** : Quantité d’espaces verts par type et par ville, en fonction des classes de gestion 1, 3 et 5..... 90
- **Tableau 22** : Surface des espaces verts par strate et par ville, en fonction des classes de gestion 1, 3 et 5..... 92
- **Tableau 23** : Distance moyenne des espaces verts depuis la mairie jusqu’à l’angle le plus proche de l’espace vert..... 94

# TABLE DES MATIERES

---

<b><u>Remerciements</u></b> .....	2
<b><u>Sommaire</u></b> .....	3
<b><u>Introduction</u></b> .....	5
<b><u>Partie 1 : les espaces verts en milieu urbain</u></b> .....	8
1- Notions et concepts autour des espaces verts.....	9
1-1. Paysage et cadre de vie urbains.....	9
1-2. Diversité des espaces verts.....	11
1-2.1 Une notion aux multiples facettes.....	11
1-2.2 Trois principaux rôles attribués espaces verts.....	12
1-3. Historique et évolution des espaces verts en France.....	13
1-3.1 De la période médiévale à aujourd'hui.....	14
1-3.2 Le végétal favorisé par les politiques publiques du XXème et XXIème siècle.....	15
1-4. Des typologies d'espaces verts existantes.....	19
1-4.1 Des critères d'analyse typologiques variés.....	19
1-4.2 La typologie de l'AIVF.....	20
1-4.3 Une typologie proposée par Catherine de Vilmorin.....	22
1-4.4 La typologie de Philippe Clergeau.....	23
2- Constats sur la place de l'espace vert en ville.....	24
2-1. Une difficile distinction des parcs, jardins et squares publics.....	24
2-1.1 Les parcs publics urbains.....	24
2-1.2 Les jardins publics et les squares.....	25
2-2. Une forte prise en compte de l'importance à accorder au végétal.....	26
2-3. Vers une gestion durable des espaces verts.....	27
2-3.1 La gestion horticole.....	27
2-3.2 La gestion écologique.....	28
2-3.3 La gestion différenciée, favorisée par le Grenelle de l'environnement.....	28
2-4. L'inclusion des espaces verts dans la ville.....	28
2-5. L'enclavement de certains espaces verts.....	29
2-6. Quantité et répartition idéale des espaces verts.....	29
2-6.1 Une offre en matière d'espaces verts.....	30
2-6.2 Des attentes de la part des habitants.....	30
3- Questionnement de la recherche.....	31
3-1. Questionnement.....	31
3-2. Des hypothèses de réponse au questionnement.....	32
3-2.1 Au niveau politique.....	33
3-2.2 Au niveau spatial (localisation et répartition).....	33
3-2.3 Mode de gestion du patrimoine vert.....	34
3-2.4 Diversité végétale.....	35

<b><u>Partie 2 : La politique du patrimoine vert des six villes étudiées</u></b> ...	36
1- Un engouement des espaces verts sur les sites internet des six villes	37
1-1. Les caractéristiques des espaces verts	38
1-1.1 Des labels de distinction	38
1-1.2 Une offre importante et diversifiée d'espaces verts	40
1-1.3 Une carte interactive de localisation des espaces verts	44
1-2. Politique et gestion du patrimoine vert	44
1-2.1 L'agenda 21 de Blois et Châteauroux	45
1-2.2 La politique environnementale de Bourges	46
1-2.3 La ville de Chartres associée à la nature	47
1-2.4 Des enjeux pour l'environnement dans la politique d'urbanisme d'Orléans	48
1-2.5 Un riche patrimoine vert préservé et amélioré à Tours	49
2- Des informations sur les espaces verts de Tours disponibles sur des recherches précédentes	52
2-1. Une typologie des parcs et jardins de la ville	52
2-1.1 Les jardins historiques	53
2-1.2 Les jardins de quartiers	54
2-1.3 Les parcs de loisirs	56
2-2. La démarche d'embellissement de la ville	57
2-3. Le service des Parcs et Jardins de Tours	58
 <b><u>Partie 3 : Une typologie des espaces verts d'Orléans, Tours et Châteauroux</u></b> .....	<b>60</b>
1- La collecte des données disponibles : le travail de terrain	61
2- L'exploitation des données : la typologie des espaces verts	63
2-1. Un tableau de typologie des espaces verts uniforme aux trois villes étudiées	63
2-1.1 Le type d'espace vert	64
2-1.2 Le critère spatial	66
2-1.3 L'ancienneté	66
2-1.4 La composition et la diversité végétales	67
2-1.5 La gestion de l'espace vert	68
2-2. Des critères d'analyse liés entre eux : tableaux croisés dynamiques	70
2-3. Des cartes de localisation et du poids des espaces verts	71

3- Résultats et réponses au questionnement .....	72
3-1. Les types d'espaces verts .....	72
3-1.1 Typologie des espaces verts dans les trois villes .....	73
3-1.2 Typologie des espaces verts par quartier .....	74
3-2. L'ancienneté des espaces verts.....	77
3-3. Diversité végétale : composition et quantité .....	79
3-3.1 Patrimoine vert dans les trois préfectures .....	79
3-3.2 Diversité végétale à l'échelle du quartier.....	83
3-4. Gestion du patrimoine végétal.....	86
3-4.1 Bilan de la gestion des espaces verts dans chaque ville.....	86
3-4.2 Mode de gestion du végétal dans les quartiers.....	87
3-5. Analyses croisées de plusieurs critères .....	89
3-5.1 Typologie des espaces verts et modes de gestion .....	90
3-5.2 Surface des espaces verts selon leur classe de gestion .....	92
3-6. Localisation et poids des espaces verts dans les trois villes .....	93
3-6.1 Distance moyenne des espaces verts par rapport à la mairie.....	94
3-6.2 Les parcs et jardins à l'échelle de la ville .....	95
3-6.3 Poids des espaces verts à l'échelle régionale .....	104
 <b><u>Conclusion</u></b> .....	 108
 <b><u>Bibliographie</u></b> .....	 110
 <b><u>Table des figures</u></b> .....	 112
 <b><u>Table des photos</u></b> .....	 112
 <b><u>Table des tableaux</u></b> .....	 113
 <b><u>Table des matières</u></b> .....	 114
 <b><u>Annexes</u></b> .....	 117

# ANNEXE 1

## Les labels de fleurissement

(www.villes-et-villages-fleuris.com ; www.entente-florale.eu ; www.parcsetjardins.fr, mai 2013)

Le **Label Villes et Villages Fleuris** reste attaché au symbole de la fleur mais son champ d'action est aujourd'hui beaucoup plus large. Il récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes.

Le label garantit la qualité de la démarche et valorise les communes qui l'obtiennent. L'attribution du label Villes et Villages Fleuris s'effectue sur la base d'une série de critères définis par le CNVVF :

- La motivation pour l'obtention du label ;
- La démarche globale de valorisation communale par le végétal et de fleurissement ;
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés ;
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement ;
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité ;
- Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...) ;
- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

L'**Entente florale** est une compétition européenne pour des villes et des villages fleuris. Chaque pays participant propose une ville et un village représentatifs afin de concourir au label. Ces derniers sont visités par le Jury et une évaluation est faite.

La compétition a été fondée en 1975, initialement entre la Grande-Bretagne et la France. A présent, il y a 12 pays membres : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, France, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni et Slovénie.

Le **Label Jardin remarquable** a été mis en place grâce aux propositions du Conseil national des Parcs et Jardins, nouvelle institution au sein du Ministère de la Culture depuis mai 2003. Il signale au grand public les jardins (privés ou publics) dont le dessin, les plantes et l'entretien sont d'un niveau remarquable, protégés ou non au titre des monuments ou des sites. Ce label national est attribué pour une durée de 5 ans.

## ANNEXE 2

# Classement des parcs et jardins de la ville de Tours

(www.tours.fr, mai 2013)

Types	Description	Liste parcs et jardins
Jardins historiques	Tradition paysagère et horticole du XIXème siècle, lieux de souvenir, au fleurissement toujours renouvelé. Diversité du patrimoine vert.	Jardin des Prébendes d'Oé Jardin Botanique Jardin François Sicard Jardin Mirabeau Jardin Musée des Beaux-Arts
Jardins de quartiers	Leur proximité en fait des lieux de rencontre au fil des saisons, autour des jeux d'enfants, d'une fontaine ou bien d'un banc ombragé par un bel arbre.	Mail Bonaparte Bois du Mortier Jardin Chateaubriand Jardin de la Grenouillère Parc Colbert la Source Jardin d'Aumont Square Prosper Mérimée Places et jardins du vieux Tours Square Sourdillon Jardin de Beaune-Semblancay Jardin des Vikings Square de la Préfecture Jardin Léonard de Vinci Jardins Meffre et St Paul Jardin Beaujardin et rue d'Alger Jardin de la Rotonde Jardin Velpeau Jardin Delpérier Square Boris Vian Place Nicolas Frumeaud Jardin Andrée Chédid Jardin René Boylesve Jardin André Theuriet Jardins de Rochepinard Jardins des Rives du Cher Coulée verte et promenade sud Les salons jardins Square Monod
Parcs de loisirs	Ces espaces s'étendent sur de vastes surfaces, joggers et promeneurs aiment s'y retrouver pour profiter des bords d'un lac ou de la Loire, d'équipements ludiques et sportifs.	Parc de la Cousinerie Bois des Douets Promenade Rive Nord de Loire Ile Simon Parc de Ste Radegonde Promenade des Rives du Cher Parc du lac de la peupleraie Vallon de la Bergeonnerie Promenade du petit cher Plaine de la Gloriette Parc du Lac de la Bergeonnerie Parc Honoré de Balzac Parc de Grandmont

## ANNEXE 3

# Les arbres remarquables de Tours, recensés par la SHOT

(Agence d'Urbanisme de l'agglomération de Tours, www.tours.fr, 2012)

Nom vernaculaire	Hauteur	Circ.	Description
Ailanthé	15 à 18m	3,40m	Originaire de Chine, croissance rapide, introduit en France au XVIIIème siècle. Largement utilisé comme arbre de rue au XXème siècle. Devenu espèce invasive.
Erable sycomore	25 à 30m	3,05m	Grand arbre à croissance rapide. Arbre d'ornement utilisé aussi en reboisement.
Séquoias	30 à 35m	6,05m	
Séquoia pleureur	5 à 6m	2,90m	Arbre labellisé « arbre remarquable » par l'association ARBRES, greffé vers 1888.
Peuplier noir	22 à 25m	5,40m	
Platane	20m	4,80m	Croissance rapide, à vie très longue (500 à 2000 ans).
Cèdre du Liban		7,5m	Label « arbre remarquable » par l'association ARBRES. Planté en 1804.
Magnolia	10 à 12m	1,20m	Floraison blanche. Originaire d'extrême Orient. Feuilles grandes, décoratives, en forme de coupe. Agé de 130 ans.
Tulipier de Virginie	30 à 35m	4,75m	Belle teinte jaune à l'automne. Originaire des USA. Introduit en France au XVIIIème siècle. Planté en 1865.
3 platanes	30m	5m	Côte à côte. Plantés en 1865.
Arbousier	5 à 6m	1m	Espèce méditerranéenne. Feuillage persistant, portant des fruits pendant l'hiver, ce qui est rare. Planté en 1865.
Pin parasol	25 à 30m	2,60m	Conifère qui s'aplatit en parasol avec l'âge, originaire du Sud- Ouest de l'Europe et du pourtour méditerranéen. Agé de 150 ans
Ginkgo biloba	23m	7m	Arbre labellisé « arbre remarquable ». fossile vivant originaire de Chine, arrivé en France en 1760. Donné par le Dr Bretonneau en 1843, 1 branche femelle greffée en 1910.
Thuja	28m	1,60m	Plusieurs troncs. Conifère originaire des régions tempérées de l'hémisphère Nord. Utilisé contre le Scorbut. Agé de 150 ans.
Oranger des Osages	25m	2,10m	Originaire d'Amérique du Nord. Agé de 150 ans.
Séquoia toujours vert	30 à 35m	4,75m	Originaire de Californie. Arbre de très grande taille, conique. Planté en 1850.
Sophora du Japon	24m	3,55m	Originaire de Chine, croissance rapide. Fleurs tardives. Planté en 1850.
Orme d'Amérique	25 à 30m	4m	A résisté à la graphiose. Arbre recherché pour sa silhouette parasol. Planté en 1850.
Magnolia acuminé	25m	2,52m	Vigoureux, à couronne conique. Agé de 150 ans.
Orme de Sibérie	35m	4,35m	Le plus vieux du département (planté en 1874). Pas sensible à la graphiose.
Cyprès chauve	30m	5,30m	Arbres groupés, labélisés « arbres remarquables ». Racines aériennes. Planté en 1874.
Poncirier	4 à 5m	1,20m	Citronnier épineux originaire d'Asie. Tige très épineuse. Fruit indigeste, seul rustique dans notre région. Planté en 1874.
Séquoias	30m	7m	Groupe de 7 labélisés « arbres remarquables ».
Plaqueminier	25m	2,25m	Originaire de Chine, cultivé pour son fruit (kaki). Rapporté en France en 1768. Sujet planté en 1874 par les frères Bühler.
Tilleul pleureur	18 à 20m	2,50m	Feuilles arrondies, argentées.
Filaria	8m	1,30m	Originaire d'Afrique du Nord et du Sud-est de l'Asie. Croissance lente, port dressé, feuillage persistant.
Platane	35m	5,50m	